



EPAGE DOUBS DESSOUBRE

3 rue du Clos Pascal
25190 SAINT-HIPPOLYTE
Tél. : 03 81 37 02 78
Mail : contact@smix-dessoubre.fr

Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022 - 2024



CONTRAT DE TERRITOIRE DOUBS DESSOUBRE	6
1. DESCRIPTIF GENERAL	6
1.1 Introduction.....	7
1.2 Présentation de l'EPAGE Doubs Dessoubre	8
1.2.1 Périmètre de l'EPAGE	8
1.2.2 Compétences de l'EPAGE.....	11
1.3 Gouvernance	14
1.4 Milieux aquatiques et humides du territoire	15
2. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE	17
2.1 DCE, SDAGE 2022-2027 et programme de mesures.....	17
2.1.1 Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et SDAGE.....	17
2.1.2 Objectifs des masses d'eau du territoire et mise en perspective de l'état actuel des masses d'eau du SDAGE 2022-2027.....	17
2.1.3 Enjeux et priorités identifiés sur le territoire dans le SDAGE 2022-2027	18
2.1.3.1 Vulnérabilité au changement climatique.....	18
2.1.3.2 Sensibilité des eaux superficielles et souterraines aux pollutions.....	18
2.1.3.3 Enjeux pour les besoins en eau potable.....	19
2.1.3.4 Enjeux de restauration de la continuité écologique et de la diversité morphologique des milieux aquatiques	19
2.1.4 Programme De Mesures (PDM)	19
2.1.5 Orientations du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)	21
2.2 Les autres politiques en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité.....	22
2.2.1 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	22
2.2.2 DOCOB site Natura 2000 Vallée du Dessoubre.....	23
2.2.3 Arrêtés de protection de biotope (APB).....	23
2.2.4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)	24
2.2.5 Parc naturel régional du Doubs Horloger	25
2.2.6 Programmes européens.....	26
2.2.7 Stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP)	27
3. MODALITES DU CONTRAT	30
Art 1. Périmètre du contrat	30
Art 2. Durée du contrat	32
Art 3. Objectifs et orientations stratégiques du contrat	33
3.1 Orientations stratégiques du Contrat Doubs Dessoubre.....	33
3.2 Animation territoriale pour la mise en œuvre du Contrat	34
3.3 Axes de travail	35
Art 4. Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire	35

4.1 Enjeux généraux du territoire EPAGE	35
4.1.1 Contexte du massif Jurassien.....	35
4.1.2 Occupation des sols.....	37
4.2 Etudes et données territoriales	38
4.2.1 Étude qualité de l'eau 2021-2022.....	38
4.2.1.1 Thermie.....	38
4.2.1.2 Nutriments.....	38
4.2.1.3 Chlorophylle a / phéopigments	39
4.2.1.4 Pesticides et micropolluants	39
4.2.1.5 Métaux lourds.....	39
4.2.1.6 Macro-invertébrés.....	39
4.2.1.7 Diatomées	40
4.2.1.8 Poissons	40
4.2.2 Programme de recherche de l'université Bourgogne Franche-Comté 2012-2018	41
4.2.3 Programme Nutri-Karst 2019-2023.....	42
4.3 Qualité de l'eau.....	43
4.3.1 Assainissement collectif.....	43
4.3.1.1 Diagnostic de l'assainissement collectif	43
4.3.1.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées en assainissement collectif	44
4.3.2 Pollution toxique.....	45
4.3.2.1 Diagnostic des substances toxiques	45
4.3.2.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les substances toxiques (entreprises, collectivités et grand public)	45
4.3.3 Agriculture	46
4.3.3.1 Diagnostic agriculture	46
4.3.3.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées avec le monde agricole	48
4.3.4 Sites et sols pollués	48
4.3.4.1 Diagnostic sites et sols pollués	48
4.3.4.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les sites et sols pollués	48
4.4 Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides	49
4.4.1 Cours d'eau	49
4.4.1.1 Diagnostic des cours d'eau.....	49
4.4.1.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées de restauration des cours d'eau.....	50
4.4.2 Risque inondation	51
4.4.3 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)	53
4.4.3.1 Diagnostic EEE	53
4.4.3.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées EEE	53
4.4.4 Les milieux humides	53
4.4.4.1 Diagnostic milieux humides.....	53
4.4.4.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées milieux humides.....	56
4.4.5 Milieux tourbeux.....	56
4.4.5.1 Diagnostic tourbières.....	56
4.4.5.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les tourbières.....	57

4.4.6 Trame turquoise	57
4.4.6.1 Diagnostic trame turquoise.....	57
4.4.6.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées trame turquoise.....	57
4.4.7 Ressource en eau	57
4.4.7.1 Diagnostic des Ressources karstiques majeurs (RKM)	57
4.4.7.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les RKM	59
4.4.8 Communication.....	60
4.4.8.1 Diagnostic communication	60
4.4.8.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées	60
4.4.9 Suivi et bilan du Contrat de territoire Doubs Dessoubre.....	61
Art 5. Programme d'actions du contrat	61
Art 6. Engagements des partenaires	63
6.1 Engagement des maîtres d'ouvrage.....	63
6.2 Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.....	63
6.3 Engagement du Département du Doubs	68
6.4 Engagement du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger	68
Art 7. Suivi du contrat	71
7.1 Suivis et bilans annuels.....	71
7.2 Modalités de révision du contrat.....	71
7.3 Résiliation du contrat.....	71
SIGNATURES	71
ANNEXES	73
Annexe 1. Opération collective toxiques 2022-2024	73
1.1 Rappel du contexte	73
1.2 Retour sur l'opération collective Limitox 2015-2020	74
1.3 Enjeux pour la qualité de l'eau, les entreprises et les collectivités en charge de l'assainissement	74
1.3.1 Enjeux pour la qualité de l'eau	74
1.3.2 Enjeux pour les entreprises	75
1.3.3 Enjeux pour les collectivités en charge de l'assainissement.....	75
1.4 Un projet d'opération collective pour 3 ans (2022-2024)	75
1.4.1 Le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre	75
1.4.2 Le territoire d'intervention pour l'opération collective.....	75
1.4.3 Recensement des entreprises sur le territoire de l'opération.....	76
1.4.4 Compétence assainissement	77
1.4.5 Actions proposées	79
1.4.6 Les acteurs de l'opération collective	81
1.4.7 Comité de pilotage.....	81
1.4.8 Aides financières.....	81

1.4.9 Financement de l'opération collective	81
Annexe 2. Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 sur le territoire du Contrat Doubs	84
Annexe 3. Tableau de synthèse du Contrat de territoire Doubs Dessoubre : Actions, calendrier d'engagement, partenaires, subventions	86
Annexe 4. Fiches actions du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024.....	89

CONTRAT DE TERRITOIRE DOUBS DESSOUBRE

1. DESCRIPTIF GENERAL

Depuis les années 80, une détérioration progressive de la qualité de l'eau et des habitats des rivières Franco-Comtoises est constatée jusqu'au point de ternir la renommée internationale de ces cours d'eau de première catégorie, et d'occasionner dans certains cas l'abandon de captage d'eau potable.

La rivière du Dessoubre connaît un point de rupture en 2014 avec des mortalités piscicoles massives. Il est encore observé aujourd'hui sur certains cours d'eau du périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre des chutes pouvant aller jusqu'à 80 % du cheptel piscicole. Il en est de même pour les populations des macro-invertébrés aquatiques, maillon essentiel dans la chaîne trophique, avec un déficit pouvant aller de 50 à 75 % d'abondance et la disparition de certaines espèces les plus polluo-sensibles.

Les pressions sur les milieux aquatiques sont variées, importantes et liées au contexte géologique, géographique, historique, et socio-économique du territoire. Quelques exemples d'activités impactantes peuvent être cités sans classement : l'industrie horlogère, l'industrie sylvicole, l'industrie agroalimentaire, l'agriculture d'élevages bovins et porcins, l'augmentation de la population parfois très importante et non homogène, l'assainissement collectif et non collectif défaillant ou encore l'artificialisation importante des cours d'eau et la destruction des milieux humides.

Le changement climatique en cours, renforcera de manière importante et croissante la pression sur les milieux aquatiques du territoire. D'autant que la position de tête de bassin des cours d'eau du périmètre et la typologie karstique du sous-sol rendent ce territoire encore plus sensible au changement climatique. Ceci aura à n'en pas douter pour effet, entre autres, de provoquer des tensions critiques sur la ressource en eau qui se renforceront dans le temps au point de potentiellement poser des problématiques d'approvisionnement en eau potable pour les populations locales.

Dans ce contexte, les réflexions ont amené les gestionnaires locaux, le Conseil départemental du Doubs et les services de l'État à promouvoir la mise en place d'un Contrat de territoire sur le périmètre EPAGE Doubs Dessoubre, non couvert à ce jour.

Le périmètre du contrat s'étend sur les sous-bassins versants du Doubs Franco-Suisse, du Dessoubre, ainsi qu'une partie du Cusancin. Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre s'articulera avec le Contrat de rivière de la Vallée du Doubs. Concrètement les affluents directs du Doubs sur les sous bassins-versants du Doubs médian, du Cusancin et du Doubs moyen sont compris dans la Contrat de rivière Vallée du Doubs (Glère, Bremoncourt, Barbèche, Sesserant, Cusancin, Gour). Ainsi sur les sous-bassins versant du Cusancin, l'Audeux et les Ruisseaux de la Baume qui ne sont pas des affluents directs du Doubs sont inscrits au Contrat de territoire Doubs Dessoubre.

Certaines actions du Contrat Doubs Dessoubre dépasseront dans certains cas son périmètre d'action, allant sur le périmètre EPAGE complet et au-delà (opération collective LIMITOX 2), afin d'agir de manière ambitieuse, cohérente et efficace.

Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024, porté par l'EPAGE Doubs Dessoubre, vise à la préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau, tout en garantissant la protection contre les inondations des populations locales. Le Contrat de territoire est élaboré en concertation avec les acteurs locaux sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire.

Sont ainsi mobilisés les différents maîtres d’ouvrage autour d’un programme d’actions prioritaires et efficaces de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides, de préservation de la ressource pour les besoins actuels et futurs, de préservation de la biodiversité, qui permettront en outre de répondre aux enjeux d’anticipation et d’adaptation au changement climatique pour garantir la qualité de vie et les besoins des générations futures, à moyen et long terme.

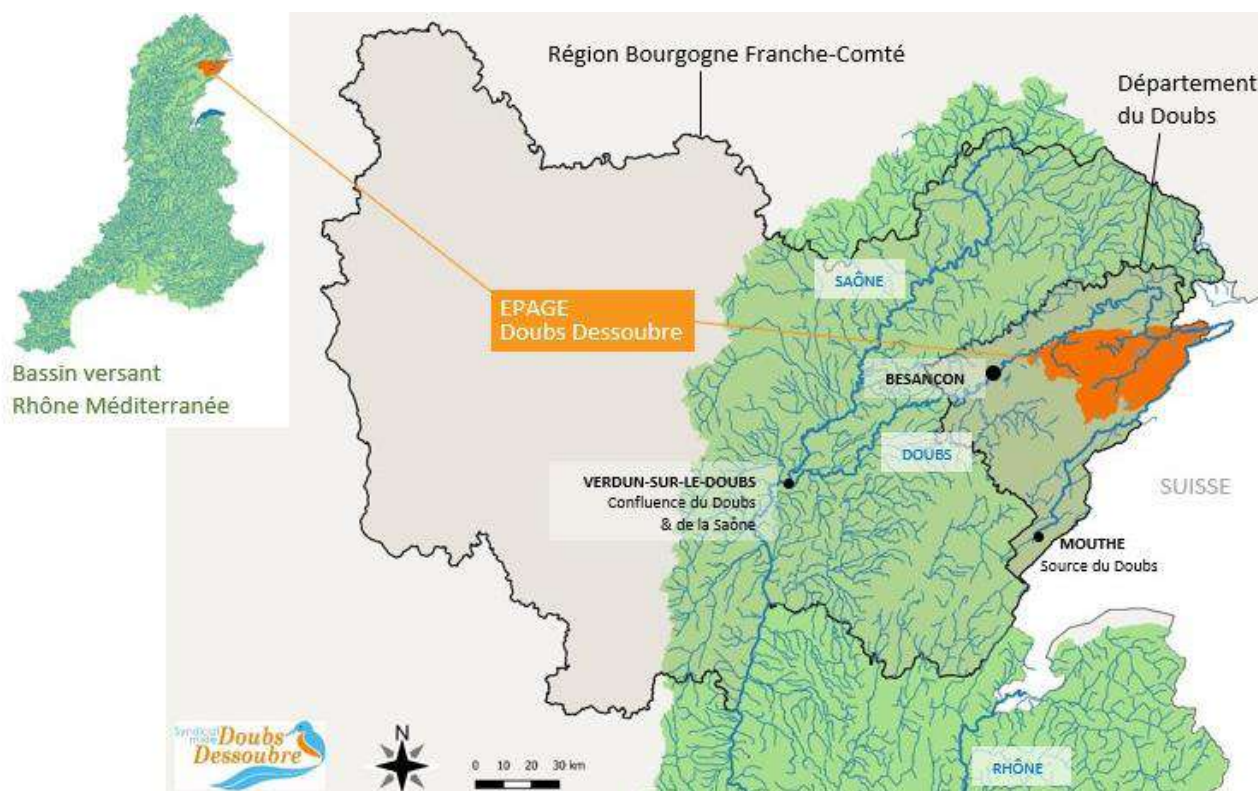
1.1 Introduction

Le territoire de l’EPAGE Doubs Dessoubre est situé en Bourgogne Franche-Comté dans le département du Doubs.

Chiffres clés du périmètre d’action de l’EPAGE Doubs Dessoubre :

- 5 sous bassins versants : Doubs Franco-suisse, Doubs médian, Dessoubre, Doubs moyen, Cusancin ;
- 1 région : Bourgogne Franche-Comté ;
- 1 département : Doubs ;
- Superficie : 1 256 km² ;
- Environ 380 km de cours d’eau DCE et 300 km de chevelus ;
- 137 communes concernées ;
- 45 500 habitants ;
- 6 membres : le Département du Doubs et 5 EPCI-FP.

La carte ci-après précise la situation géographique et le périmètre d’action de l’EPAGE Doubs Dessoubre sur le territoire du bassin versant Rhône Méditerranée et du département du Doubs, en région Bourgogne Franche-Comté :



1.2 Présentation de l'EPAGE Doubs Dessoubre

L'EPAGE Doubs Dessoubre est un établissement public de type syndicat mixte ouvert créé le 1er janvier 2021 par arrêté préfectoral, reconnu Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) au sens de l'article L 213-12 du Code de l'Environnement par arrêté préfectoral le 21 décembre 2021.

Cette structure est née sur les bases du Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant créé en 2011. Elle comptait parmi ses membres historiques quatre des six membres de la nouvelle structure. Le Département du Doubs, aujourd'hui membre de cet EPAGE, a accompagné l'ancienne structure dès ses premières années d'existence, tant sur le plan technique que financier. Ainsi en plus des 4 membres historiques, un nouvel EPCI et le Département du Doubs ont intégré le nouveau syndicat devenu EPAGE.

Les membres de cette nouvelle structure sont :

- Communauté de communes du Pays de Maïche ;
- Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs ;
- Communauté de communes du Plateau du Russey ;
- Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;
- Communauté de communes du Doubs Baumois ;
- Département du Doubs.

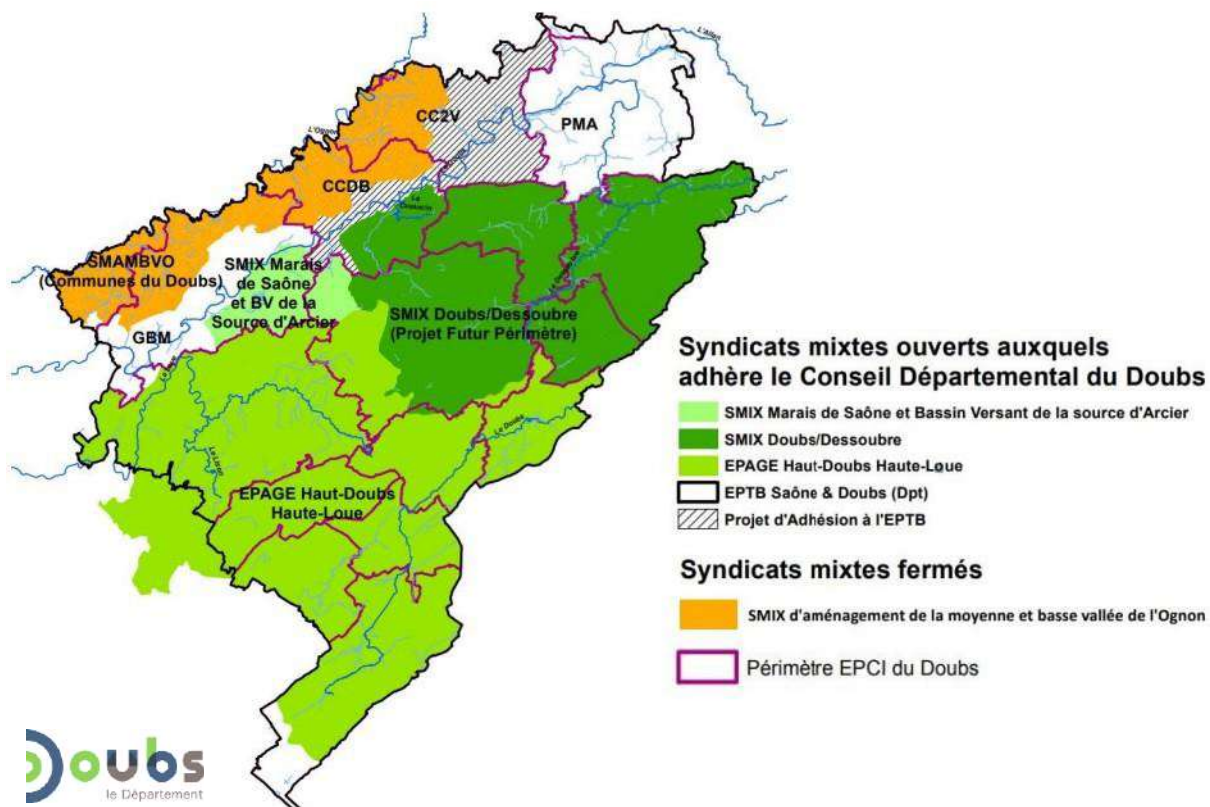
1.2.1 Périmètre de l'EPAGE

L'émergence de l'EPAGE a été permise grâce aux réflexions engagées avec les partenaires et acteurs locaux dès 2016, puis à partir de 2019 avec le lancement de la mission d'assistance juridique pour la création de l'EPAGE Doubs Dessoubre sur les bassins versants du Dessoubre, Cusancin, Doubs franco-suisse et partie du Doubs médian, fraction du Doubs moyen.

Compte tenu des enjeux spécifiques du territoire, liés au fonctionnement karstique, il a été fait le choix de s'appuyer sur un découpage hydrogéologique plutôt que topographique (périmètre du bassin versant).

Le découpage du périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre a également été envisagé en regard de la présence d'entités géomorphologiques préexistantes sur le territoire, telles l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, le Syndicat mixte du Marais de Saône, Pays de Montbéliard Agglomération et l'EPTB Saône & Doubs.

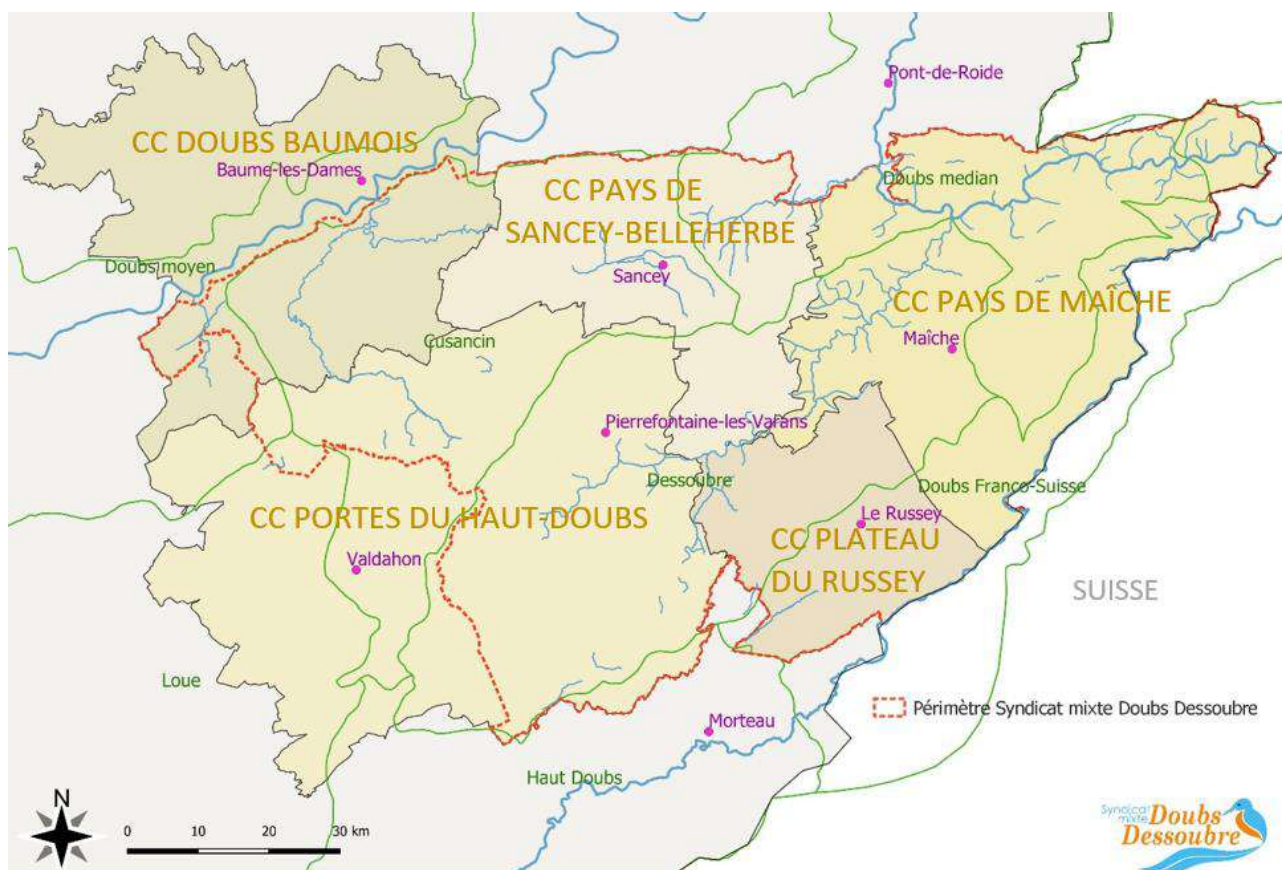
Ci-dessous est présentée la carte de localisation des entités géomapiennes du département du Doubs (source : CD25) :



Enfin, le projet EPAGE Doubs Dessoubre a été élaboré en concertation avec les services de l'Etat (DDT du Doubs, DREAL, Agence de l'eau RMC, Préfecture du Doubs, Préfecture de Bassin). Il a également fait l'objet d'un arrêté préfectoral de création. Ces étapes de validation traduisent un consensus local.

Ainsi, 137 communes constituent le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre. Elles sont situées sur l'intégralité des Communautés de communes du Pays de Maïche, du Plateau du Russey, du Pays de Sancey-Belleherbe et en partie des Communautés de communes des Portes du Haut-Doubs et du Doubs Baumois.

Ci-dessous sont présentés les périmètres de l'EPAGE et des EPCI-FP membres :



Le tableau ci-dessous détaille la surface de chaque EPCI membre et le nombre de communes comprises sur le territoire EPAGE Doubs Dessoubre :

Collectivités membres	Population DGF estimée	Surface de l'EPCI (km ²)	Nombre de communes sur le territoire de l'EPAGE
CC Pays de Maîche	19 123	383	42/42
CC Portes du Haut-Doubs	11 413	360	33/47
CC Pays de Sancey-Belleherbe	5 594	230	26/26
CC Plateau du Russey	6 835	149	18/18
CC Doubs Baumois	2 711	134	18/58
Conseil Départemental du Doubs			
Total	45 676	1 256	137

L'étude socio-professionnelle des habitants du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre (prise en compte de la totalité des habitants de la ville de Baume-les-Dames) montre que la proportion d'ouvrier est nettement supérieure à la proportion en région Bourgogne-Franche-Comté avec 25,3 % contre 15,1%. Il en est de même pour les agriculteurs exploitants avec 3,4% sur le territoire contre 1,3% en Bourgogne-Franche-Comté. Le territoire se démarque donc par une plus forte présence industrielle et agricole vis-à-vis de sa région.

Le tableau ci-dessous présente la population des 15 ans ou plus, par catégorie socio-professionnelle en nombre et en pourcentage, en 2016, entre les territoires de l'EPAGE Doubs Dessoubre et la région Bourgogne-Franche-Comté (INSEE) :

Population de 15 ans ou plus totale par sexe et par catégorie socio-professionnelle : nombre et % en 2016

	Doubs-Dessoubre		Bourgogne-Franche-Comté	
	nombre	%	nombre	%
femmes	20 088	50,2	1 208 704	51,9
hommes	19 904	49,8	1 122 136	48,1
agriculteurs exploitants	1 342	3,4	29 312	1,3
artisans, commerçants, chefs entreprise	1 467	3,7	77 698	3,3
autres personnes sans activité professionnelle	4 069	10,2	334 823	14,4
cadres et professions intellectuelles supérieures	1 694	4,2	145 648	6,2
employés	5 227	13,1	359 571	15,4
ouvriers	10 122	25,3	352 841	15,1
professions intermédiaires	4 862	12,2	305 878	13,1
retraités	11 209	28,0	725 070	31,1
total	39 993	1,7	2 330 840	-

Source : Insee – Recensement de la population

1.2.2 Compétences de l'EPAGE

L'EPAGE assure, sur son territoire d'intervention, la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la valorisation et la protection de son territoire dans les domaines environnementaux.

Il assure par ailleurs, sur son périmètre d'intervention, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation.

Il exerce ainsi l'intégralité de la compétence GEMAPI par transfert de ses membres.

Il intervient également en faveur de la prévention et de la lutte contre les pollutions et l'eutrophisation des eaux, ainsi qu'en faveur de l'amélioration de la connaissance et du suivi de la qualité des eaux.

Il assure l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation, ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention.

Il élabore, anime et coordonne la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 de la Vallée du Dessoubre (fusion des trois sites : Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs / Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes, les Seignes des Guinots et le Verbois / Réseau de cavités à minioptères de Schreiber).

Enfin, il est autorisé à réaliser, au profit de ses adhérents ainsi que des collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs non membres ou encore au profit de personnes privées, des missions de coopération et prestations se rattachant à ses compétences ou dans

leur prolongement. Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente les différentes compétences prises par l'EPAGE Doubs Dessoubre :

Référence juridique	Intitulé de la compétence	Missions associées
Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »		
Item 1 L211-7 CE	L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant ○ Suivi de l'évolution des milieux aquatiques et des zones humides ○ Préservation, restauration et gestion des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides
Item 2 L211-7 CE	L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux de restauration et d'entretien du lit mineur, des berges et de la ripisylve visant à garantir l'écoulement naturel des eaux, l'équilibre du profil d'écoulement et à contribuer au bon état écologique ○ Gestion hydromorphologique des cours d'eau et milieux aquatiques ○ Actions relatives à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau
Item 5 L211-7 CE	La défense contre les inondations et contre la mer	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions de préservation et de restauration de la biodiversité liée aux milieux aquatiques et aux zones humides
Item 8 L211-7 CE	La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions relatives à l'amélioration de la connaissance de l'hydrologie, de l'hydraulique et des enjeux ○ Actions visant à la préservation, la restauration et la gestion des Zones d'Expansion de Crue ○ Acquisition foncière ou d'ouvrage possible, y compris en domaine privé lorsque l'action de protection ou de restauration aura été déclarée d'intérêt général conformément aux dispositions de la loi sur l'eau
Reconquête de la qualité de l'eau et la lutte contre les pollutions		
Item 6 L211-7 CE	La lutte contre la pollution	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etude et travaux visant la restauration de la qualité de l'eau (lutte contre l'eutrophisation, pollutions toxiques...)
Amélioration de la connaissance et suivi de la qualité des eaux		
Item 11 L211-7 CE	La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions visant l'amélioration de la connaissance et le suivi de la qualité de l'eau
Animation et concertation dans le domaine de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention		

Item 12 L211-7 CE	L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Actions d'animation, de coordination, de concertation et de sensibilisation dans le domaine de la protection des ressources en eau, des milieux naturels aquatiques et de l'amélioration de la qualité de l'eau ○ Secrétariat technique du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse et animation du Groupe technique associé ○ Contribution à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau et des usages, notamment par l'accompagnement des projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme (notamment SCOT – Schémas de Cohérence Territoriale, PLUi ou PLU – Plans Locaux d'Urbanisme, projets d'aménagement...) sur l'ensemble des questions liées à l'eau (quantité, qualité, fonctionnement des milieux, biodiversité, risque inondation) ○ Animation et pilotage de programmes opérationnels d'actions (Life Tourbières, Contrats de Rivière...) ○ Promotion d'une gestion raisonnée et économe de l'eau ○ Promotion de la réduction des prélèvements, notamment par économies et par substitution ○ Promotion de l'atteinte du bon état des eaux et de la non dégradation ○ Communication – sensibilisation sur la gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques ○ Contribution à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau et des usages ○ Contribution à la préservation des ressources majeures et au maintien des usages en particulier pour l'eau potable
Actions en faveur de la biodiversité		
Elaboration, animation, coordination et mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> ○ Site Natura 2000 Vallée du Dessoubre (FR4301298-FR432017) 	
Participation à l'animation des différents contrats nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à l'animation des différents contrats nationaux (contrat de rivière), internationaux (groupes « pêche », « débits », « qualité » du Doubs Franco-Suisse) et Européens (LIFE) pour les aspects en lien avec la biodiversité aquatique 	
Activités complémentaires		
L'EPAGE est autorisé au profit de ses adhérents, ainsi que des collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres pouvoirs adjudicateurs non membres ou encore au profit de personnes privées, des missions de coopération et prestations se rattachant à ses compétences ou dans leur prolongement.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conclusion de conventions avec le Département du Doubs pour définir sa participation dans l'animation et la mise en œuvre des plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux liés aux cours d'eau et aux zones humides ; ○ Conclusion de conventions avec la Région et l'Etat, dans le même objectif s'agissant des Réserves Naturelles Régionales et Nationales ; ○ Appui technique auprès des personnes publiques et privées qui en font la demande dans les domaines qui relèvent de ses compétences ; ○ Assistance et conseil auprès des collectivités, partenaires, usagers et riverains dans les domaines de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention du risque d'inondation. 	

Cependant, l'EPAGE ne possède pas les compétences eau potable et assainissement sur son territoire.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des compétences eau potable et assainissement sur le territoire de l'EPAGE :

Exercice des compétences AC, ANC et AEP des EPCI		
EPCI	Compétence assainissement	Compétence AEP
CC Pays de Maïche	Compétence intercommunale	Compétence intercommunale
CC Portes du Haut-Doubs	Compétence intercommunale	Compétence communale
CC Pays de Sancey-Belleherbe	Compétence intercommunale	Compétence intercommunale
CC Plateau du Russey	Compétence communale (étude de transfert projetée en 2022)	Compétence communale (étude de transfert projetée en 2022)
CC Doubs Baumois	Compétence communale (étude de transfert en cours)	Compétence communale (étude de transfert en cours)

1.3 Gouvernance

Historiquement, il a été mis en place depuis 2018 une commission stratégique animée par le Syndicat du Dessoubre, et qui s'est réuni plusieurs fois par an jusqu'en 2020 pour présenter et mettre en cohérence les différentes actions en faveur des milieux aquatiques portées par les acteurs du territoire du bassin versant du Dessoubre.

Avec la structuration du syndicat au 1er janvier 2021, est apparu nécessaire la mise en place d'un organe de gouvernance qui permette de réfléchir de façon collégiale aux orientations et solutions qui peuvent être mises en place par les différents acteurs du territoire en vue de permettre l'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration morphologique des cours d'eau et milieux humides sur le périmètre d'action du syndicat. Le second semestre 2021 a été mis à profit pour l'émergence de ce nouvel organe qui sera mis en place début 2022.

Il est souhaité, sur le modèle de la composition des commissions locales de l'eau et des comités de rivière, que soient représentées toutes les composantes des acteurs prenant part aux actions et politiques de l'eau. Ainsi 3 collèges seront proposés, comprenant des représentants :

- Des collectivités territoriales (membres du Comité syndical, communautés de communes, communes, élus du PNR Doubs Horloger, Conseil départemental du Doubs, Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, EPTB Saône & Doubs, ...)
- Des services de l'Etat (Agence de l'eau, DREAL Bourgogne Franche-Comté, DDT du Doubs, OFB, ...)
- Des usagers (chambres consulaires, ONF, Fédérations départementales de pêche du Doubs, Fédération départementale des chasseurs du Doubs, SOS Loue et Rivières comtoises, autres associations, ...)

Un bureau du comité stratégique sera mis en place, et aura la charge de la définition de l'ordre du jour et de l'organisation des comités stratégiques.

Le Comité stratégique Doubs Dessoubre se réunira au minimum deux fois par an pour une présentation des actions annuelles et un bilan des actions de l'année et les perspectives mobilisées pour l'année suivante.

Le Comité stratégique traitera tous les sujets qui concerne les enjeux milieux aquatiques, milieux humides et biodiversité sur le périmètre d'action de l'EPAGE Doubs Dessoubre. Il sera un espace d'échanges en ce qui concerne les pistes d'amélioration et actions portées en vue de répondre aux problématiques d'atteintes du bon état des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Des comités pourront être exclusivement dédiés à une problématique lorsque cette dernière revêt un caractère essentiel ou qu'elle nécessite un traitement approfondi (ressources karstiques majeures, agriculture & nutriments, pollutions des cours d'eau par les micropolluants, continuités écologiques et morphologie des cours d'eau, etc).

1.4 Milieux aquatiques et humides du territoire

Le territoire EPAGE Doubs Dessoubre comprend 5 sous-bassins versants, 15 masses d'eau et 376 km de cours d'eau référencés et environ 300 km de chevelus.

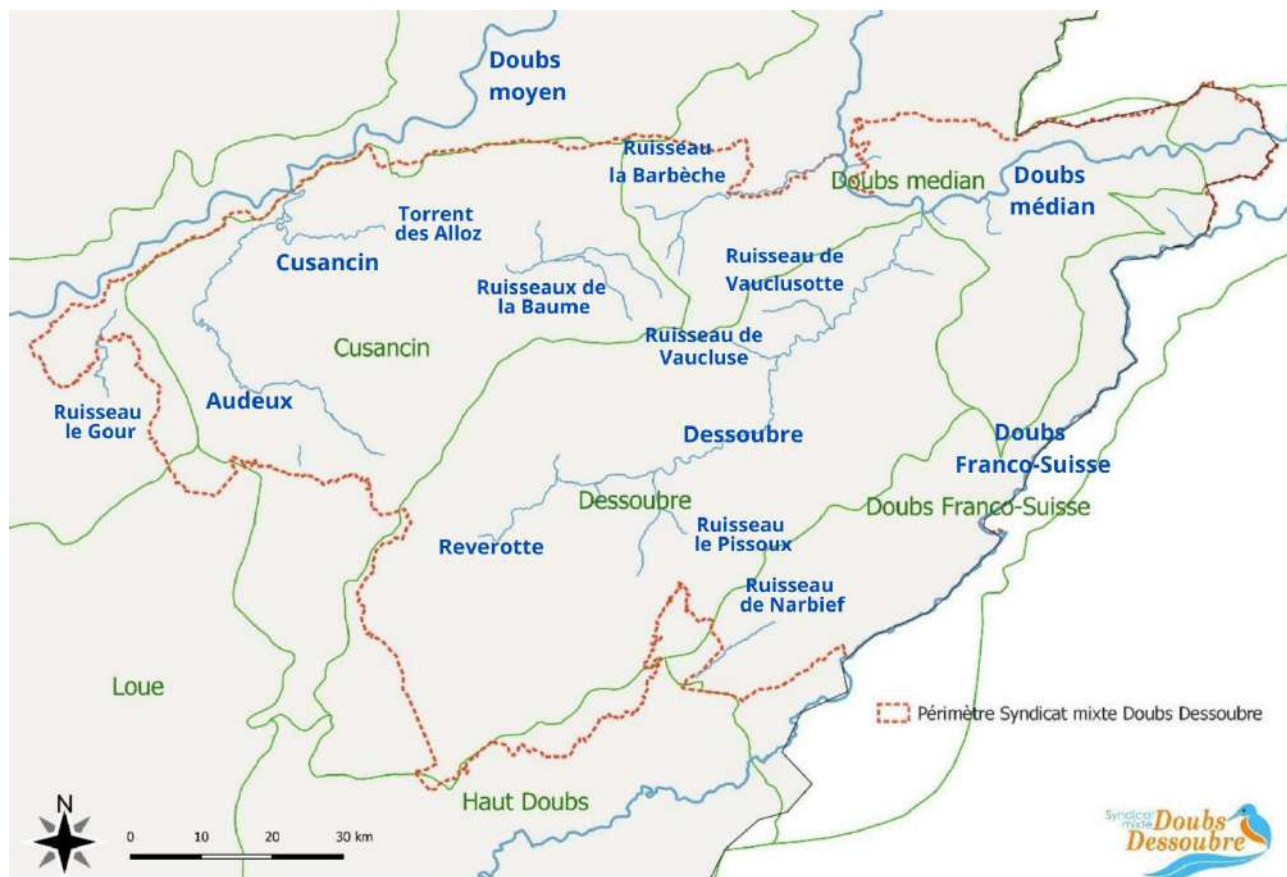
Les sous-bassins inclus dans le périmètre et leurs emprises hydro-géographiques sont présentés dans le tableau suivant (source : BD TOPAGE 2020) :

Sous-bassins	Linéaire de cours d'eau DCE sur le territoire (km)
Cusancin (DO_02_05)	82
Dessoubre (DO_02_06)	118
Doubs franco-suisse (DO_02_07)	76
Doubs médian (DO_02_08)	93
Doubs moyen (DO_02_09)	7
Total	376

Le tableau suivant présente la synthèse des masses d'eau par sous-bassin du territoire EPAGE :

Tableau des masses d'eau par sous-bassin versant	
Sous-bassin versant du Cusancin - DO_02_05	
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDR10663	Torrent des Alloz
FRDR11271	L'Audeux
FRDR11925	Ruisseau de la Baume
FRDR626	Le Cusancin
Sous-bassin versant du Dessoubre - DO_02_06	
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDR10164	Ruisseau de Vauclusotte
FRDR10425	Ruisseau de Vaucluse
FRDR10873	Rivière la Reverotte
FRDR11541	Ruisseau le Pissoux
FRDR634	Le Dessoubre
Sous-bassin versant du Doubs Franco-Suisse - DO_02_07	
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDR11483	Ruisseau de Narbief
FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Sous-bassin versant du Doubs médian - DO_02_08	
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDR10906	Ruisseau la Barbèche
FRDR633a	Le Doubs de la frontière suisse à la Confluence avec le Dessoubre
FRDR633b	Le Doubs de la Confluence avec le Dessoubre à la Confluence avec l'Allan
Sous-bassin versant du Doubs moyen - DO_02_09	
Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau
FRDR11328	Ruisseau le Gour

La carte ci-après présente les cours d'eau principaux du territoire EPAGE Doubs Dessoubre :



- Les masses d'eau souterraines comprises sur le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre sont les suivantes :
- Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis l'Isle sur le Doubs (DG154)
 - Calcaires jurassiques chaîne du Jura - Doubs (haut et médian) et Dessoubre (DG153)

2. OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

2.1 DCE, SDAGE 2022-2027 et programme de mesures

2.1.1 Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et SDAGE

En 2000, la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) harmonise la réglementation européenne en matière de gestion de l'eau et instaure l'obligation de protéger et de restaurer la qualité des eaux des milieux aquatiques dans l'ensemble de l'Union européenne. La transposition de cette directive s'organise en particulier autour de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite « LEMA »), adoptée en 2006, qui constitue désormais le texte central de la politique française de l'eau.

Elle fixe comme objectif général l'atteinte, à l'horizon 2015, d'un bon état écologique et chimique des masses d'eau souterraines et de surface. Chaque masse d'eau est évaluée grâce à une batterie d'éléments de qualité (chimiques, biologiques...). Il existe toutefois, sous justifications, des possibilités de dérogations de deux fois 6 ans avec une échéance fixée au plus tard en 2027.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un outil de planification qui a été institué par la loi sur l'eau en 1992. Ensuite, ce schéma est renouvelé tous les 6 ans. Les orientations fondamentales définies pour le SDAGE 2022-2027 sont les suivantes :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1.2 Objectifs des masses d'eau du territoire et mise en perspective de l'état actuel des masses d'eau du SDAGE 2022-2027

Le périmètre du Contrat compte 3 sous-bassins versants pour un total de 10 masses d'eau. Le SDAGE 2022-2027 permet de faire un bilan écologique et chimique des masses d'eau, ainsi que de fixer des objectifs d'état écologique et chimique avec échéances pour chacune des masses d'eau. Toutes les masses d'eau sur le périmètre du Contrat sont dans un état dégradé, aucune n'est en « très bon état ». Les masses d'eau de l'Audeux, des ruisseaux de la Baume, du ruisseau de Vaucluse et de la Réverotte doivent voir leur état écologique passer « d'état moyen » à « bon état » à échéance 2027. Le Dessoubre quant à lui en « mauvais état chimique » doit être en « bon état chimique » à échéance 2027. Pour les 5 autres masses d'eau en « bon état » écologique et « bon état » chimique, il faudra veiller à conserver cet état, à minima, à échéance 2027.

Le tableau ci-après présente les différentes masses d'eau et les échéances d'atteinte du bon état écologique et chimique fixées pour chacune d'entre elles dans le SDAGE, ainsi que les paramètres sur lesquels il convient d'agir pour atteindre le bon état écologique (AERMC) :

Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat écologique DCE 2019	Ob-jectif d'état	Echéance état écologique	Paramètres état écologique	Etat chimique DCE 2019	Echéance état chimique sans ubiquiste	Echéance état chimique avec ubiquiste
Cusancin	FRDR1 0663	Torrent des Alloz	Bon	Bon	2015		Bon	2015	2015
	FRDR1 1271	L'Audeux	Moyen (déclassant : diatomées)	Bon	2027		Bon	2015	2015
	FRDR1 1925	Ruisseau de la Baume	Moyen	OMS	2027	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée, Concentration en nutriments	Bon	2015	2015
Dessoubre	FRDR1 0164	Ruisseau de Vauclusotte	Bon	Bon	2015		Bon	2015	2015
	FRDR1 0425	Ruisseau de Vaucluse	Moyen	Bon	2027		Bon	2015	2015
	FRDR1 0873	Rivière la Reverotte	Moyen	Bon	2027		Bon	2015	2015
	FRDR1 1541	Ruisseau le Pissoux	Bon	Bon	2015		Bon	2015	2015
	FRDR6 34	Le Dessoubre	Bon	Bon	2015		Mauvais (déclassant : Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene)	2027	2027
Doubs Franco-Suisse	FRDR1 1483	Ruisseau de Narbief	Bon	Bon	2015		Bon	2015	2015
	FRDR6 35	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	Bon	Bon	2021		Bon	2015	2015

2.1.3 Enjeux et priorités identifiés sur le territoire dans le SDAGE 2022-2027

2.1.3.1 Vulnérabilité au changement climatique

Le territoire du Contrat Doubs Dessoubre est compris dans une vaste zone identifiée en tant que bassin en vulnérabilité forte à très forte nécessitant des actions importantes d'adaptation au changement climatique pour les enjeux « Biodiversité », « Bilan hydrique des sols » et « Niveau trophique des eaux » (OF n°0).

2.1.3.2 Sensibilité des eaux superficielles et souterraines aux pollutions

Le territoire du Contrat Doubs Dessoubre est compris dans une zone sensible aux pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole. Le périmètre, sensible aux pesticides est classifié comme « sous-bassins nécessitant des mesures pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions au titre du programme de mesures 2022-2027 ». Les mesures territorialisées en lien avec l'orientation fondamentale n°

5 « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé » mettent l'accent sur :

Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle ;

- A. Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques ;
- B. Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses ;
- C. Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ;
- D. Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

2.1.3.3 Enjeux pour les besoins en eau potable

Le territoire du Contrat Doubs Dessoubre est compris dans un périmètre où les masses d'eau souterraines et les aquifères sont à fort enjeux pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable. Il sera nécessaire de délimiter des zones de sauvegarde.

2.1.3.4 Enjeux de restauration de la continuité écologique et de la diversité morphologique des milieux aquatiques

Le territoire du Contrat Doubs Dessoubre est compris dans un périmètre de fort enjeu pour la restauration des continuités écologiques et de la diversité morphologique des milieux aquatiques. Les mesures territorialisées en lien avec l'orientation fondamentale n° 6 « Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides » incitent à :

- A. Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ;
- B. Préserver, restaurer et gérer les zones humides ;
- C. Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau.

2.1.4 Programme De Mesures (PDM)

Le Programme De Mesures (PDM) du SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 identifie les pressions à traiter et les mesures par masse d'eau pour atteindre les objectifs de bon état. L'EPAGE Doubs Dessoubre interviendra prioritairement sur ces problématiques et participera à la mise en œuvre de ces mesures sur son périmètre d'action. Les 3 tableaux ci-dessous proposent une synthèse des mesures du PDM par sous-bassin versant du Contrat (en annexe 2 est présenté le tableau complet des mesures du PDM précisant les codes mesures par masses d'eau).

Pour le sous-bassin du Dessoubre, le PDM identifie 5 types de pression à traiter sur le périmètre de l'EPAGE, le tableau ci-après synthétise les mesures associées :

Sous-bassin du Dessoubre	
Types de pression	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) > Reverotte Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) > Reverotte
Pollutions par les pesticides	<ul style="list-style-type: none"> Pression qui sera traitée par une mesure dont la mise en œuvre est intégralement reportée au-delà de 2027 > Reverotte
Altération du régime hydrologique	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes > Ruisseau de Vaucluse
Altération de la morphologie	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes > Reverotte Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau > Dessoubre
Altération de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) > Dessoubre, Ruisseau de Vaclusotte

Pour le sous-bassin du Cusancin, le PDM identifie 4 types de pression à traiter sur le périmètre de l'EPAGE, le tableau ci-après synthétise les mesures associées :

Sous-bassin du Cusancin	
Types de pression	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) > Audeux, Ruisseau de la Baume Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles) > Audeux, Ruisseau de la Baume
Pollutions par les nutriments agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrate > Audeux, Ruisseau de la Baume
Altération de la morphologie	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes > Audeux, Ruisseau de la Baume Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau > Audeux, Ruisseau de la Baume
Altération de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> Pression traitée par une mesure concernant une autre pression sur la même masse d'eau (ouvrages seront traités en même temps que les travaux morphologie) > Audeux, Ruisseau de la Baume

Pour le sous-bassin du Doubs Franco-Suisse, le PDM identifie 4 types de pression à traiter sur le périmètre de l'EPAGE, le tableau ci-après synthétise les mesures associées :

Sous-bassin du Doubs Franco-Suisse	
Types de pression	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur > Lac de Châtelot, Lac de Chaillexon, Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Altération du régime hydrologique	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide > Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse Réaliser une opération de restauration d'une zone humide > Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse Coordonner la gestion des ouvrages > Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation > Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Altération de la morphologie	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes > Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
Altération de la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments) > Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse

2.1.5 Orientations du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Le PAOT est l'outil opérationnel de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN) dans le Doubs pour la mise en œuvre du programme de mesures. Résultat d'un travail collectif, puisqu'associant l'ensemble des membres de la MISEN, il est renouvelé à chaque PDM.

Sur le territoire EPAGE, 7 mesures sont identifiées dans le PAOT/PDM 2016-2021. 5 de ces 7 mesures ont pu être réalisées durant le dernier programme de gestion 2016-2021.

Le tableau ci-après synthétise les mesures identifiées dans le PAOT/PDM 2016-2021 et leur état de réalisation :

PAOT/PDM 2016-2021	
Mesures/actions	État de réalisation
25-Réhabilitation de la Step du Barboux	Réalisé
25_Le Barboux : réhabiliter le réseau d'assainissement du système du Barboux (EU/EP)	Non engagé et non programmé sur la période 2022-2024 (la commune ne le souhaite pas)
25_Belleherbe : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Belleherbe (EU,EP)	Réalisé
25_Belleherbe : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Belleherbe (EU,EP) (raccordement Charmoille)	Réalisé
25_Charmavillers : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Charmavillers (EU/EP)	Réalisé
25_Indevillers : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Indevillers (EU/EP)	Réalisé

Mesures/actions	État de réalisation
25_Chamesol : réhabiliter le réseau d'assainissement du système de Chamesol (EU/EP)	Non engagé et non soumise en MISEN pour inscription au prochain PAOT/PDM 2022-2027, la mesure « assainissement » n'est pas reconduite sur le Doubs de la confluence avec le Dessoubre à la confluence avec l'Allan au prochain plan de gestion

Le nouveau PDM/PAOT 2022-2027 n'est pas encore validé, en effet la MISEN du Doubs ne se réunira qu'en 2022 pour sélectionner les mesures à inscrire.

2.2 Les autres politiques en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité

2.2.1 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2019-2024) est construit en déclinaison des cinq objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse et leurs programmes de mesures ;
- Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique ;
- Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supra-communale ;
- Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires, en complément de la solidarité intracommunautaire prévue par la loi ;
- Contribuer à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins (territoire non concerné).

La politique partenariale de l'agence de l'eau établie dans le cadre du 11ème programme a pour objectifs :

- D'impulser l'émergence de projets en réponse aux enjeux prioritaires pour atteindre le bon état des eaux, en référence au SDAGE RM et son programme de mesures ;
- D'inciter les maîtres d'ouvrage à s'engager sur les priorités de l'agence de l'eau ;
- De garantir une gestion cohérente et planifiée des actions, au vu d'objectifs clairs et partagés par les acteurs locaux.

Ce partenariat est fondé sur l'établissement de contrats :

- Développés avec les collectivités structurées à un niveau supra communal (EPCI) exerçant les compétences du grand cycle et/ou petit cycle de l'eau, à des échelles territoriales adaptées ;
- Avec des engagements financiers pour la réalisation de projets suffisamment matures sur une période de l'ordre de 3 ans ;
- Et intégrant des modalités de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.

2.2.2 DOCOB site Natura 2000 Vallée du Dessoubre

Le document d'objectif (DOCOB) est le plan de gestion d'un site Natura 2000. Il définit les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Il est établi à la suite d'une large concertation.

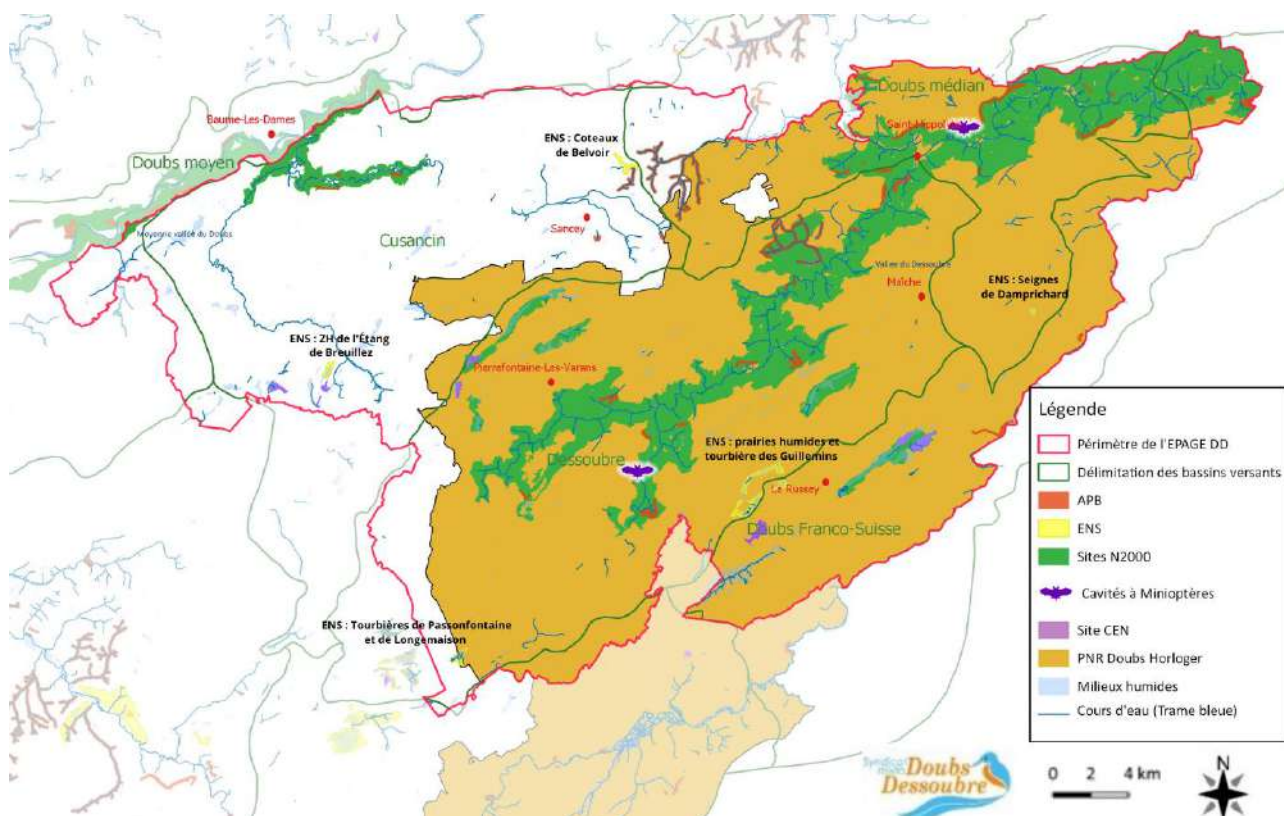
Le territoire EPAGE Doubs Dessoubre compte 2 sites Natura 2000. L'un est sous gestion de l'EPAGE Doubs Dessoubre et le second sous gestion de l'EPTB Saône & Doubs.

Le DOCOB du site « Vallée du Dessoubre » (FR4301298) de la directive "Habitats, faune, flore" est animé par l'EPAGE Doubs Dessoubre. La surface totale est de 16 636 ha. Ce site est issu de la fusion de 3 sites Natura 2000 durant l'année 2021 :

- Le site « Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs » (FR4301298) ;
- Le site « Tourbière des Cerneux-Gourinots, et zones humides environnantes, les Seignes des Guinots et le Verbois » (FR4301287) ;
- Le site « Réseau de cavités à Miniptères de Schreibers en Franche-Comté » (FR4301351).

L'EPTB Saône & Doubs anime quant à lui le DOCOB du site Natura 2000 « Moyenne vallée du Doubs » (FR4312010) de la directive "Oiseaux". La surface totale est de 6 299 ha, cependant seule la vallée du Cusancin est concernée par ce site sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre.

La carte ci-après présente les différents sites Natura 2000, ENS et APB du territoire EPAGE Doubs Dessoubre :



2.2.3 Arrêtés de protection de biotope (APB)

Un Arrêté de Protection de Biotope (APB) s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'Homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il permet à M. le Préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

Le territoire EPAGE Doubs Dessoubre est pourvu de 42 APB dont 3 de nature ruisseau destinés à protéger l'écrevisse à pattes blanches et 38 de nature oiseaux rupestres.

Le tableau ci-après référence les différents APB du territoire EPAGE Doubs Dessoubre :

APB territoire EPAGE Doubs Dessoubre			
Nature	Nom		
Ruisseau	BARBECHE		
	JEAN MOULOT		
	VAUCLUSOTTE		
Oiseaux rupestres	ROCHER DU RECHANDET	BELVEDERE DU DARD	ROCHE PALAIS
	FALAISES DE LIOUVIERE ET ROCHE DU BIAIS	FALAISES DE DROITFONTAINE	LA COTE DU FRENE
	BOIS DE POUSSOT	ROCHIEU	LE TREMBLOT
	ROCHE DE CHATARD	MORICEMAIISON	FALAISES DU VERBOZ
	LA FENTE DE BABRE	LE CHATEAU	ROCHE DU PRETRE
	FALAISES DU BOIS DES BANAUX A LA SOURCE DE FONTENY	BOIS DU FALOT	ROCHERS DE MAUREPOS
	FALAISES DE LA SOURCE DU CUSANCIN	COTE SAINT-MATHAY	ROCHES DE LA COTE DE PARFONBIEF
	BOIS DE LA COTE ENVERS	FALAISES DE L'ESSART DE SAUSSAYE	ROCHES DU MIROIR ET FALAISES DU CERNEUX
	LES HAUTES ROCHES	FALAISES DU MONT	BOILLON
	FALAISES DE SOLEMONT	CHATEAU DE LA ROCHE	COMBE DU FRENE
	FALAISES DE CLEMMONT	L'AIGUILLE DU SAPOIS ET DE LA GRANDE COTE	FALAISES D'HAUTEROCHES
		LE CUL DE SAC	MONT OLIVOT
		FALAISES DE MONTURSIN	LA CENDREE
		CREUX DE LA CHARME	LE BIEF D'ETOZ
			CUL DE LA BAUME

La carte ci-dessus (§ 2.2.2) présente les différents APB se trouvant sur le territoire EPAGE Doubs Dessoubre.

2.2.4 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dans le cadre des compétences qui lui sont propres, le Département du Doubs (CD25) met en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). D'une part, elle vise à protéger et à restaurer des milieux naturels présentant un intérêt patrimonial particulier (faune, flore, géologie, paysage...). D'autre part, la politique départementale vise à sensibiliser le grand public à ces milieux et aux espèces qu'ils abritent dès lors que l'ouverture au public de ces sites est compatible avec leur protection.

Sur les sites sélectionnés, un partenariat est engagé avec les propriétaires pour mettre en œuvre les opérations de gestion et d'ouverture au public des ENS. Ces opérations sont mises en œuvre soit directement par le Département, soit par un gestionnaire local (collectivité, syndicat mixte, association...).

L'EPAGE Doubs Dessoubre compte actuellement 3 sites ENS principaux sur son territoire avec les « Coteaux de Belvoir », les « Tourbières des Guillemins » et la « Zone humide de l'Étang de Breuillez ». Toutefois, il n'en a pas la gestion, il n'intervient qu'en tant qu'appui technique. Il existe 2 autres ENS, mais l'un est inactif et le second appartient à un complexe de tourbières n'étant pas majoritairement sur l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Le tableau ci-après synthétise les différents ENS présents sur le territoire EPAGE Doubs Dessoubre :

ENS du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre				
Nom	Type de milieu	Surface en ha	Aménagé pour l'accueil du public	Gestionnaire
Coteaux de Belvoir	Pelouses sèches	25	Oui	Gestion : commune de Belvoir ; Animation grand public : FNE
Tourbières des Guillemins	Marais et tourbières	127	Non	Gestion : CD25 ; Animation grand public : CPIE Haut-Doubs
Zone humide de l'Étang de Breuillez à Bremondans	Marais et tourbières	30	Oui	Gestion : commune de Bremondans
Seignes de Damprichard	Prairies humides	6	Non	Inactif
Tourbières de Passonfontaine et de Longemaison	Marais et tourbières	Un fragment seulement	Non	Gestion : CEN (Seulement Longemaison sur le territoire EPAGE DD)

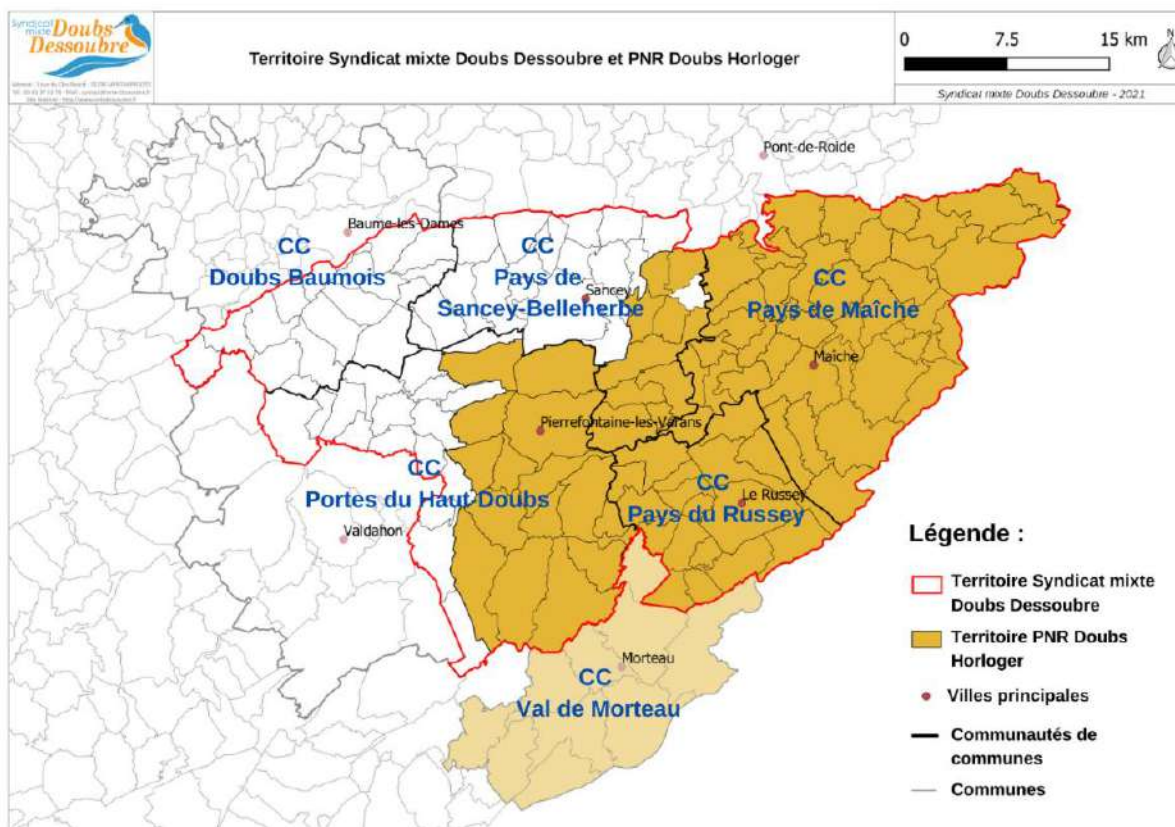
La carte ci-dessus (§ 2.2.2) présente les différents ENS se trouvant sur le territoire EPAGE Doubs Dessoubre.

2.2.5 Parc naturel régional du Doubs Horloger

En 2002, la loi "Démocratie de proximité" a donné compétence aux Régions pour créer des réserves naturelles régionales et administrer les anciennes réserves naturelles volontaires. Un Parc Naturel Régional (PNR) s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Depuis le décret du 4 septembre 2021, date officielle de création du PNR Doubs Horloger pour une durée de 15 ans, l'EPAGE Doubs Dessoubre a un territoire commun avec celui-ci. Parmi les 94 communes membres du PNR, 84 sont situées sur le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre.

La carte ci-après présente le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre et le périmètre du PNR Doubs Horloger :



La Carte d'identité du PNR est la suivante :

- 57^{-ème} Parc naturel régional français ;
- 4^{ème} Parc naturel régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- 94 communes adhérentes ;
- Superficie : 1 039 km² ;
- Population : 58 668 habitants ;
- 50 monuments historiques ;
- 29 sites naturels inscrits et classés ;
- 3 Petites Citées Comtoises de Caractère de Bourgogne Franche-Comté.

L'organisation globale de la Charte du PNR du Doubs Horloger repose sur 4 axes :

- Axe 1 : Renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger ;
- Axe 2 : Renouveler la dynamique du territoire pour une haute qualité du cadre de vie ;
- Axe 3 : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée ;
- Axe 4 : Fédérer les acteurs pour une haute valeur territoriale.

Ces 4 axes sont déclinés en 11 orientations et 31 mesures. Certaines mesures sont communes aux actions de l'EPAGE Doubs Dessoubre, ainsi, un travail commun et synergique est mis en place entre les deux structures.

2.2.6 Programmes européens

Le programme Life tourbières du Jura a visé à la réhabilitation fonctionnelle des tourbières du massif jurassien Franc-comtois. Le programme réalisé (Life 1), d'une durée de 6 ans (2014-2020), a mobilisé

d'importants moyens financiers pour la réhabilitation de tourbières sur des sites Natura 2000. L'axe fort de ce programme a été la restauration de la biodiversité associée aux tourbières.

L'année 2021 correspond à la rédaction et au dépôt d'un nouveau dossier, ce nouveau programme (Life 2) devrait démarrer en juin 2022 pour une durée de 5 à 6 ans. L'axe fort de ce nouveau programme est climatique, le but est de retrouver un stockage optimal de carbone par les tourbières. Ce changement permettra d'élargir le périmètre et d'intervenir hors des seules zones Natura 2000.

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural 2014-2020 (FEADER) en Bourgogne Franche-Comté est prolongé jusqu'en 2022. Le programme de développement rural est mis en œuvre par la Région Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec les services de l'État. Ce dernier s'attache à favoriser l'attractivité du monde rural par l'emploi et le résidentiel pour lui assurer une pérennité sur le long terme. D'autre part il encourage la performance économique par le biais de la performance environnementale et technologique. Enfin, il encourage la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement. Le prochain programme est prévu pour la période 2023-2027.

Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) est un programme européen qui s'adresse aux territoires ruraux et vise à soutenir un certain nombre d'actions, de projets locaux (sur les problématiques des campagnes et des territoires ruraux qui ont moins de moyens avec les soutiens nationaux). Les fonds sont européens avec des crédits répartis par pays. L'enveloppe destinée à la France est répartie par région, ensuite par territoire. Le LEADER est ainsi un dispositif qui permet à des acteurs rassemblés en Groupes d'Action Locale (GAL) de porter des programmes pluriannuels d'actions définis par et pour un territoire.

2.2.7 Stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP)

La stratégie nationale des aires protégées a été intégrée en France en 2021.

La stratégie ambitionne de penser la protection de la biodiversité de façon dynamique, en s'appuyant sur deux niveaux de protection : les aires protégées, et les zones de protection forte qui font l'objet d'une protection plus élevée (incluant également des aires de protection intégrale) afin d'y limiter ou supprimer les pressions engendrées par les activités humaines.

Elle vise un double objectif surfacique à horizon 2030, au travers de 3 plans d'actions de 3 années :

- 1 - Couvrir au moins 30% du territoire national et des eaux maritimes sous juridiction par un réseau d'aires protégées ;
- 2 - 10 % du territoire national et des eaux maritimes sous juridiction à placer sous protection forte.

A ce titre, la stratégie ne vise pas uniquement la création d'aires protégées supplémentaires mais également à garantir que celles-ci soient représentatives de la diversité des écosystèmes, bien gérées, interconnectées, disposent des moyens suffisants, ce afin de créer un réseau robuste d'aires protégées résilient aux changements globaux.

Le tableau ci-dessous présente la définition et la stratégie des aires protégées et de protection forte :

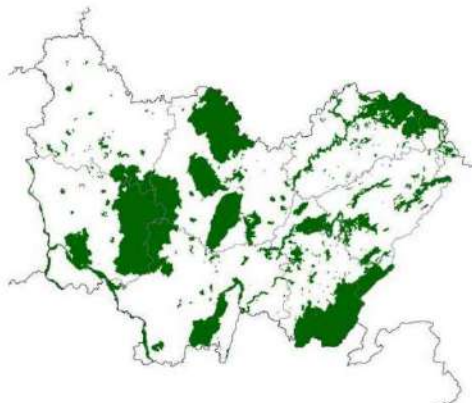
Stratégie nationale des aires protégées 2030	
Aires protégées	Protection forte
<p>Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés », les outils associés à la définition d'aires protégées sont :</p>	<p>Une zone sous protection forte est « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, et de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. » Les outils associés à la définition de protection forte sont :</p>
<p>• A terre, en 2020 :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Parcs nationaux (zones de cœur et aire d'adhésion) et Parcs naturels régionaux ; • Réserves naturelles ; • Réserves biologiques ; • Réserves nationales de chasse et de faune sauvage ; • Arrêtés de protection des biotopes, des habitats naturels et des sites d'intérêt géologique ; • Sites du conservatoire du littoral ; • Sites du conservatoire des espaces naturels (sites acquis et gérés) ; • Sites Natura 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cœurs de parcs nationaux ; • Réserves naturelles ; • Réserves biologiques ; • Arrêtés de protection (de biotope, de géotope et d'habitat naturel) ;
<p>A terre, après une analyse au cas par cas au cours de la période 2021-2023 :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Forêts classées sous le statut forêt de protection du code forestier ; • Périmètres de protection des réserves naturelles nationales ; • Espaces naturels sensibles ; • Sites acquis par les agences de l'eau Sites classés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètres de protection des réserves naturelles nationales ; • Réserves nationales de chasse et de faune sauvage • Sites acquis par le conservatoire du littoral ; • Sites acquis par les Conservatoires d'espaces naturels ; • Espaces naturels sensibles.

Une concertation a été menée par les services de l'Etat et les partenaires dans les différents territoires nationaux en 2021 quant à la définition et à la stratégie à déployer pour les aires protégées et de protection forte pour le premier plan d'action 2022-2024.

Ci-dessous est présentée la carte de la répartition des aires protégées et de aires de protection forte en région Bourgogne Franche-Comté en 2021 :



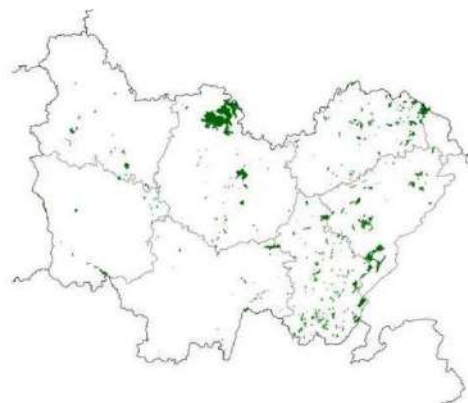
Aires protégées



Couverture du territoire : 23.53 %

Protections fortes et sites Natura 2000
Parcs nationaux (aires d'adhésion) (2019_12)
Parcs naturels régionaux (2020_03)

Protections fortes



Couverture du territoire : 1.44 %

Arrêtés de protection de biotope (2020_03)
Arrêtés de protection de géotope (2018_12)
Parcs nationaux (zones coeur) (2019_12)
Réserves biologiques dirigées (2019_12)
Réserves biologiques intégrales (2019_12)
Réserves naturelles nationales (2019_12)
Réserves naturelles régionales (2019_12)

Ainsi, en concertation avec les services de l'Etat, les gestionnaires locaux sont invités à identifier sur leurs territoires les mesures et évolutions qui pourraient venir renforcer la stratégie nationale des aires protégées en matière d'aires protégées et d'aires de protections fortes.

3. MODALITES DU CONTRAT

Entre,

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Doubs Dessoubre, représenté par son Président, Monsieur François CUCHEROUSSET, en vertu de la délibération n°2021-01 du 26 janvier 2021, désignée ci-après par « EPAGE Doubs Dessoubre »,

Et,

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée par Monsieur Laurent ROY, Directeur Général, désignée ci-après par « l'agence »,

Et,

Le Conseil Départemental du Doubs, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN,

Et,

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, représenté par son Président, Monsieur Denis LEROUX.

Et,

La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE.

Et,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine, représenté par son Président, Monsieur Christian HERARD.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Art 1. Périmètre du contrat

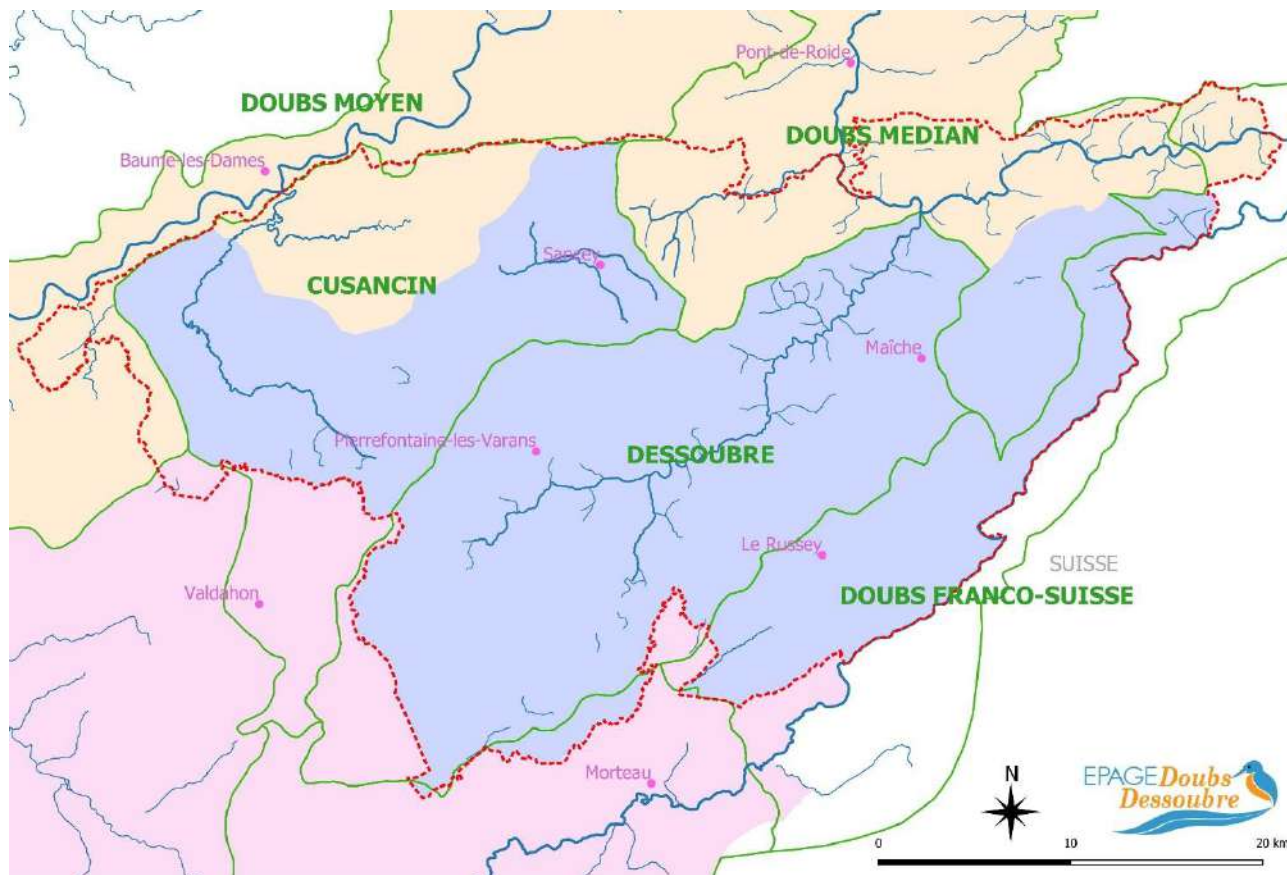
Le Contrat Doubs Dessoubre porte sur une partie du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre. Comme pour les périmètres administratifs des entités gémapiennes, les périmètres des contrats (de rivière, de bassin, de territoire), en accord avec les doctrines de bassins, sont essentiellement fondés sur la base des sous-bassins hydrogéologiques en présence, mais également composés avec les contrats préexistants et les structures en place.

Ainsi, sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre, existe le Contrat de rivière de la Vallée du Doubs porté par l'EPTB Saône & Doubs. Est également en cours d'élaboration le Contrat de territoire Haut-Doubs Loue co-porté par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et le Syndicat mixte Doubs Loue.

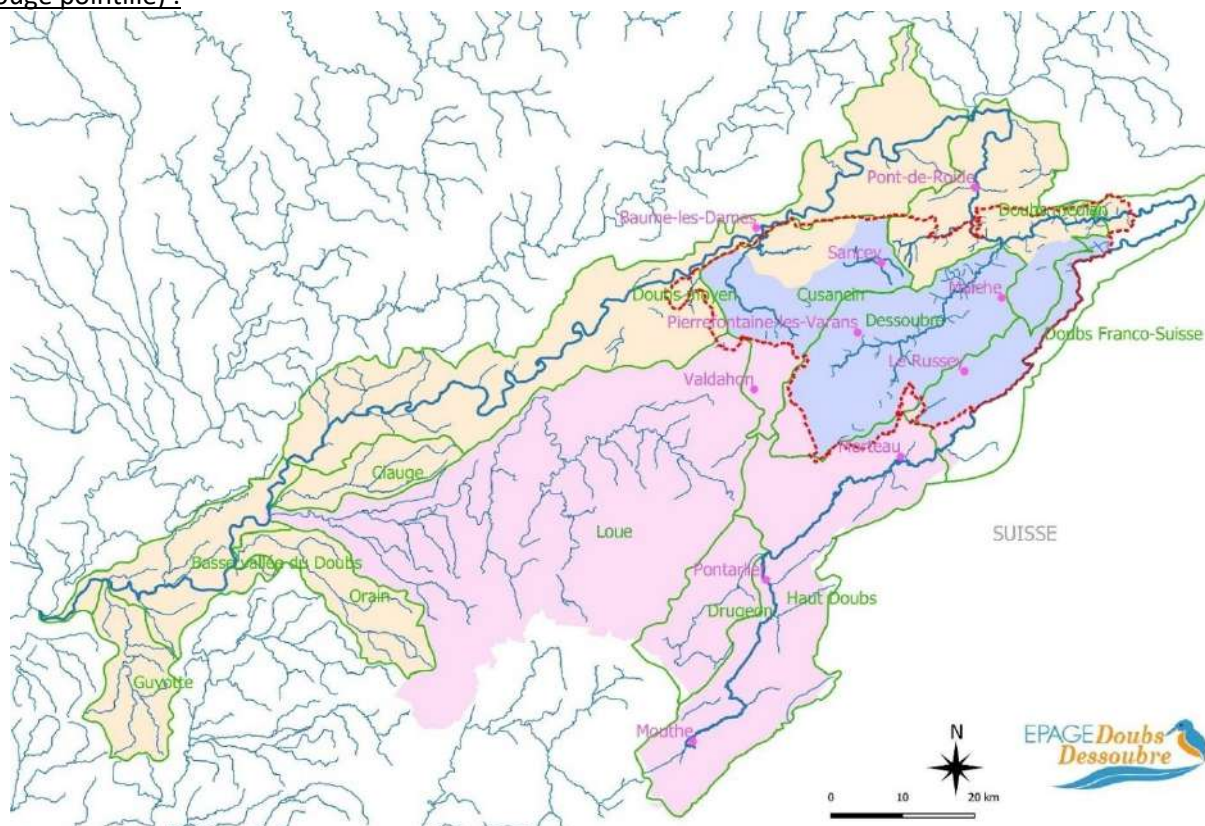
Le périmètre du futur Contrat de territoire Doubs Dessoubre comprendra donc essentiellement les sous-bassins versants du Dessoubre et du Doubs franco-suisse. Les sous-bassins versants concernés par le contrat de territoire Doubs Dessoubre sont :

- Le Doubs Franco-Suisse (DO_02_07) ;
- Le Dessoubre (DO_02_06) ;
- Une partie du BV du Cusancin : l'Audeux (FRDR11271) et les Ruisseaux de la Baume (FRDR11925), ainsi que leurs affluents.

La carte ci-dessous présente le périmètre du Contrat de territoire Doubs Dessoubre (bleu) et de l'EPAGE Doubs Dessoubre (rouge pointillé) :



La carte ci-dessous présente le périmètre du Contrat de rivière de la Vallée du Doubs (orange), du Contrat de territoire Doubs Dessoubre (bleu) et Haut-Doubs Loue (rose), ainsi que le périmètre EPAGE Doubs Dessoubre (rouge pointillé) :

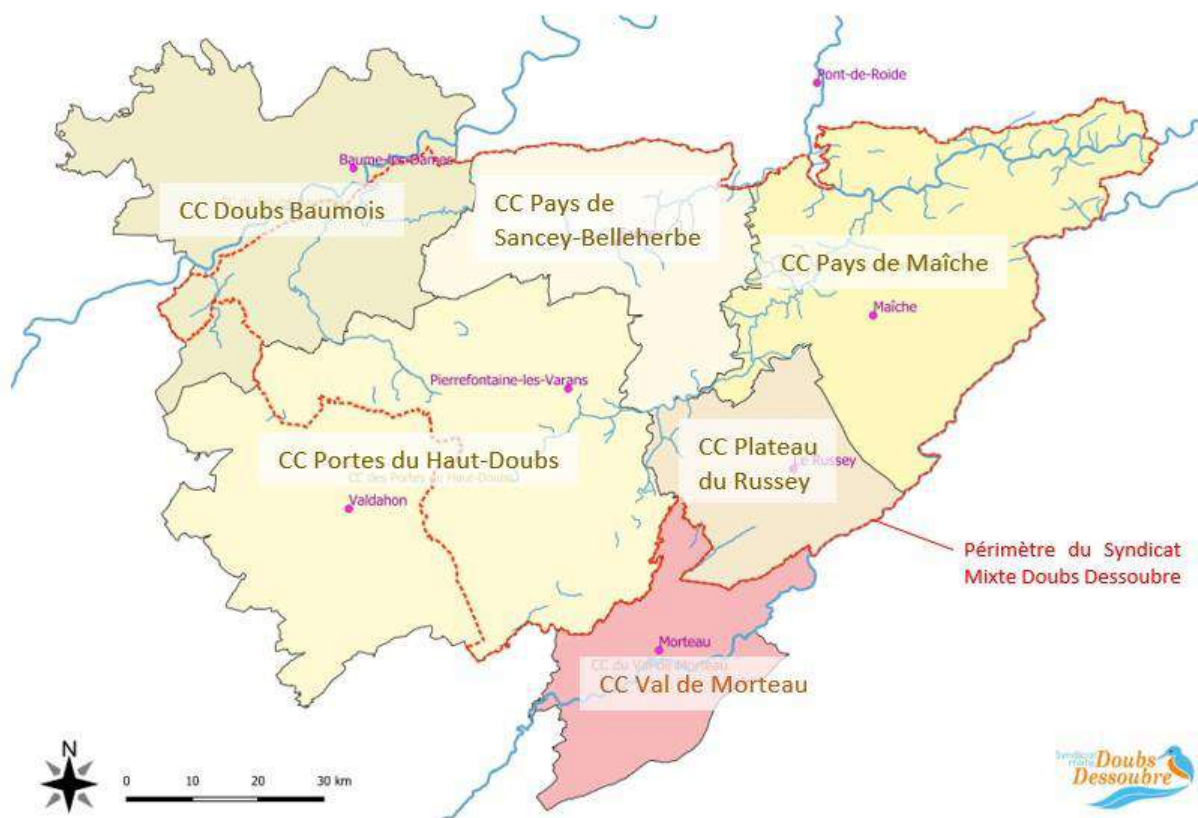


Certaines actions inscrites au Contrat de territoire Doubs Dessoubre pourront cependant concerner l'ensemble du périmètre EPAGE et au-delà, afin d'agir de manière plus efficace, cohérente et en lien avec les structures et contrats de territoire déjà en place. Ce sera notamment le cas pour l'opération collective toxiques LIMITOX 2.

L'opération collective LIMITOX 2 concerne un territoire qui dépasse le périmètre du Contrat de territoire Doubs Dessoubre et même de l'EPAGE Doubs Dessoubre. L'intégralité du périmètre administratif des Communautés de communes suivantes est concernée par l'opération :

- Communauté de Communes du Pays de Maîche ;
- Communauté de Communes du Plateau du Russey ;
- Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs ;
- Communauté de Communes de Sancey-Belleherbe ;
- Communauté de Communes du Doubs Baumois ;
- Communauté de Communes du Val de Morteau.

La carte ci-dessous présente le territoire intégral de l'opération collective LIMITOX 2 :



Art 2. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, de 2022 à 2024.

Art 3. Objectifs et orientations stratégiques du contrat

3.1 Orientations stratégiques du Contrat Doubs Dessoubre

Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre, porté par l'EPAGE Doubs Dessoubre, vise à la préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau, tout en garantissant la protection contre les inondations des populations locales.

Le contrat de territoire est élaboré en concertation avec les acteurs locaux. Les services de l'Etat sont également fortement impliqués à chaque étape du processus d'élaboration et de mise en œuvre des actions.

Sont ainsi mobilisés les différents maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides, de préservation de la ressource en eau pour les usages actuels et futurs, et de préservation de la biodiversité, qui permettront l'anticipation et l'adaptation au changement climatique pour garantir la qualité de vie et les besoins des générations futures, à moyen et long terme.

Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre est élaboré sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat cohérent et ambitieux. Le futur contrat de territoire est donc élaboré en prenant en compte :

- L'état et les objectifs d'état des masses d'eau du territoire fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse (SDAGE RMC) 2022-2027 ;
- Les pressions identifiées à traiter qui sont inscrites au Programme De Mesure (PDM) 2022-2027 ;
- Les programmes, études et travaux identifiés au niveau local par les différents acteurs et maîtres d'ouvrages en ce qui concerne la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides, la préservation et la valorisation de la biodiversité, etc. ;
- Les initiatives et programmes des maîtres d'ouvrages locaux en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement des systèmes de traitement des eaux usées du territoire, ainsi qu'en ce qui concerne la préservation de la ressource en eau, et notamment pour l'alimentation en eau potable ;
- Les actions portées par les différents acteurs du territoire (agriculture, sylviculture, collectivités, ...) et l'articulation avec les actions du contrat, pouvant répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité des milieux et de la ressource en eau ;
- ...

Les actions inscrites au contrat seront portées par différents maîtres d'ouvrage, mais l'animation sera toujours assurée par l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Le dossier d'orientations stratégiques du contrat de territoire Doubs Dessoubre a été présenté en comité d'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse le 1^{er} octobre 2021. La délibération n°2021-12 relative à ce projet, confirme la décision du Comité d'agrément de donner un avis favorable à l'élaboration du 1^{er} contrat de territoire Doubs Dessoubre.

Les orientations stratégiques du Contrat de territoire Doubs Dessoubre validées par le comité d'agrément sont présentées dans le tableau ci-après :

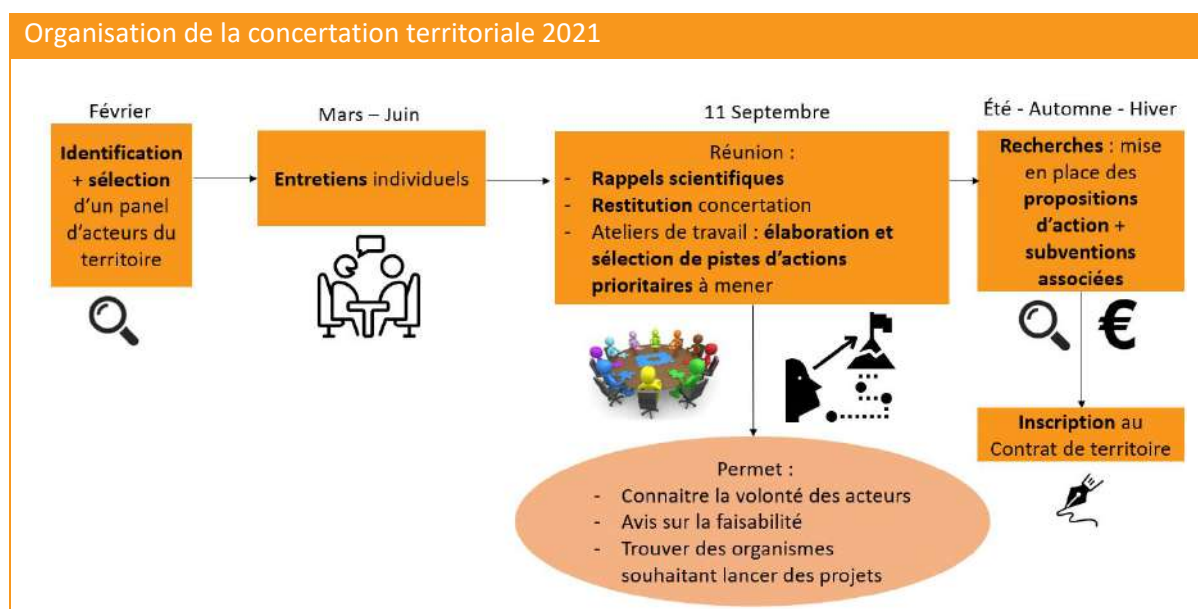
Orientations stratégiques du Contrat de territoire Doubs Dessoubre
Axes
Axe I. Qualité de l'eau
Axe II. Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
Axe III. Ressource en eau
Axe IV. Communication et sensibilisation
Axe V. Gouvernance

3.2 Animation territoriale pour la mise en œuvre du Contrat

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de territoire qui sera co-signé par l'EPAGE Doubs Dessoubre, l'Agence de l'eau et les acteurs du territoire, il a été fait le choix de favoriser la rencontre, la réflexion et la co-construction des pistes d'actions qui seront inscrites au contrat de territoire, avec les acteurs du territoire.

Ainsi, 29 personnes ou organismes ont été conviés à échanger lors d'entretiens libres : habitants, associations de pêche, agriculteurs et organisations représentant l'agriculture, associations environnementales, pisciculteurs, élus locaux, acteurs du tourisme, sylviculteurs et leurs représentants privés et publics, association de canoë-kayak, restaurateurs, etc. Dans un second temps, il leur a été proposé de travailler en atelier sous forme de tables rondes en vue de dégager un consensus sur les pistes d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques qui pourront être inscrites sous formes d'actions au contrat de territoire.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation de la concertation territoriale réalisée en 2021 dans le cadre de l'élaboration du Contrat de territoire Doubs Dessoubre :



Le premier atelier a permis de faire émerger les pistes d'action suivantes par ordre d'importance :

- Multiplier les actions d'éducation concernant les milieux aquatiques avec tout type de public ;
- Favoriser la concertation entre acteurs ;
- Communiquer de manière plus importante sur les projets de la structure et les enjeux associés.

Le second atelier a permis de faire émerger les pistes d'action suivantes par ordre d'importance :

- Plus d'actions en assainissement, avec un besoin de plus d'aides financières, notamment pour l'ANC.
- Favoriser la généralisation de l'arrêt de l'épandage des boues de STEP des collectivités et accélérer la prise de compétence assainissement par les intercommunalités.
- Avancer sur le volet agricole avec la révision et la généralisation des plans d'épandages, les fauches tardives près des milieux aquatiques, les polycultures pour notamment favoriser la production de paille et le retour du fumier, la réorganisation de zones sans engrais, mais aussi la recherche de solutions antiparasitaires pas ou moins polluantes.

Ainsi, suite à ces résultats l'EPAGE Doubs Dessoubre s'est employé à un travail de recherche concernant la faisabilité de ces pistes d'actions, notamment auprès des partenaires concernés.

3.3 Axes de travail

Les axes de travail du contrat de territoire visent à apporter une réponse à chaque problématique identifiée sur le territoire. Certaines actions peuvent répondre à plusieurs problématiques.

Concomitamment à l'élaboration du Contrat de territoire Doubs Dessoubre en 2021, la structure poursuit et initie un certain nombre d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur son périmètre d'action. Ces actions, sont pour certaines actuellement menées, ou pour les autres en cours d'élaboration. Elles sont inscrites au Contrat de territoire Doubs Dessoubre sous 5 grands axes puis déclinées en 12 thématiques.

Les axes et thématiques de travail du Contrat de territoire Doubs Dessoubre sont présentés dans le tableau ci-après :

Axes et thématiques du Contrat de territoire Doubs Dessoubre	
Axes	Thèmes
Axe I. Qualité de l'eau	Thème 1 : Réduire la pression de pollution toxique (monde industriel, collectivités, particuliers)
	Thème 2 : Réduire la pression de pollution du monde agricole
Axe II. Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides	Thème 1 : Connaissance de la topographie
	Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique
	Thème 3 : Restauration morphologique
	Thème 4 : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
	Thème 5 : Protéger et gérer les milieux humides
	Thème 6 : Réhabilitation des services écosystémiques des tourbières face au changement climatique
	Thème 7 : Restauration de la trame turquoise
Axe III. Ressource en eau	Thème 1 : Connaître et protéger les RKM
Axe IV. Communication et sensibilisation	Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau
Axe V. Gouvernance	Thème 1 : Gouvernance

Art 4. Etat des lieux et principaux enjeux identifiés sur le territoire

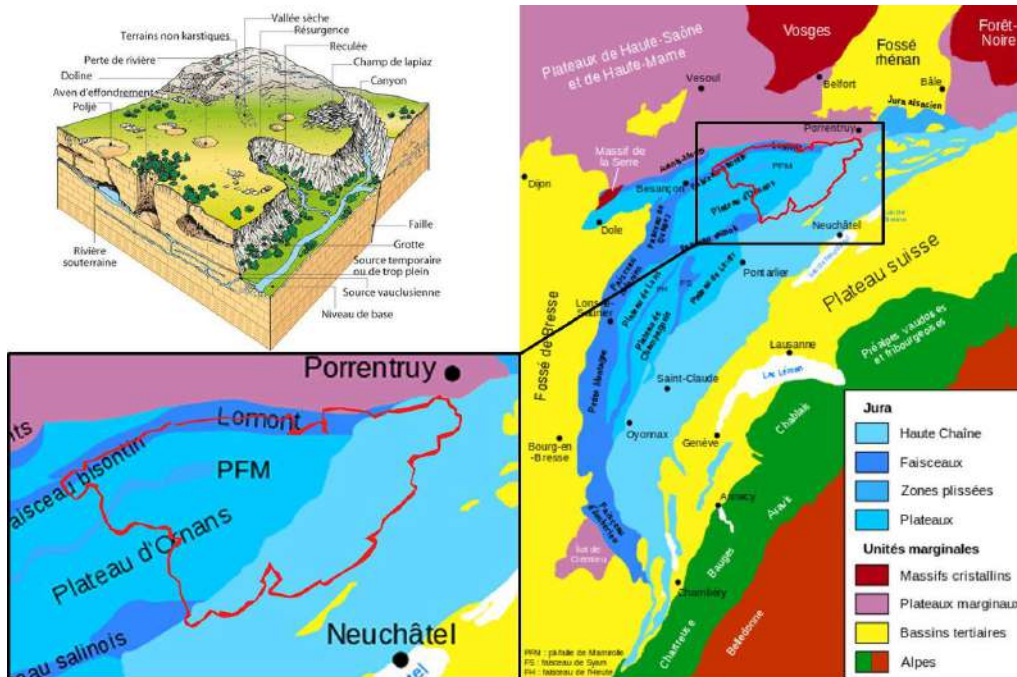
4.1 Enjeux généraux du territoire EPAGE

4.1.1 Contexte du massif Jurassien

Les différents sous-bassins présentent des enjeux liés principalement au contexte hydrogéologique karstique qui a façonné les paysages jurassiens. La pluviométrie est globalement abondante mais le sous-sol ne permet pas, à de rares exceptions, le développement de zones alluviales. La ressource en eau est donc fragile, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

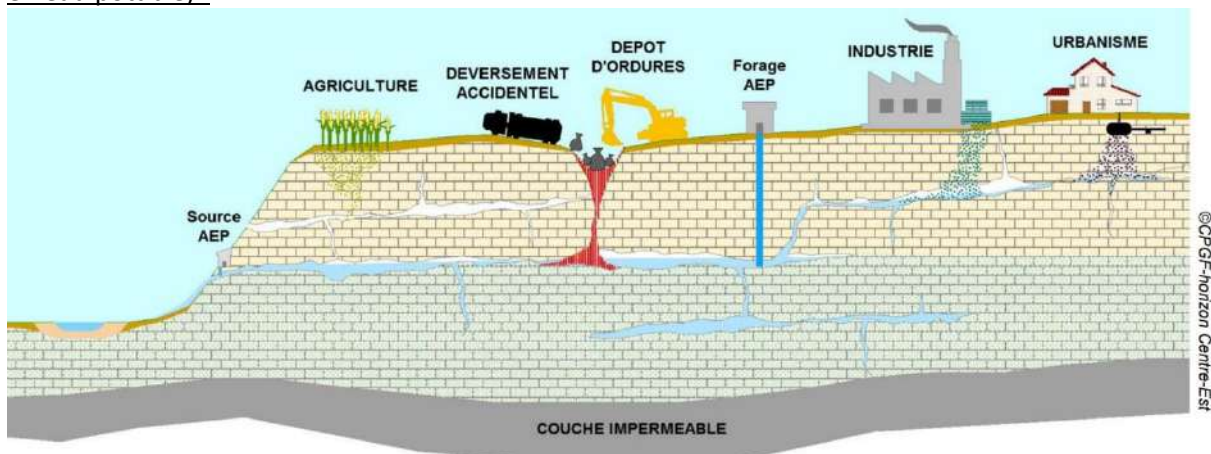
Si la pluviométrie annuelle semble peu évoluer, l'évolution climatique à l'œuvre conduit à des périodes de fortes pluies très concentrées dans le temps, et des périodes de fortes chaleurs de plus en plus longues conduisant à des baisses aggravées des niveaux des cours d'eau et des ressources souterraines.

Ci-dessous est présentée la localisation du territoire de l'EPAGE dans le massif karstique du Jura, ainsi qu'une coupe des caractéristiques géologiques d'un système karstique :



La particularité karstique de la géologie locale est également synonyme de risque accru de pollution des cours d'eau et des ressources souterraines. Les sols n'ont que très peu de capacité d'épuration et transfèrent très rapidement les potentiels polluants.

Le schéma ci-dessous illustre les risques de pollution de l'eau dans un système karstique (AEP = alimentation en eau potable) :



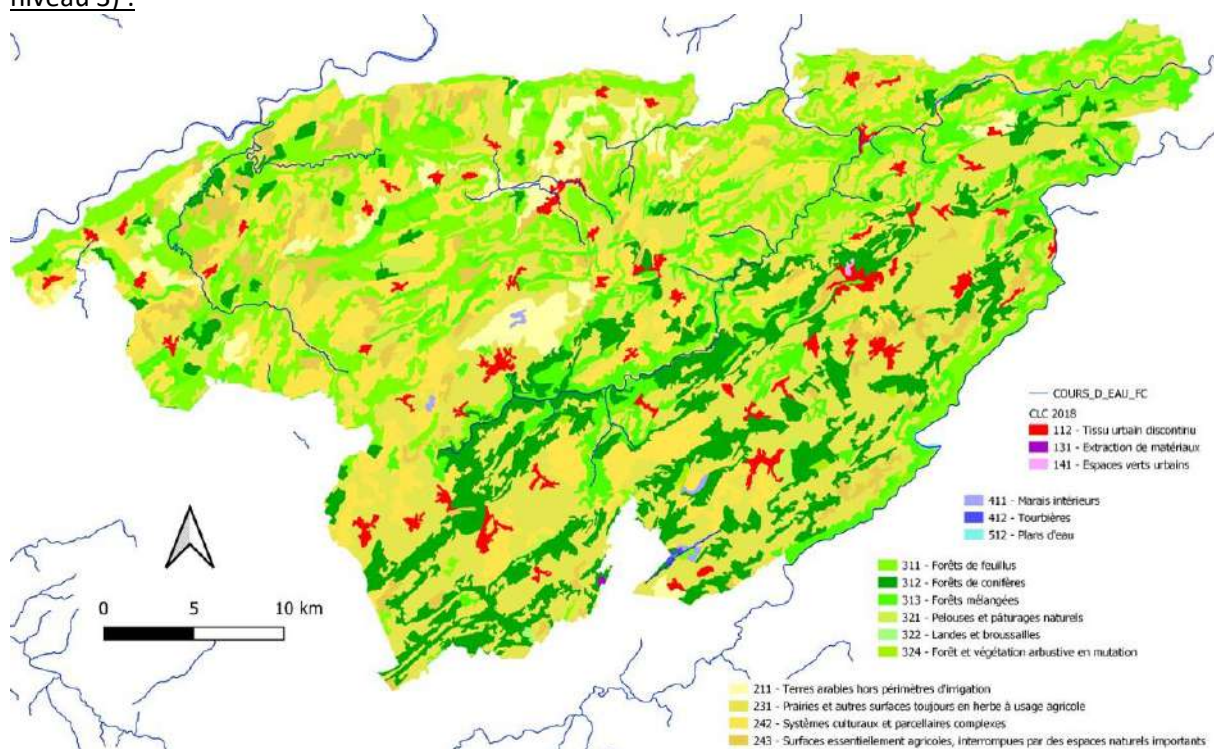
4.1.2 Occupation des sols

Le territoire est composé d'environ 56 % de terres agricoles, de 41 % de forêts, et 2,5 % d'urbanisation. Ainsi, les pratiques agricoles et sylvicoles auront un risque d'impact potentiellement plus important du fait de l'omniprésence de ces espaces sur le territoire EPAGE.

Ci-après le tableau de synthèse de l'occupation des sols sur le territoire EPAGE Doubs Dessoubre (CLC 2018 de niveau 3) :

Code CLC (2018)	Surface km ²	Pourcentage
112 - Tissu urbain discontinu	30	2,4
131 - Extraction de matériaux	<0,5	<0,1
141 - Espaces verts urbains	<0,5	<0,1
211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation	52	4,1
231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	410	32,6
242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes	193	15,4
243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	49	3,9
311 - Forêts de feuillus	238	18,9
312 - Forêts de conifères	169	13,4
313 - Forêts mélangées	105	8,3
321 - Pelouses et pâturages naturels	7	0,5
322 - Landes et broussailles	<0,5	<0,1
324 - Forêt et végétation arbustive en mutation	2	0,2
411 - Marais intérieurs	2	0,1
412 - Tourbières	<0,5	<0,1
512 - Plans d'eau	1	0,1
Total	1260	

La carte ci-dessous présente l'occupation du sol sur le territoire du contrat Doubs Dessoubre (CLC 2018 de niveau 3) :



4.2 Etudes et données territoriales

4.2.1 Étude qualité de l'eau 2021-2022

L'EPAGE porte une étude sur la « Qualité des eaux superficielles » de son territoire durant l'année 2021. Elle a été confiée au bureau d'étude CD eau Environnement avec les objectifs suivants :

- Réaliser un état global et précis de la qualité des milieux sur le nouveau territoire en intégrant des données historiques et actuelles, utiles pour la rédaction du contrat de territoire et servant d'état initial à la démarche contractuelle ;
- Réaliser un état initial à la nouvelle opération collective « toxiques » qui débutera en 2022 ;
- Réaliser un suivi post opération collective LIMITOX 1 (2016-2020), visant à évaluer les effets de l'opération collective sur la reconquête de la qualité des milieux aquatiques récepteurs.

L'étude permettra donc d'établir un état des lieux de l'état écologique à N0 et tâchera de cibler les types de sources de pressions d'origines diverses et leur localisation : domestiques, agricoles, industrielles, etc. L'évolution temporelle de la qualité des milieux sur plusieurs années pourra également être évaluée grâce aux données historiques des stations de suivi permanent collectées pour les années 2010 à 2021, et notamment grâce aux stations de suivi du Département du Doubs et de l'Agence de l'eau (réseau RCS).

Les compléments d'analyses et les nouvelles stations implantées en 2021 ont été choisies par l'EPAGE en vue de compléter du suivi réalisé par le CD25 et l'AERMC, ceci afin d'avoir des données les plus complètes et pertinentes et ainsi de disposer d'une image de la qualité des milieux la plus proche de la réalité.

Au total ce sont 27 stations qui ont été répertoriées :

- Doubs : 9 stations dont 1 correspondant à 1 source proche et 3 stations hors périmètres EPAGE (Arçon et Morteau en amont, Mathay en aval) ;
- Dessoubre : 8 stations sur le cours d'eau principal et 15 sur ses affluents (la plupart dans la partie apicale du BV) ;
- Barbèche : 3 stations ;
- Ruisseaux de la Baume : 2 stations ;
- Cusancin : 5 stations.

Les résultats finaux de l'étude sont attendus pour le premier semestre 2022, cependant un bilan intermédiaire permet de fournir de premières informations.

4.2.1.1 Thermie

Concernant la thermie, les tendances issues des mesures ponctuelles mais fréquentes et pérennes sur le Doubs, le Dessoubre et le Cusancin (réseau Agence de l'Eau) convergent pour indiquer un réchauffement global des eaux, de l'ordre de 2 à 4°C entre 2010 et 2020. Une première rupture est observée en 2015 (des mesures dans la classe « bon état »), puis un second pallier est franchi en 2018 (plusieurs mesures dans la classe « état moyen »).

4.2.1.2 Nutriments

La pollution aux nutriments est globalement chronique et élevée vis-à-vis des concentrations historiques de ces cours d'eau. Quelques pics importants en concentration sont visibles et sont liés aux lessivages des nutriments transférés aux cours d'eau du territoire. L'azote est un important polluant notamment sur le Dessoubre, le Cusancin et la Barbèche. Le phosphore est également un polluant que l'on relève fréquemment sur le territoire, notamment sur le Dessoubre.

Cette pollution aux nutriments, additionnée à d'autres facteurs, est visible par l'apparition de blooms algaux sur certains secteurs à certaines périodes. Une étude de l'OFB réalisée en 2019 et 2020 met en évidence un

colmatage algal pouvant approcher 100% de couverture du substrat en été sur le Cusancin, provoquant une forte dégradation de la qualité de l'habitat.



4.2.1.3 Chlorophylle a / phéopigments

Les teneurs en chlorophylle a / phéopigments sont à la croisée entre la physico-chimie et le caractère intégratif des mesures biologiques. Ainsi, leur interprétation doit considérer à la fois le niveau trophique du milieu, mais aussi son hydromorphologie (plus ou moins lentique) et les éventuelles connexions avec des plans d'eau. Dans ce contexte sont particulièrement mises en évidence les vulnérabilités du Doubs à Morteau en amont de l'EPAGE, du Doubs Franco-Suisse (dystrophies et seuils), et du Dessoubre apicale (dystrophie chronique), voire du Cusancin aval.

4.2.1.4 Pesticides et micropolluants

La connaissance du niveau de contamination sur le périmètre de l'EPAGE demeure à ce jour encore parcellaire et hétérogène. On peut toutefois en dresser la tendance globale suivante sur la base d'une campagne réalisée en 2020 sur 8 stations, dont 7 sont présentes sur l'emprise de l'EPAGE :

- Forte pollution du Doubs, dès Morteau (40 à 50 pesticides et micropolluants quantifiés), qui perdure au niveau du franco-suisse (30 à 40 pesticides et micropolluants quantifiés), et qui demeure très importante de retour en France à Soule-Cernay (40 à 50 pesticides et micropolluants quantifiés) ;
- Contamination modérée du Cusancin.
- Contamination globalement faible du Dessoubre, mais présente dans la partie apicale ;

4.2.1.5 Métaux lourds

Le Doubs présente des concentrations en métaux lourds nettement élevées dans la partie située en amont du territoire EPAGE, soit sur le Haut-Doubs, qui tend ensuite à décroître plus en aval.

La problématique « cuivre dissous » et « étain sédimentaire », voire « mercure sédimentaire » demeure néanmoins prégnante dans l'emprise de l'EPAGE et est essentiellement issue des activités industrielles présentes sur le sous-bassin versant du Haut-Doubs. Plus d'informations sont données en annexe 1, opération collective LIMITOX 2.

4.2.1.6 Macro-invertébrés

Malgré des classements en « très bons états macrobenthiques » selon le référentiel DCE, on constate que sur les 16 stations en présence (données 2010 à 2021) aucune ne dispose d'un état véritablement optimal

de peuplement, certaines communautés en étant très éloignées. A titre illustratif, quasiment aucune station ne dispose de groupe indicateur de rang 9 (le plus polluo-sensible).

D'une manière très globale, les états sont plutôt meilleurs dans le Dessoubre, puis le Cusancin, et le Doubs dans l'emprise de l'EPAGE (meilleur état que sur la partie du sous-bassin versant Haut-Doubs), et enfin la Barbèche.

4.2.1.7 Diatomées

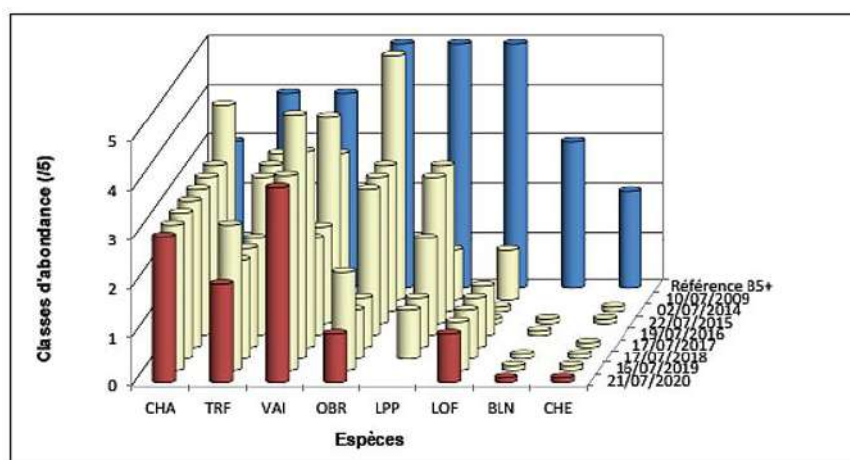
Les états diatomiques selon le référentiel DCE s'avèrent davantage contrastés que pour le macrobenthos. Parmi les 28 stations (données 2010 à 2021 sur le territoire EPAGE et amont et aval proche), ils sont :

- Très altérés au niveau de la source du Dessoubre puis s'améliorent progressivement vers l'aval
- Légèrement à modérément altérés au niveau du Doubs franco-suisse puis à son retour en France ;
- Plutôt préservés dans le Cusancin et la Barbèche ;

4.2.1.8 Poissons

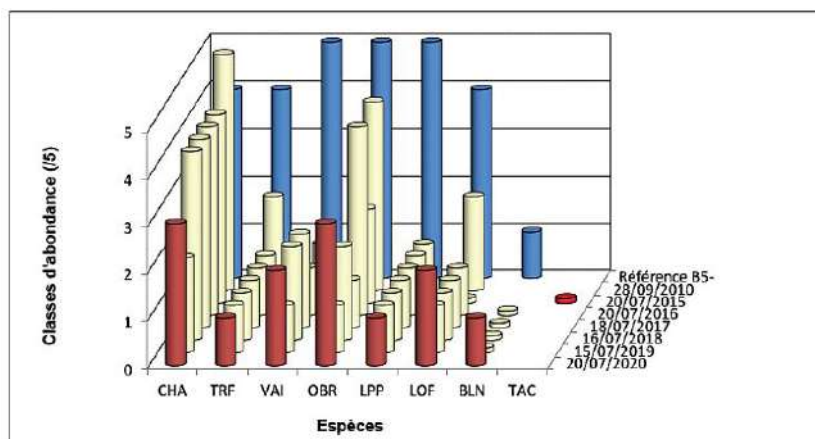
Le Dessoubre dans sa partie apicale, présente un peuplement piscicole globalement conforme à la référence d'un point de vue qualitatif et quantitatif (données 2010 à 2020, FDP25). Puis à l'aval du barrage du Moulin de Belvoir, le peuplement piscicole se dégrade avec des déficits quantitatifs plus ou moins importants. Passant d'une classe d'abondance de 5/5 pour l'ombre en 2009 à 1/5 en 2020 et de 4/5 à 2/5 pour la truite aux mêmes périodes au niveau de la station « Dessoubre médian à Vaucluse ».

Le graphique ci-dessous confronte classes d'abondances piscicoles pour le référentiel typologique (B5+) et les données historiques au niveau de la station « Dessoubre médian à Vaucluse » de 2009 à 2020 (FDP25) :



Pour le Cusancin dans sa partie apicale, à l'amont du Guillon, le peuplement piscicole s'avère conforme à la référence d'un point de vue qualitatif, mais il présente toujours en net déficit quantitatif pour les salmonidés (données 2010 à 2020, FDP25). Plus en aval, la plupart des espèces montre des déficits quantitatifs très sévères.

Le graphique ci-dessous confronte les classes d'abondances piscicoles pour le référentiel typologique (B5-) et les données historiques au niveau de la station « Cusancin aval » de 2010 à 2020 (FDP25) :



Sur le Doubs franco-suisse, sur l'ensemble des stations étudiées (données OFB 1996 à 2016), la qualité piscicole est altérée en comparaison des peuplements références qui devraient être observés en l'absence de perturbations. L'arrivée d'espèces inféodés à des milieux moins apicaux sont des signes de perturbations thermiques qui doivent alertés.

4.2.2 Programme de recherche de l'université Bourgogne Franche-Comté 2012-2018

Le laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Besançon a réalisé une étude concernant l'état de santé des rivières karstiques et la mise en relation des pressions anthropiques présentes sur leurs bassins versants (F. Degiorgi et P-M. Badot, 2020). La rivière sélectionnée comme modèle d'étude pour l'ensemble des rivières du massif Jurassien est la Loue, les résultats sont globalement extrapolables aux rivières du territoire EPAGE Doubs Dessoubre.

L'objectif global était de hiérarchiser les causes d'altération des rivières karstiques par l'analyse des résultats d'investigations menées entre juillet 2012 et décembre 2018 sur la rivière Loue et son bassin versant. Les dysfonctionnements écologiques mis en évidence sont induits principalement par les causes suivantes :

- 1) Les excès d'azote dans les milieux aquatiques et l'accroissement des teneurs en bicarbonates sont essentiellement la conséquence de **l'intensification des pratiques agricoles** et plus particulièrement de :
 - L'augmentation des surfaces mises en culture et la diminution simultanée des prairies réellement permanentes qui accroissent les labours et les retournements des sols et qui corrélativement induisent la minéralisation rapide de la matière organique, provoquant une modification des équilibres calco-carboniques ;
 - L'amélioration de la productivité laitière qui exige un accroissement des intrants, ce qui en retour augmente les quantités d'effluents d'élevage qui doivent être épandus ;
 - L'augmentation en volume des effluents qui doivent de ce fait être épandus en dehors de la saison de végétation (lorsque les capacités de stockage sont devenues inadaptées, ce qui est fréquent) ;
 - L'insuffisante prise en considération de la vulnérabilité des sols et notamment de la faible aptitude à l'épandage des sols superficiels.

- 2) Les contaminations multiples par des **pesticides**, des **biocides** et les substances actives issues des **médicaments vétérinaires** sont elles aussi en partie liées à l'intensification de l'agriculture au travers de :
 - La nécessité d'utiliser plus de produits phytosanitaires pour favoriser et protéger les cultures ;
 - La nécessité de traiter plus fréquemment les bâtiments d'élevage (désinfection, désinsectisation) et de procurer aux animaux de rente des traitements préventifs ou

curatifs destinés à éviter la propagation de pathologies transmises par des insectes vecteurs.

- 3) Une part sans doute non négligeable de ces contaminations trouve aussi son origine au sein de la **filière bois** (traitement des grumes en forêt et en scierie), mais aussi dans les **utilisations domestiques** (insecticides en poudre, en aérosol, biocides en tout genre, produits de traitement des bois d'œuvre...).
- 4) La **collecte et le traitement des eaux usées** ne sont pas impliqués au premier chef dans les contaminations azotées mais présentent des marges de progression pour réduire leurs contributions aux apports de substances toxiques et de bouffées de phosphore dans les cours d'eau en travaillant à :
 - Une meilleure gestion des flux transitant par les déversoirs d'orage,
 - Une meilleure collecte des eaux pluviales et domestiques,
 - Un meilleur fonctionnement des STEP de petite taille,
 - Une meilleure épuration vis à vis de certains polluants persistants (résidus médicamenteux, certains Éléments-Traces Métallique (ETM)...),
 - Une meilleure identification des contributeurs potentiels.
- 5) La **pollution grise** se manifeste dans le bassin versant ; elle se traduit par des concentrations anormalement élevées et néfastes de HAP lourds non solubles parmi les différentes matrices étudiées et notamment dans les fines (sédiments et Matières En Suspension (MES)). Ceci est vraisemblablement lié à la fois à la dégradation d'enrobés anciens riches en goudron de houille (coal tar), au trafic automobile local et à des retombées atmosphériques favorisées par le contexte géomorphologique et climatique local (le massif jurassien tend à fonctionner comme un puits à poussières et particules atmosphériques). Le rôle des anciennes décharges et des sites industriels anciens ou actuels qui parsèment le bassin versant dans cette dynamique de contamination, ne peut être écarté, mais les données sont parcellaires ou très peu accessibles.
- 6) La **nature karstique du substratum** et le positionnement en tête de bassin accroît la vulnérabilité des cours d'eau, vis à vis des contaminants chimiques qui peuvent être transférés (des sols vers les eaux) et transportés (au sein des masses d'eau) très rapidement.
- 7) Les **modifications physiques des cours d'eau et les altérations de la ripisylve** – réduite et artificialisée – dégradent les habitats des communautés benthiques et piscicoles et constituent des facteurs aggravants. Les informations issues de ce programme de recherches et les constats effectués en matière de diagnostic et de causalité

4.2.3 Programme Nutri-Karst 2019-2023

Le projet de recherche Nutri-Karst « Impact des activités anthropiques sur les transferts d'eau et de NUTRIments dans les bassins KARSTiques du massif du Jura » est en cours sur le territoire de l'EPAGE. Initialement prévu sur la période 2019-2022, un délai supplémentaire est accordé pour finalisation en juin 2023. Le projet est construit autour d'un partenariat entre le BRGM, la Chambre d'Agriculture Doubs – Territoire de Belfort (CIA 25-90), et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). Le budget prévisionnel est d'environ 1,2 million d'euros.

L'objectif global de ce projet est de mieux comprendre l'impact des activités anthropiques (agricoles, rejets domestiques) sur le devenir des nutriments dans les eaux, aux différentes échelles de la source karstique et du bassin versant. La zone d'étude est centrée sur le bassin de la haute Loue (partie karstique de la Loue) au cœur du Haut-Doubs et du territoire des rivières comtoises du massif du Jura.

Les sous objectifs sont les suivants :

- 1) Evaluer les effets du changement global sur la qualité des eaux des rivières comtoises ;

- 2) Mieux comprendre ce qui conditionne les interactions surface/souterrain aux différentes échelles de l'aquifère et du bassin versant en combinant une approche pluridisciplinaire ;
- 3) Mieux comprendre l'impact des pratiques agricoles et la dynamique des transferts de nutriment dans les sols, vers les sources et les rivières ;
- 4) Construire une vision partagée des processus hydrologiques et des causes de la perturbation des rivières comtoises, étape préalable à la discussion des actions à mettre en place pour résoudre les problèmes.

Une première campagne de prélèvements a été réalisée en haute eau en novembre 2020 et une seconde est prévue, en basse eau, pour la fin d'été 2021. Une vingtaine de paramètres sont analysés dont les teneurs en ammonium, nitrites, nitrates, phosphates, etc. Seulement 5 stations parmi la trentaine de l'étude sont sur l'emprise de l'EPAGE. Ce sont les stations du Dessoubre à sa source et à Saint-Hippolyte, la Reverotte à sa source, le Doubs à Goumois et le Cusancin à Baume-les-Dames.

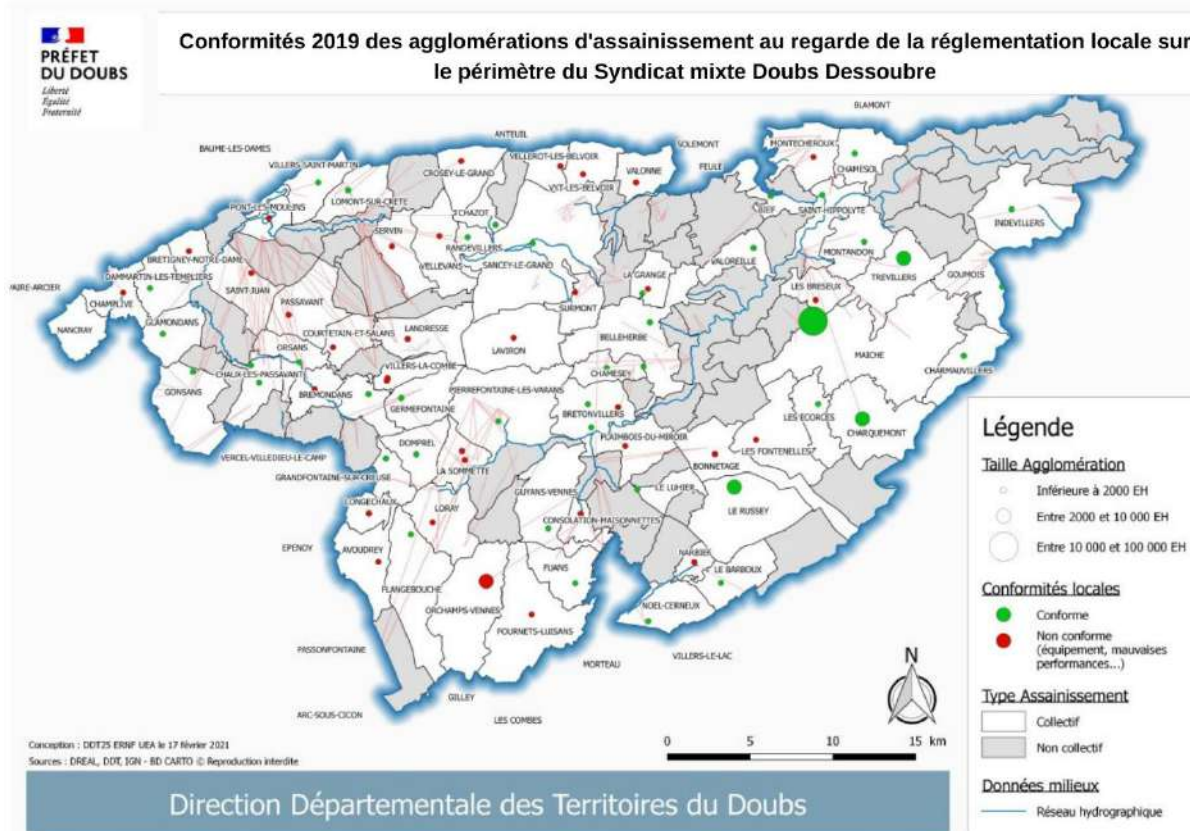
4.3 Qualité de l'eau

4.3.1 Assainissement collectif

4.3.1.1 Diagnostic de l'assainissement collectif

L'assainissement collectif du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre et du Contrat de territoire Doubs Dessoubre sont constitués de nombreuses stations dont la très grande majorité ont une capacité de traitement inférieure à 2 000 EH en raison du contexte rural du périmètre. La STEP la plus importante est située à Maîche avec une capacité supérieure à 10 000 EH. Le bilan 2019 des non-conformités met en évidence de nombreux problèmes sur le territoire Doubs Dessoubre. En effet, 25 stations sont considérées comme non-conformes pour des problèmes de performances et/ou d'équipements.

La carte ci-dessous présente les STEP collectives du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre et de leur statut de conformité en 2019 (source : DDT25) :



Le tableau ci-dessous présente la synthèse des non-conformités des STEP :

Non-conformités 2019 des agglomérations d'assainissement au regard de la réglementation locale				
Nb station EPAGE Doubs Dessoubre	Nb station non-conforme territoire EPAGE	Type non-conformité	Nb station non-conforme territoire Contrat	Type non-conformité territoire Contrat
77	32 (soit 42%)	17 performances	25	14 performances
		15 équipements		11 équipements

4.3.1.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées en assainissement collectif

Dans le Contrat de territoire Doubs Dessoubre, aucune action d'études ou de travaux ciblant directement l'assainissement collectif n'est inscrite. En effet, de nombreuses actions inscrites au PDM/PAOT 2016-2021 ont été réalisées, ou de manière mineure non reconduites ou non envisagées (cf. § 2.1.5 Orientations du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)). De plus, le nouveau PDM/PAOT 2022-2027 n'est pas encore mis en place puisque la MISEN se réunira seulement en 2022.

En revanche l'opération collective LIMITOX 2 mise en place dans le Contrat de territoire Doubs Dessoubre permettra, entre autres, de réduire et de mieux contrôler les flux de polluants toxiques arrivant aux réseaux d'assainissement collectif (détails ci-dessous).

4.3.2 Pollution toxique

4.3.2.1 Diagnostic des substances toxiques

Les différents sous-bassins du territoire de la future opération collective LIMITOX 2 ont une réelle sensibilité aux substances toxiques pour 3 raisons majeures :

- L'activité industrielle est très présente sur le territoire avec notamment l'industrie horlogère. Cette activité pouvant potentiellement être source de pollution métallique (Nickel, Chrome, Cuivre, Cadmium...). D'autres industries comme celle du bois et de l'agroalimentaire peuvent avoir des rejets toxiques ;
- Les rejets industriels sont parfois insuffisamment traités avant de rejoindre le système d'assainissement ou le milieu naturel ;
- La particularité géologique locale : le système karstique présent est synonyme de risque accru de pollutions des cours d'eau et des ressources souterraines.
En effet, les sols peu profonds n'ont que très peu de capacité d'épuration auxquelles s'ajoute des transferts souterrains d'eau extrêmement rapides et directs des plateaux aux cours d'eau. Ceci peut avoir pour effet des concentrations en pollutions très élevées et durable dans le temps (pollution chronique) auxquelles s'ajoute une pollution rapide et intense souvent liées aux lessivages lors de fortes pluies (pollution aigue).

Le diagnostic du territoire pour l'impact des substances toxiques est détaillé en annexe 1.

4.3.2.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les substances toxiques (entreprises, collectivités et grand public)

Une précédente opération collective (LIMITOX 1) a été portée et animée par l'EPAGE Doubs Dessoubre entre 2015 et 2020. Cette opération avait pour objectif de réduire la pollution toxique dispersée d'origine industrielle sur le territoire des 4 communautés de communes alors membres du syndicat, et de la Communauté de communes du Val de Morteau. Elle a été un succès, 116 entreprises ont été visitées et 35 ont engagé des investissements d'un montant global de 3M€ (dont 850k€ subventionnés par l'Agence) pour réduire leurs rejets toxiques et/ou prévenir une pollution accidentelle, et certaines entreprises ont engagé des travaux pour réduire leur impact environnemental, sans solliciter d'aide financière. Cependant, de nombreuses améliorations concernant les rejets toxiques sont encore possibles et nécessaires, notamment les rejets toxiques liés aux entreprises, mais également qui émanent d'autres sources.

L'EPAGE Doubs Dessoubre a ainsi, sur proposition de l'Agence de l'eau RMC, été désigné « territoire pilote » durant l'année 2021 pour la recherche de pistes d'actions complémentaires et pertinentes concernant toutes les catégories d'acteurs pouvant être liées aux rejets de toxiques pour une future opération collective.

Il était question, entre autres, d'étudier la faisabilité et la pertinence de nouvelles actions, mais aussi de dimensionner et programmer la mise en place d'une future opération collective afin de répondre aux enjeux locaux.

Il s'agissait principalement d'élargir les recherches de pistes d'actions au monde agricole et sylvicole, aux collectivités publiques, ainsi qu'aux particuliers. Suite à ce travail, une nouvelle opération collective sera reconduite sur la période 2022-2024 en partenariat avec la CCI du Doubs, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau. Les objectifs poursuivis et actions envisagées sont détaillées en annexe 1.

C'est 3 volets principaux qui ont été retenus par leur pertinence :

- 1) Le monde industriel avec une priorisation par secteurs les plus à risques ;
- 2) Les collectivités avec les ateliers municipaux ;
- 3) Une communication et sensibilisation de toutes les catégories d'acteurs avec des moyens et documents spécifiques à ceux-ci (voir fiche 1 en annexe 4).

Le volet agricole est classé hors opération collective et sera animé dans le cadre du Contrat de territoire Doubs Dessoubre (voir fiche 2 en annexe 4).

Les objectifs de la future opération collective 2022-2024 seront :

- Réduire les pollutions toxiques en identifiant les sites prioritaires et en proposant des actions de réduction à la source ;
- Connaître et suivre le flux de pollutions toxiques issues des effluents non domestiques ;
- Assister les entreprises et les collectivités pour une mise en conformité avec la réglementation administrative ;
- Mettre en œuvre des actions de communication auprès des entreprises, des collectivités, du grand public...

Concernant les entreprises, elles sont hiérarchisées en 4 niveaux afin de travailler de manière priorisée et organisée avec des objectifs prédéfinis pour chacune de ces catégories :

- Entreprises de priorité 1 : l'industrie mécanique (traitement de surface, usineurs, décolleteurs...);
- Entreprises de priorité 2 : l'industrie du bois avec des potentiels rejets toxiques (pesticides, peintures...);
- Entreprises de priorité 3 : le secteur agroalimentaire avec des potentiels rejets toxiques (la problématique du cuivre pour les fromageries ou encore les effluents des salaisons);
- Entreprises « non prioritaires » pouvant avoir des rejets toxiques (garages automobiles, etc.).

4.3.3 Agriculture

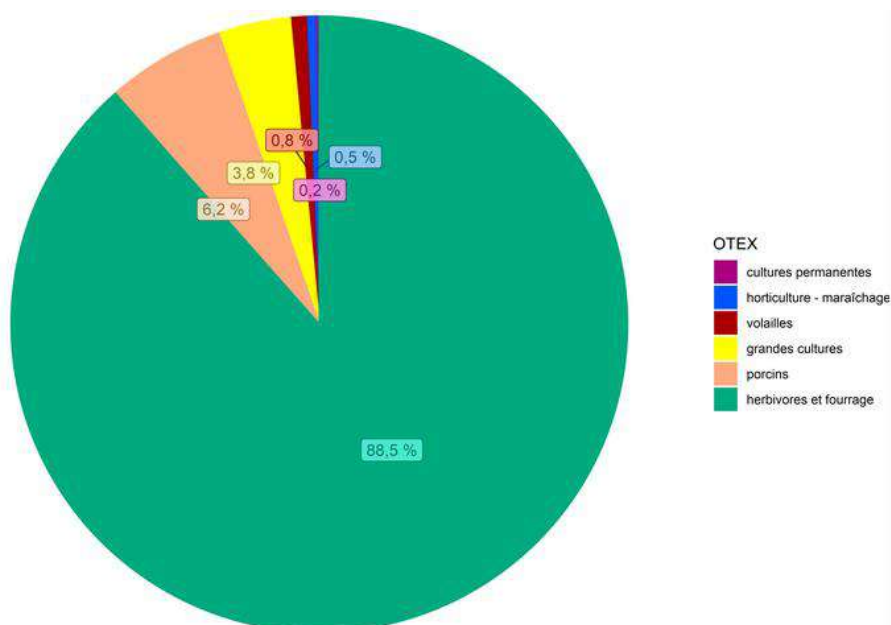
4.3.3.1 Diagnostic agriculture

Les différents sous-bassins du territoire sont tous concernés par une activité agricole importante, le territoire EPAGE est constitué à 56 % de terres agricoles. La proportion d'agriculture exploitant est importante sur le territoire avec 3,4 % de la population contre 1,3 % sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Le nombre de cotisants agricoles non-salariés est de 1 286 personnes sur le territoire.

Concernant la production agricole, 88% est tournée vers la production herbivores et fourrage, avec une prédominance pour le lait à Comté.

Le schéma suivant présente la production brute standard des exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique en 2010 sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre (Agreste – recensement agricole 2010) :

L'étude des exploitations déclarées à la PAC sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre met en évidence la grande proportion de prairies ou pâturages permanents et de prairies temporaires et fourrages. Ensuite vient l'orge, les « autres céréales » et le maïs.



Le tableau ci-dessous présente les surfaces des principaux types de cultures déclarés à la PAC sur le territoire EPAGE et la région Bourgogne-Franche-Comté en 2015 et 2017 (ASP-PAC) :

Surfaces des principales cultures déclarées à la PAC sur le territoire

surface (ha)*	Doubs-Dessoubre		Bourgogne-Franche-Comté	
	2017	2015	2017	2015
terres arables, dont :	15 227	14 739	1 269 832	1 268 215
prairies temporaires et fourrages (hors maïs ensilage)	11 374	10 774	195 154	174 821
orge	1 877	1 838	232 481	228 786
autres céréales	574	732	66 401	52 480
maïs grain et ensilage	790	712	123 317	140 295
blé tendre	477	559	374 057	385 686
cultures permanentes (hors vignes), dont :	18	17	3 563	3 573
divers	11	15	1 035	1 088
vergers	7	1	1 340	1 481
prairies ou pâturages permanents	50 106	50 554	1 100 673	1 110 913
SAU hors vigne	65 350	65 310	2 374 068	2 382 706

Source : ASP - PAC d'après SSP
* Surfaces déclarées à la commune de la parcelle. Ces surfaces ne sont pas exhaustives (certaines exploitations non déclarantes, d'autres ne déclarant pas la totalité de leurs surfaces), notamment pour le maraîchage et certaines cultures fruitières.
champ : parcelles
s : secret statistique
- : pas de données

Sur le territoire EPAGE, 749 exploitations sont composées de bovins laitiers.

Le tableau suivant présente le nombre d'unités de bovins laitiers et le nombre d'exploitations bovins laitiers entre 2013 et 2018 (BDNI bovine) :

Bovins laitiers

	2018		2013	
	effectif (en têtes)	nombre d'exploitations en ayant	effectif (en têtes)	nombre d'exploitations en ayant
vaches	35 893	728	35 666	814
veaux de moins de 8 mois	12 404	705	13 386	791
autres bovins	30 168	736	28 562	811
total bovins	78 465	749	77 614	824

Source : BDNI bovine, traitements SSP
s : secret statistique

Cette forte activité agricole conduit à des risques potentiels conséquents de pollutions dû au contexte karstique et à certaines pratiques agricoles. Les cours d'eau et eaux souterraines du territoire sont concernés par une pollution organique importante (azote, phosphore), ceci mis en évidence par de nombreuses études, ainsi qu'une pollution accrue aux toxiques par l'utilisation de pesticides de différents types.

4.3.3.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées avec le monde agricole

À la suite de réflexions et rencontres avec les acteurs du monde agricole en 2021 (Chambre d'agriculture du Doubs, CIGC, FRCL...), la profession agricole se mobilise pour développer des actions de sensibilisation et d'animation sur le thème des pollutions organiques d'une part et toxiques tels que pesticides d'autre part.

Ainsi, en coopération avec la profession agricole des actions pertinentes et déployables sont inscrites au contrat de territoire pour les années 2022 à 2024. Il s'agira, par exemple, de mise en place de comités stratégiques dédiés, de participation aux bulletins d'informations de la Chambre d'agriculture 25-90 et de développer des outils de sensibilisation comme la valorisation des bonnes pratiques.

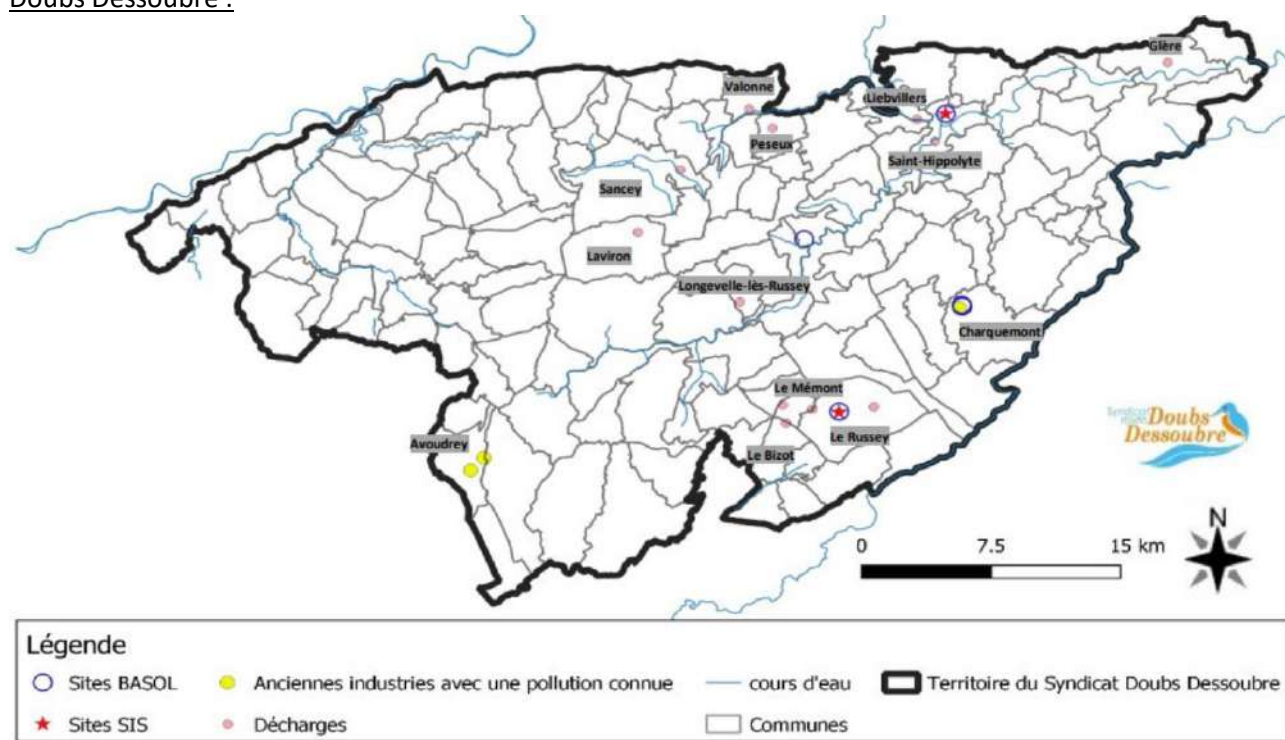
4.3.4 Sites et sols pollués

4.3.4.1 Diagnostic sites et sols pollués

Parmi tous les sites pollués identifiés du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre, 20 ont été retenus comme étant les plus problématiques :

- 8 sites industriels présentant des pollutions dangereuses pour l'environnement, dont 5 sites BASOL (incluant 2 sites SIS) et 3 anciennes industries (BASIAS) ;
- 12 décharges dont 10 décharges inventoriées (BASIAS et inventaire des décharges ADEME/CD 25) et 2 décharges non inventoriées.

La carte ci-après présente l'emplacement des 20 sites pollués les plus problématiques du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre :



4.3.4.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les sites et sols pollués

L'EPAGE Doubs Dessoubre prendra contact avec les communes concernées afin de s'assurer que ces sites pollués sont connus et bien pris en compte. Ensuite les communes pourront être accompagnées pour mettre en place une gestion adaptée.

4.4 Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides

4.4.1 Cours d'eau

4.4.1.1 Diagnostic des cours d'eau

Le périmètre du futur contrat compte 3 sous-bassins versants pour un total de 10 masses d'eau. Le SDAGE 2022-2027 permet de faire un bilan écologique et chimique des masses d'eau, ainsi que de fixer des objectifs d'état écologique et chimique avec échéances pour chacune des masses d'eau. On compte 4 masses d'eau en moyen état écologique et 6 en bon état, aucune en très bon état (cf. § 2.1.2).

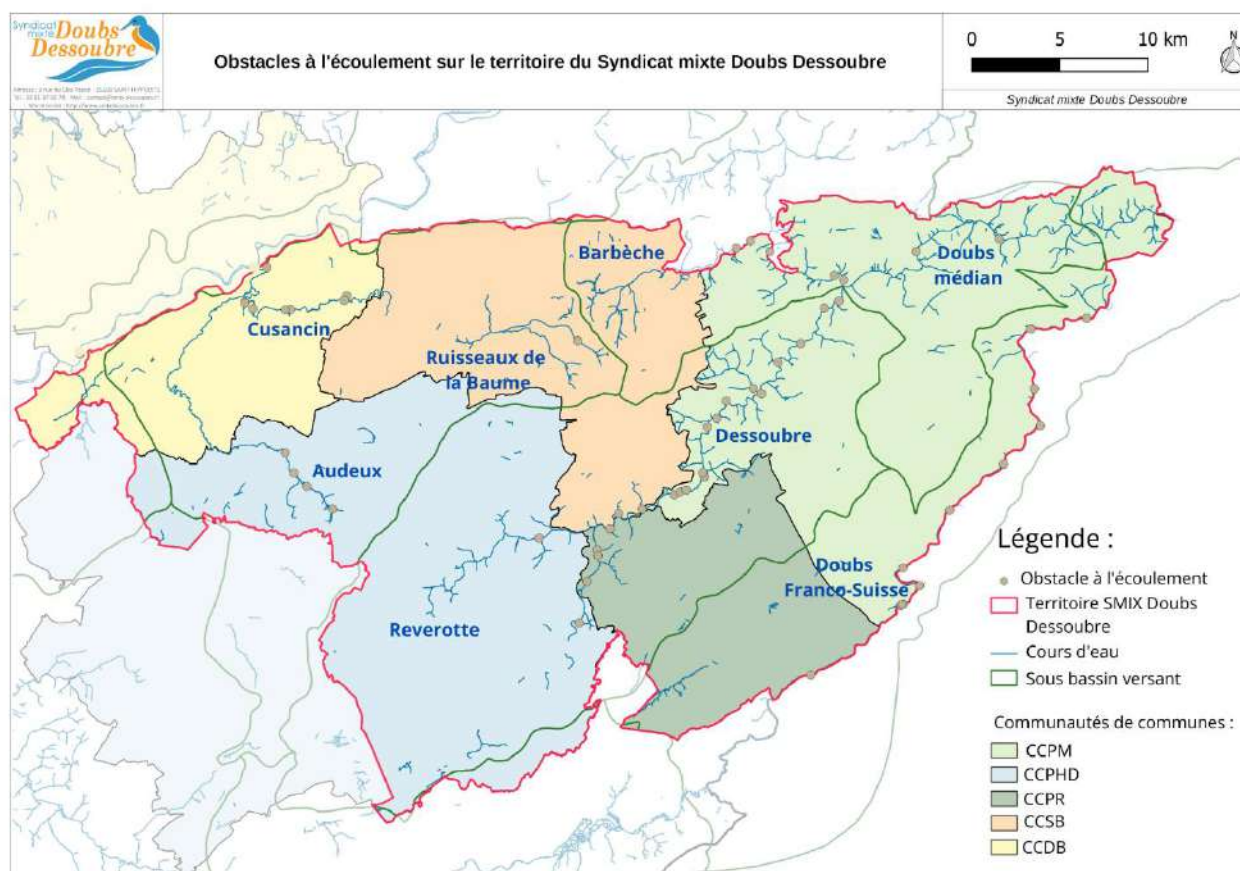
La restauration des continuités écologiques et de la morphologie des cours d'eau sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre est donc un enjeu fort.

Les milieux aquatiques du périmètre du Contrat sont fortement mis à mal avec la présence de plus de 54 obstacles à l'écoulement. Ces obstacles empêchent dans certains cas l'accès aux affluents, zones de reproduction d'espèces emblématiques telles que truites et ombres.

Lors de l'année 2020, 2 obstacles ont cependant pu être effacés grâce à l'arasement des seuils de Fleurey et de Neuf gouffre.

Par ailleurs de nombreuses rivières ont subi d'importants travaux de rectification, qu'il s'agisse des cours d'eau principaux ou de leurs affluents, peu de secteurs ont été épargnés.

La carte ci-dessous présente la position des 56 obstacles sur les cours d'eau compris dans le périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre :



Lors de l'étude GEMAPI pour l'émergence du nouveau syndicat, un programme de travaux de 9 années a été travaillé en collaboration avec les futurs membres et les partenaires.

Le programme pluriannuel est ainsi basé sur un travail d'organisation et de priorisation des différentes actions inscrites ou programmées par l'ancienne structure, ainsi que par de nouvelles actions à engager sur les nouveaux territoires (bassins versants du Cusancin, du Doubs franco-suisse et du Doubs médian).

Ce travail de planification prévisionnel a été affiné en lien avec les discussions engagées pour élaborer un contrat de bassin à l'échelle du nouveau territoire.

Plusieurs axes de travail sont développés durant cette période :

- Des études ;
- Des travaux ;
- Des actions d'animations (liées au contrat de bassin, à Natura 2000, à l'opération collective de réduction des toxiques industriels) sont également prévues et sont abordées au chapitre 3.

Le nouveau périmètre de l'EPAGE Doubs Dessoubre intègre des territoires jusqu'alors orphelins de gestionnaires GEMAPI. Ainsi de nombreuses études d'avant-projet et projet sont engagées ou le seront d'ici 2023, à l'issue desquelles des programmes pluriannuels de travaux seront établis.

4.4.1.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées de restauration des cours d'eau

L'article 49 de la loi "Climat et Résilience" n°2021-1104 du 22 août 2021, concernant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, modifie l'article L 214-17 du code de l'environnement qui encadre les projets de restauration de la continuité écologique sur les rivières classées en liste 1 et en liste 2.

La loi ainsi modifiée a un impact sur certains projets initialement inscrits dans les actions de l'EPAGE. En effet, il existe un certain nombre de seuils et barrages présents sur des cours d'eau classés en liste 2 sur le périmètre d'action de l'EPAGE, pour lesquels une réflexion est à mener quant au type de restauration à conduire avec les propriétaires et les partenaires (financiers et services instructeurs notamment).

Les tableaux ci-dessous présentent la déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques données à la restauration des continuités écologiques et des milieux aquatiques en concertation avec les services de l'Etat et les partenaires pour les années 2021-2024 :

Restauration des continuités écologiques

Cours d'eau	Nomenclature simplifiée	Année réélis.
Bassin versant du Dessoubre		
Vauclusotte	Restauration de la continuité écologique de la Vauclusotte au droit du seuil de la scierie des Noues, implantation d'une passe à poissons (dossier loi sur l'eau, recrutement des entreprises de travaux)	2021
	Suivi pré/post-travaux passe à poissons du seuil de la scierie des Noues	2021
	Maîtrise d'œuvre travaux passe à poissons du seuil de la scierie des Noues, recrutement entreprises	2021 2022
	Travaux d'installation de la passe à poisson du seuil de la scierie des Noues	2022
Dessoubre	Restauration de la continuité écologique du Dessoubre amont au droit des seuils Girardot amont, Girardot aval et Belvoir (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2021 2022
Dessoubre	Etude complémentaire géotechnique du pont de la Voyèze	2021
	Restauration de la continuité écologique du Dessoubre au droit du seuil de la Voyèze (étude projet, dossier loi sur l'eau, recrutement entreprise de travaux)	2021 2022
	Maîtrise d'œuvre travaux arasement du seuil de la Voyèze	2022
	Travaux arasement du seuil de la Voyèze	2022
Bassin versant du Cusancin		

Cusancin	Restauration de la continuité écologique du Cusancin au droit du barrage des Pipes (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2021 2022
Bassin versant du Doubs franco-suisse		
Doubs	Restauration de la continuité écologique du Doubs au droit du barrage du Theusseret (étude projet, dossier loi sur l'eau)	2022 2023
	Suivi pré-travaux arasement/dérasement du barrage du Theusseret	2022

Restauration morphologique des cours d'eau

Cours d'eau	Nomenclature simplifiée	Année réalis.
Bassin versant du Dessoubre		
Reverotte	Restauration morphologique bassin versant de la Reverotte et affluents, définition d'un programme pluriannuel d'interventions (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2021 2022
Bassin versant du Cusancin		
Audeux	Restauration morphologique bassin versant de l'Audeux et affluents, définition d'un programme pluriannuel d'interventions (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2021 2022
Ruisseaux de la Baume	Restauration morphologique bassin versant des Ruisseaux de la Baume, définition d'un programme pluriannuel d'interventions (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2022 2023
Cusancin	Restauration morphologique bassin versant du Cusancin et Sesserant, définition d'un programme pluriannuel d'interventions (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2023 2024
Bassin versant du Doubs médian		
Barbèche	Restauration morphologique bassin versant de la Barbèche, définition d'un programme pluriannuel d'interventions (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2023 2024
Glère & Bremoncourt	Restauration morphologique des ruisseaux de Glère et Bremoncourt, définition d'un programme pluriannuel d'interventions (étude avant-projet, projet, dossier loi sur l'eau)	2023 2024

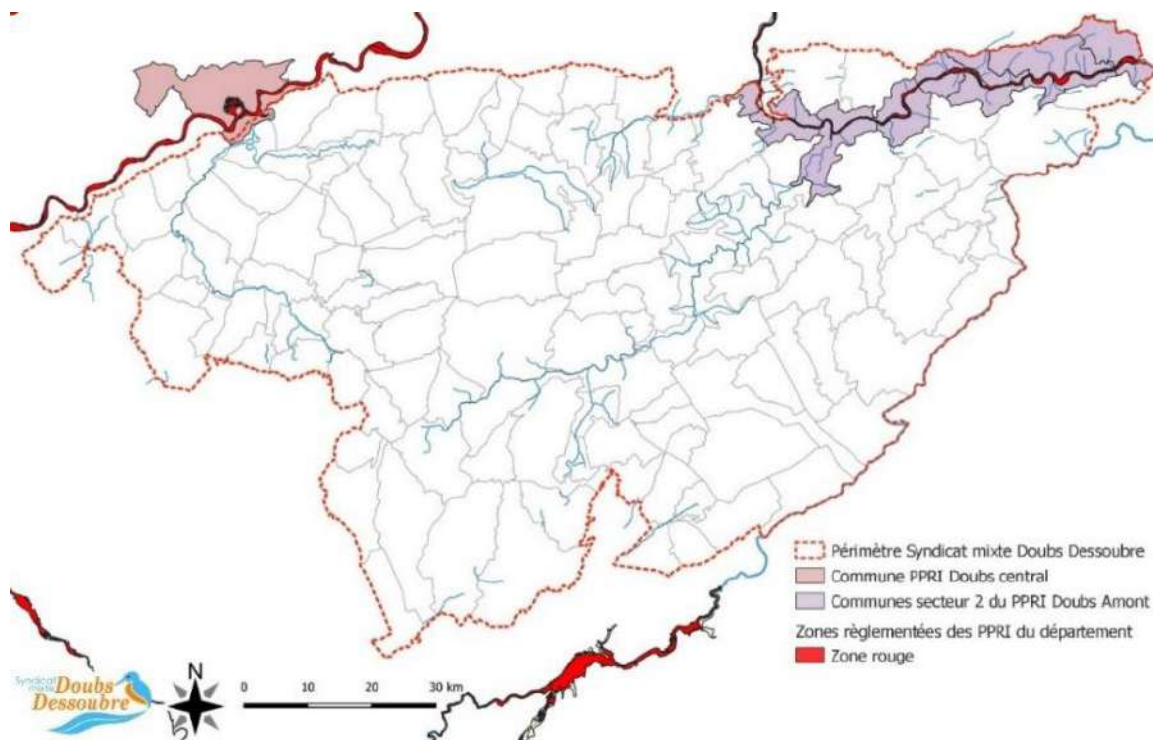
4.4.2 Risque inondation

Situé en tête de bassin, en zone majoritairement rurale, la problématique des inondations de lieux habités est très peu présente sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre. Quelques habitations peuvent occasionnellement être touchées par des inondations liées à des orages violents entraînant localement des ruissellements et des débordements de petits cours d'eau dans les traversées ou à la marge des villages.

2 Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sont approuvés sur le territoire EPAGE :

- Le PPRI du Doubs amont secteur 2, dont font partie les communes de Montancy, Glère, Vaufrey, Montjoie-le-Château, Soultz-Cernay, Saint-Hippolyte, Bief, Liebvillers et Dampjoux ;
- Le PPRI du Doubs central, dont fait partie la commune de Baume-les-Dames.

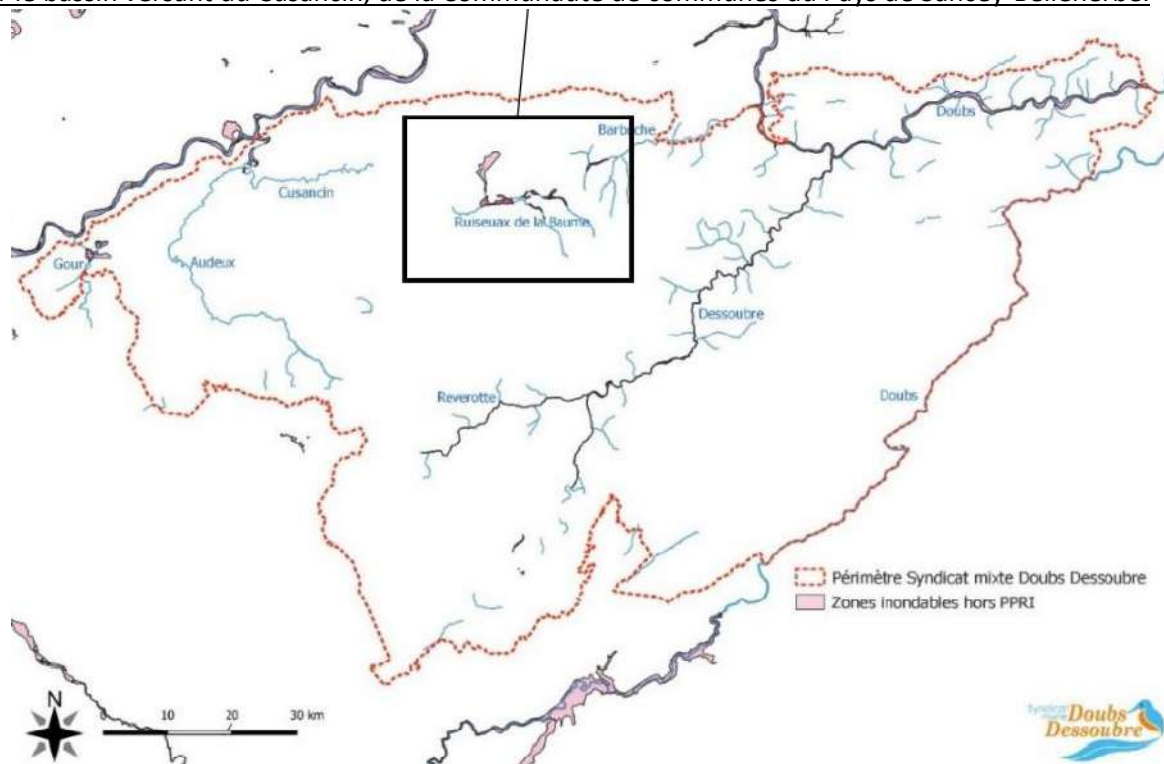
La carte ci-après présente les communes du territoire de l'EPAGE sur lesquelles un PPRI est approuvé :



Il est à noter qu'aucun ouvrage de protection contre les crues au titre du décret n° 2007-1735 du 11 décembre 2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques n'est identifié sur le territoire.

Certains sous-bassins versants sur lesquels l'EPAGE travaillera dans les années à venir sont d'ores et déjà identifiés comme secteurs pour lesquels le risque inondation sera pleinement intégré aux projets globaux de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

Sur le territoire Contrat Doubs Dessoubre, ce sera notamment le cas pour les Ruisseaux de la Baume situés sur le bassin versant du Cusancin, de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe.



Par ailleurs, l'ensemble des actions conduites et prévues par l'EPAGE, visant notamment à restaurer la morphologie des cours d'eau par reméandrement, les continuités écologiques par arasement de seuils n'ayant plus d'usages et à restaurer les zones humides, va ainsi dans le sens d'une gestion plus naturelle de l'aléa.

4.4.3 Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

4.4.3.1 Diagnostic EEE

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), notamment végétales, sont présentes sur le territoire créant un risque pour l'équilibre des écosystèmes. Sur le périmètre du Contrat Doubs Dessoubre, les données interne EPAGE et à dire d'expert, la priorité semble être le Doubs Franco-Suisse pour l'enjeux EEE végétales.

4.4.3.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées EEE

Conformément aux attentes du SDAGE 2022-2027, un plan de gestion pluriannuel des EEE va être construit, c'est le Doubs-Franco-Suisse qui est sélectionné. Il s'agira de réaliser un diagnostic et de mettre en place une méthode de lutte adaptée et stratégique en partenariat avec le PNR du Doubs Horloger. Le PNR prévoit également d'enclencher une réflexion amont-aval hors périmètre EPAGE pour plus d'efficacité et de mettre en place un comité stratégique EEE à une échelle plus importante.

4.4.4 Les milieux humides

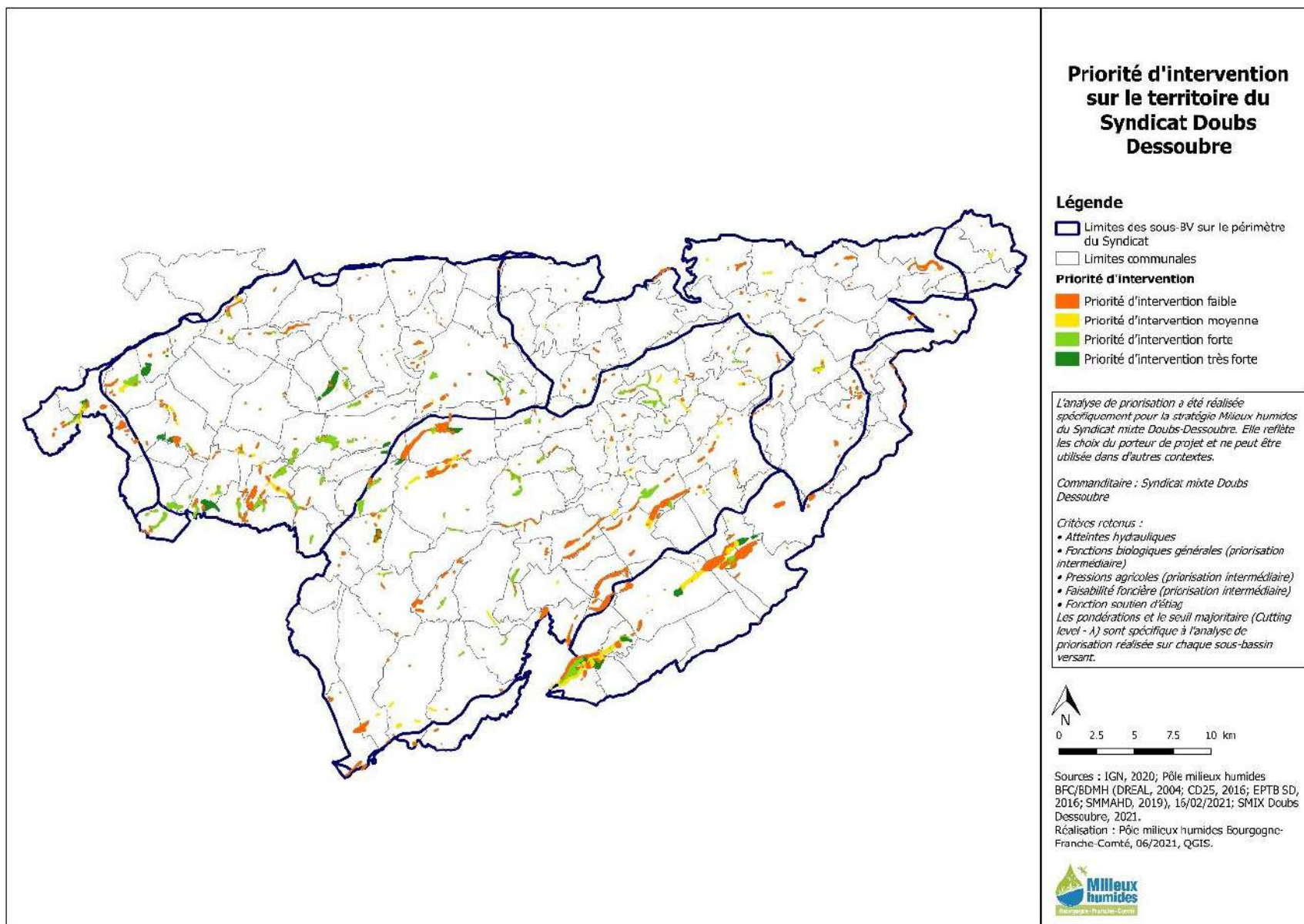
4.4.4.1 Diagnostic milieux humides

Selon les chiffres présentés à l'échelle nationale, plus de 2/3 des milieux humides ont régressé au cours du 20^{ème} siècle (étude commandée par le secrétariat de la Convention de Ramsar). L'aménagement du territoire en est une des principales causes. Aujourd'hui, leurs rôles vis-à-vis de la biodiversité et de la ressource en eau sont reconnus.

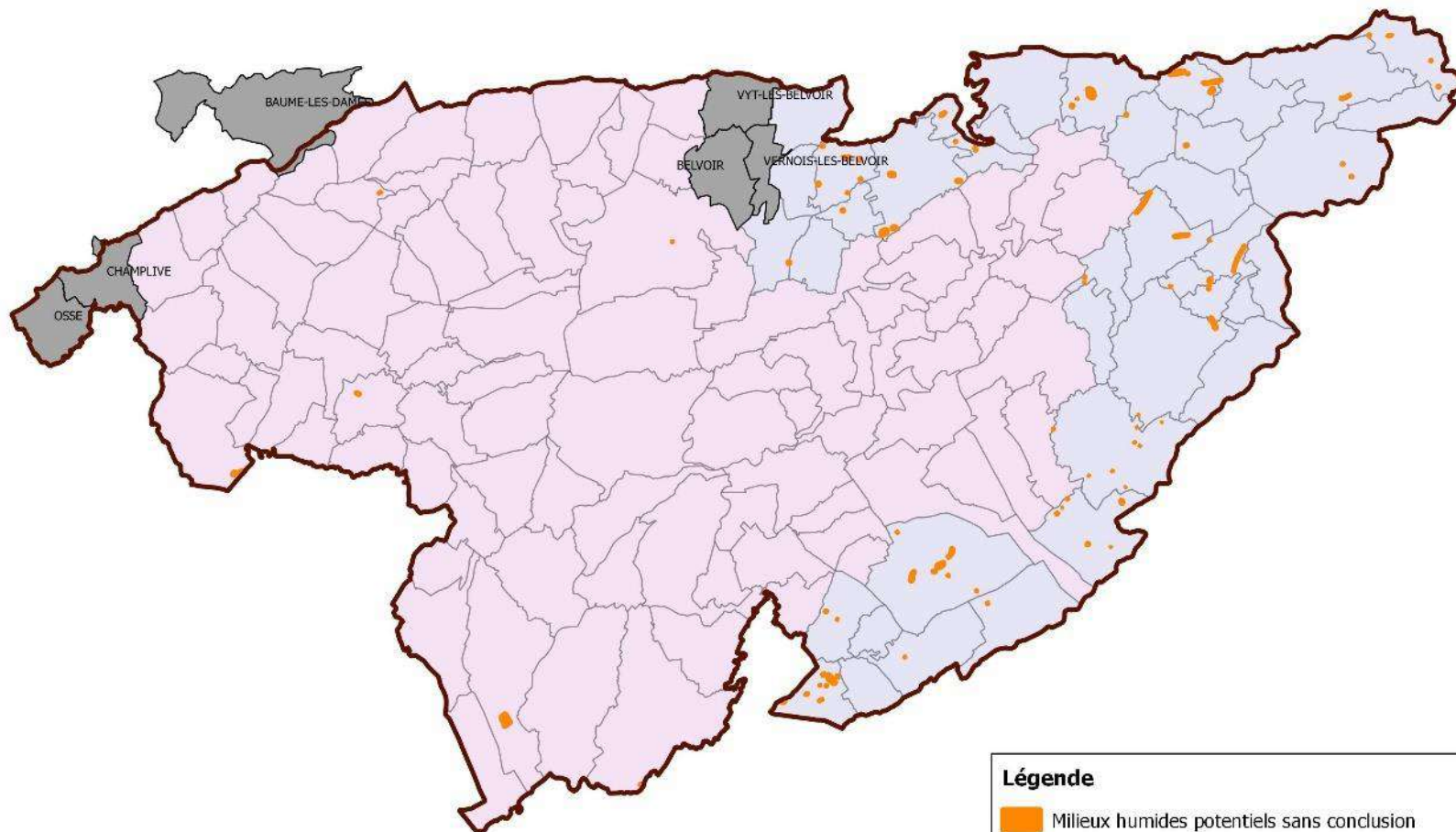
Les précédents SDAGE ont permis de mettre en place de nombreux inventaires de milieux humides, bien souvent non exhaustifs. Si ces inventaires paraissent suffisants au lancement d'un plan de gestion stratégique et à la priorisation des actions, une étude préalable aux actions de restauration sera nécessaire sur les secteurs identifiés comme prioritaires. Les milieux humides du territoire de l'EPAGE sont nombreux, et parfois mal connus.

La caractérisation et une première priorisation des milieux humides du territoire a été réalisée avec l'appui technique du pôle milieux humides du Conservatoire d'Espaces Naturels Bourgogne-Franche-Comté, sur la base de critères retenus et de l'attribution de coefficient de pondération pour chaque critère (fonctions, atteintes, menaces).

Les cartes de priorisation d'intervention et d'inventaire des milieux humides sont présentées ci-dessous :



Incomplétude des inventaires de milieux humides





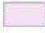


Sources : IGN, 2020; Pôle milieux humides BFC/BDMH (DREAL, 2004; CD25, 2016; EPTB SD, 2016), 16/02/2021; SMIX Doubs Dessoubre, 2021.

Réalisation : Pôle milieux humides Bourgogne-Franche-Comté, 04/2021, QGIS

0 5 10 15 20 km



Légende

-  Milieux humides potentiels sans conclusion
-  Périmètre du Syndicat mixte Doubs Dessoubre
- Communes selon les maîtres d'ouvrages d'inventaires
-  Département du Doubs
-  Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs
-  Aucun maître d'ouvrage

4.4.4.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées milieux humides

Le Contrat de territoire permettra l'élaboration puis la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Stratégique des zones humides (PGSZH) en vue de structurer et prioriser l'action en faveur de ces milieux à l'échelle du territoire. Il visera la définition d'une politique globale pour concilier activités socio-économiques et préservation des zones humides. La clé de réussite du plan résidera dans l'association des acteurs du territoire, tant en termes d'appropriation au travers de sa construction que lors de sa mise en œuvre pour agir, et sensibiliser propriétaires et usagers. Un comité de pilotage sera donc constitué dès début 2022 et se réunira afin de définir précisément les grands axes stratégiques. Les fonctions des milieux humides seront caractérisées afin d'identifier par la suite les pressions qui pèsent sur ces milieux et établir une cartographie des enjeux. L'une des étapes finales conduira à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures dont la protection et la restauration des milieux humides identifiés comme prioritaires.

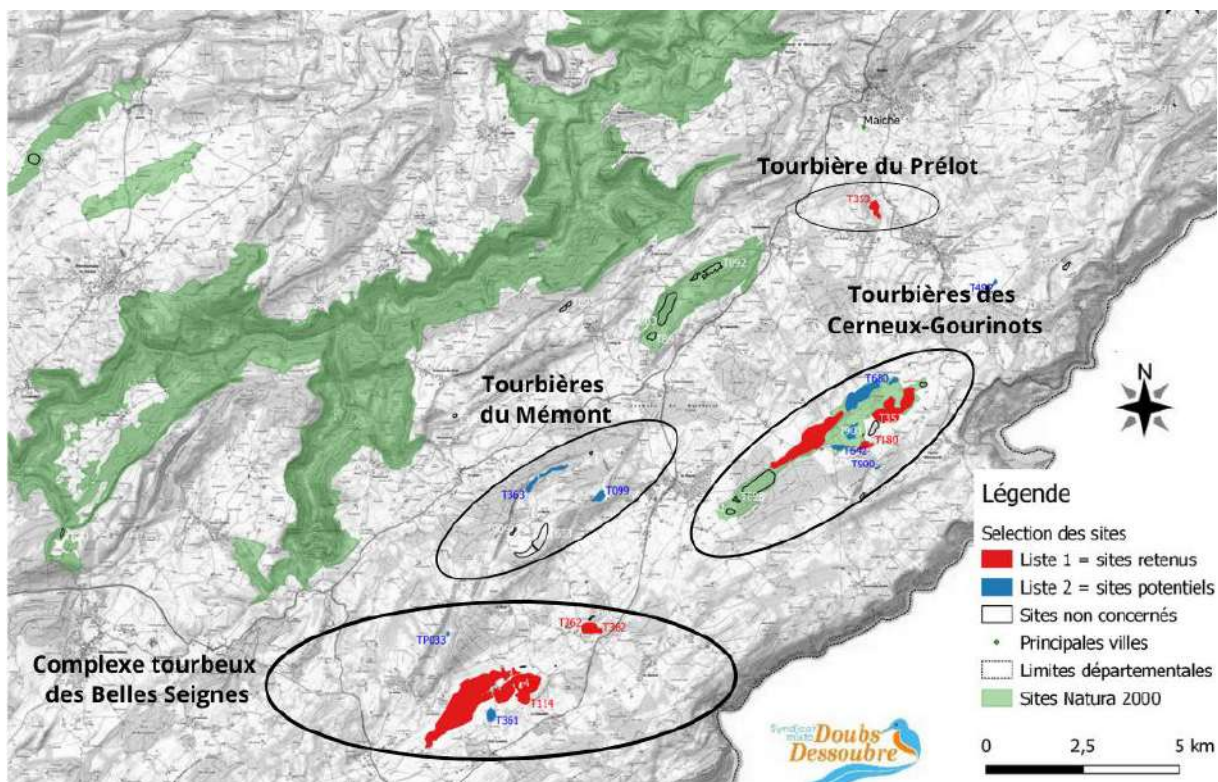
4.4.5 Milieux tourbeux

4.4.5.1 Diagnostic tourbières

Les grands enjeux liés à la conservation des milieux tourbeux sont la préservation de leur biodiversité très spécifique, de la ressource en eau, ainsi que du stockage de carbone. Ces rôles ne peuvent correctement être assurés que si les milieux sont dans un état de fonctionnement satisfaisant. C'est-à-dire si les tourbières présentent un bilan hydrique positif.

En effet, les tourbières du massif jurassien ont toutes connues, du fait de leurs usages passés (extraction pour le chauffage ou l'horticulture), des perturbations toujours actives qui empêchent leur bon fonctionnement hydrologique : drainage, excavation, plantations...

La carte ci-dessous présente les tourbières retenues et potentielles pour réaliser des travaux dans le cadre du programme LIFE tourbière climat 2022-2028 :



4.4.5.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les tourbières

Le programme LIFE Tourbières Climat vise à réhabiliter le fonctionnement de ces milieux pour qu'ils soient en mesure d'assurer leurs rôles écosystémiques et les rendre plus résilients face aux changements climatiques. Le programme 2022-2028 s'inscrit dans la continuité du précédent LIFE tourbière 2014-2021, cependant il sera plus axé sur le climat et le stockage de carbone. La sélection des travaux de restauration est choisie de manière stratégique afin de prendre en compte au mieux les enjeux et priorités associées présentes.

4.4.6 Trame turquoise

4.4.6.1 Diagnostic trame turquoise

Depuis 1950, près de 70 % des haies ont disparu en France, laissant place à de grandes plaines. Or, ces rangées d'arbres répondent à des enjeux divers : stabilisation des sols et des berges, fixation des polluants, trame verte et bleu, production de bois énergie, protection des bâtiments et des animaux d'élevages contre les intempéries etc.

Face à ce constat, des subventions et fonds propres sont donc apportés aux agriculteurs et animés par des structures spécialisées pour qu'ils replantent des haies et entretiennent l'existant dans leurs exploitations. Nombreux territoires RMC ont déjà bénéficié de ces soutiens dont le bassin versant du Dessoubre où 2,5 km de haies ont été implantés par FNE 25/90 et grâce au soutien financier du Syndicat mixte Doubs Dessoubre. L'effort est continu jusqu'à atteindre un objectif efficient et cohérent en termes de biodiversité. À ce jour, est défini comme objectif 2021-2024, la plantation de plus de 7 000 km au travers du Plan de relance.

4.4.6.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées trame turquoise

L'EPAGE Doubs Dessoubre, en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs du Doubs et la Chambre d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort, prépare une réponse à l'appel à projet « Initiative biodiversité » de l'Agence de l'eau RMC en vue du déploiement d'un programme de restauration de la trame turquoise sur les bassins versants du Cusancin, du Dessoubre et du Doubs pour les années 2022 à 2024.

L'opportunité sera ainsi saisie d'un projet multi-partenarial entre l'EPAGE Doubs Dessoubre, compétent en matière de GEMAPI sur les sous-bassins versants du Cusancin, du Dessoubre, du Doubs franco-suisse et partie du Doubs médian, la Fédération départementale des chasseurs du Doubs et la Chambre interdépartementale d'agriculture 25/90. Il est ambitionné la plantation de 10 000 arbres champêtres (haies et ripisylve) et la mise en défens de 3 500 mètres linéaires de cours d'eau qui s'accompagnera par l'installation d'abreuvoirs.

L'accompagnement des exploitants dans une logique de préservation des linéaires de haies existantes et des ripisylves sera également de mise sur les cinq bassins-versants du périmètre d'action de l'EPAGE.

Une priorisation des secteurs à plus forts enjeux en termes de biodiversité (espèces et habitats) et d'état de conservation a été préétablie. Le sous-bassin versant du Cusancin apparaît comme prioritaire dans le déploiement des actions qui seront mises en œuvre au cours des années 2022 à 2024, les cours d'eau de ce secteur étant très impactés par des apports importants en nutriments et soumis à une forte eutrophisation.

4.4.7 Ressource en eau

4.4.7.1 Diagnostic des Ressources karstiques majeures (RKM)

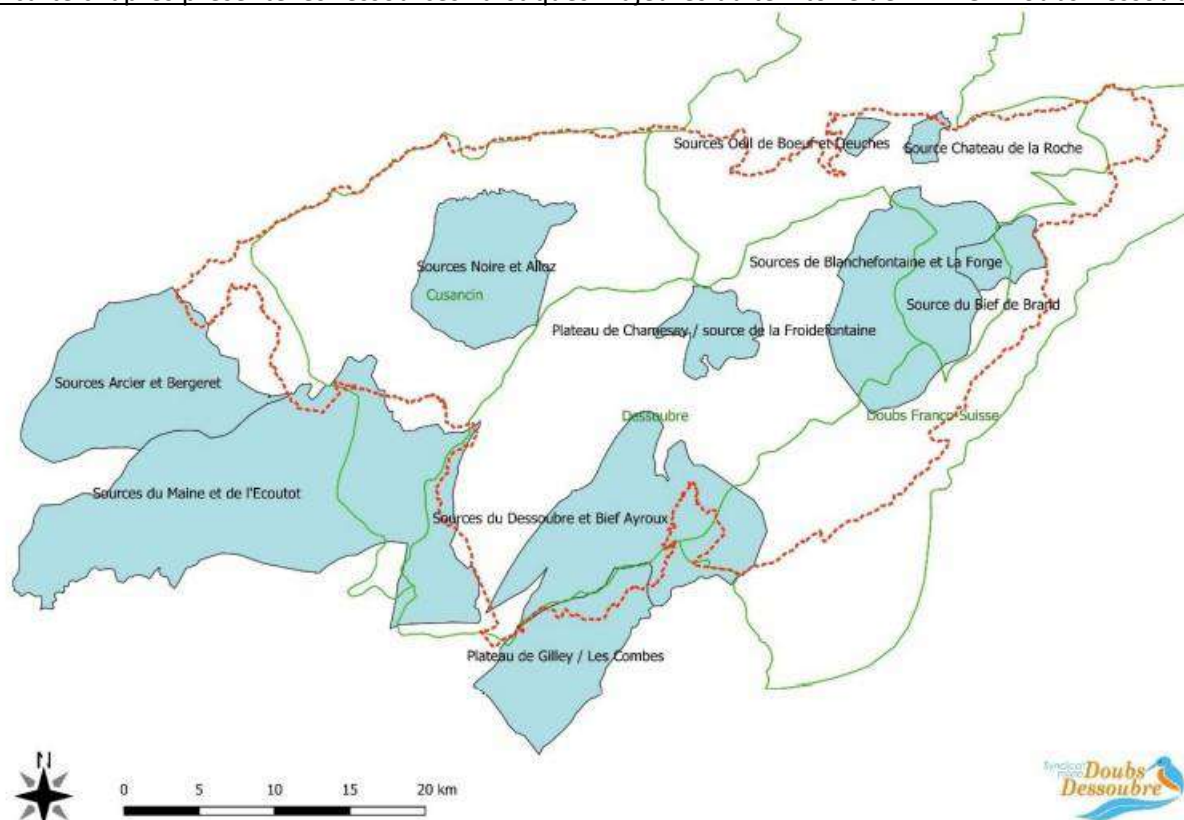
En 2013, une étude dirigée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a permis l'identification de périmètres approximatifs correspondant à des Ressources Karstiques Majeures (RKM) ou appelées

stratégiques, pour l'alimentation en eau potable sur tout le massif du Jura. Ce sont 7 périmètres qui ont été identifiés sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre. Les ressources karstiques majeurs identifiées sont les suivantes :

- Sources Œil de Bœuf et Œuches ;
- Source du Château de la Roche ;
- Sources Noire et Alloz ;
- Plateau de Chamesey et source de Froidefontaine ;
- Source du Bief de Brand ;
- Sources de Blanchefontaine et de la Forge ;
- Sources du Dessoubre et du Bief Ayroux.

Parmi ces 7 RKM identifiées, 4 sont utilisées actuellement pour l'alimentation en eau potable et 3 présentent un potentiel pour l'alimentation dans le futur.

La carte ci-après présente les ressources karstiques majeures du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre :



Le tableau ci-dessous précise quelques informations concernant ces RKM :

Code masse d'eau	N°RKM - Nom ressource	Superficie km ²	Intérêt pour l'AEP	Nom source	Commune	Collectivité utilisatrice
FRDG153	10 - Sources Œil de Boeuf et Oeuches	4	Actuel et futur	Source Œil de Bœuf	Noirefontaine	Commune de Noirefontaine
				Sources des Oeuches	Liebvillers	SIE du Lormont
FRDG158	11 - Source du Château de la Roche	6	Futur	Source du Château de la Roche	Chamesol	Aucune

FRDG153	13 - Sources Noire et Alloz	76	Futur	Source Noire	Cusance	Aucune
				Source Alloz	Cusance	Aucune
FRDG156	14 - Plateau de Chamesey - Source de Froidefontaine	24	Actuel et futur	Source de Froidefontaine	Vaucluse	SIE de Froidefontaine
				Source du Moulinot	Vaucluse	Abandonnée
				Source Combe	Laurent Rosureux	Commune de Rosureux
				Source Blagnière	Bretonvillers	Abandonnée
				Source Val	Bretonvillers	Abandonnée
FRDG154	15 - Source du Bief de Brand	108	Actuel et futur	Source du Bief de Brand	Saint-Hippolyte	Aucune
				Source de Blancheterre	Saint-Hippolyte	Commune de Saint-Hippolyte
FRDG155	16 - Sources de Blanchefontaine et de la Forge	18	Actuel et futur	Source de Blanchefontaine	Goumois	SIVU du plateau Maïchois
				Source de la Forge	Goumois	Goumois
FRDG159	20 - Sources du Dessoubre et du Bief Ayroux	123	Futur	Source du Dessoubre	Consolation-Maisonnettes	Aucune
				Source du Tabourot	Consolation-Maisonnettes	Aucune
				Source du Lançot	Consolation-Maisonnettes	Aucune
				Source Noire	Consolation-Maisonnettes	Aucune
				Bief Ayroux	Consolation-Maisonnettes	Aucune

4.4.7.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées pour les RKM

Du fait du changement climatique et de la demande en eau potable croissante sur certains secteurs, il est nécessaire de préparer au mieux l'avenir. Toutes les RKM ne sont pas suffisamment connues, prises en compte et préservées pour répondre aux besoins futurs. L'EPAGE, en collaboration avec l'Agence de l'eau, prendra en charge des actions d'animation en ce qui concerne l'ensemble des ressources karstiques du territoire dans le but de sensibiliser, animer des groupes de travail avec les acteurs concernés et accompagner les communes et les maîtres d'ouvrage eau potable sur les thèmes suivants :

- Mieux connaître les ressources karstiques majeures avec des études spécifiques (limites géographiques précises, débits, qualité de l'eau...);
- Mieux protéger les ressources karstiques majeures (inscription au PLU, maîtrise des activités potentiellement polluantes sur les périmètres des RKM, mises en place de restrictions sur ces périmètres, économie d'eau...);
- Sensibiliser les usagers et habitants (industriels, agriculteurs, particuliers, scolaires...).

4.4.8 Communication

4.4.8.1 Diagnostic communication

La concertation territoriale 2021 de l'EPAGE Doubs Dessoubre avec les acteurs du territoire (cf. § 3.2 Animation territoriale pour la mise en œuvre du Contrat) a permis de mettre en évidence des besoins de communication et de sensibilisation globaux accrus sur les thématiques liées aux milieux aquatiques, milieux humides, biodiversité, ressource en eau et des enjeux associés.

Les acteurs locaux ont élaboré et priorisé des pistes d'actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire, ce sont les points suivants par ordre d'importance :

- Multiplier les actions d'éducation concernant les milieux aquatiques avec tous types de publics ;
- Communiquer de manière plus importante sur les projets de la structure et les enjeux associés.

De plus, le SDAGE 2022-2027 précise que l'atteinte des objectifs fixés nécessite la mobilisation de tous les citoyens ainsi que l'évolution des comportements individuels et collectifs. La sensibilisation et l'éducation aux enjeux de l'eau doivent permettre de développer la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques, et de favoriser le passage à l'action pour la mise en œuvre des actions de préservation ou de restauration des milieux aquatiques. C'est en effet une thématique transversale à de nombreuses orientations fondamentales du SDAGE.

Ainsi, une compréhension et une approbation des citoyens permettra un passage à l'action facilité pour de nombreuses actions inscrites au Contrat de territoire Doubs Dessoubre.

4.4.8.2 Objectifs poursuivis et actions envisagées

La communication et la sensibilisation doivent tenir une place centrale dans le Contrat de territoire puisque chaque citoyen du territoire est un acteur, qu'il soit randonneur, pêcheur, artisan, agriculteur...

La stratégie de communication et de sensibilisation de l'EPAGE Doubs Dessoubre est la suivante :

Concernant les thèmes abordés :

1) Il s'agira de sensibiliser les acteurs et habitants du territoire aux différents enjeux et problématiques liés aux milieux aquatiques et humides : fonctionnement du karst ; vulnérabilité de la qualité de l'eau ; vulnérabilité de la ressource quantitative de l'eau ; enjeux liés au bon fonctionnement des cours d'eau, type et origine des risques et des dégradations des milieux aquatiques (pollutions, EEE, dégradation morphologique et de la continuité des cours d'eau...); rôle et enjeux des zones humides, enjeux du changement climatique et résilience des milieux, biodiversité, etc ;

2) Il sera également question de mettre en perspectives les solutions à apporter à ces problématiques et de mettre en avant les actions de l'EPAGE Doubs Dessoubre pour préserver et restaurer la qualité de ces milieux aquatiques et humides.

Concernant les publics touchés :

Il s'agira de publics variés avec un contenu qui sera adapté pour chacun d'entre eux afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience de l'information et de la sensibilisation.

Les différents publics sont :

1) Les élus locaux ;

- 2) Les acteurs et habitants en lien avec les différentes missions de l'EPAGE : industriels, collectivités, agriculteurs, propriétaires fonciers, ... ;
- 3) Les scolaires ;
- 4) Le grand public.

Concernant les outils qui seront déployés : Les actions de communication et de sensibilisation se feront par la création de contenus sur différents supports adaptés à chaque type de public cible (articles de presse, plaquettes, affiches, panneaux, site internet, roll-ups, vidéos, etc.), par le développement de partenariats pertinents (PNR Doubs Horloger, CPIE, FDP25...), par la participation à divers événements avec tenue de stands dédiés, par l'intervention en salle auprès d'élus sur les enjeux de protection et de restauration des milieux, par l'accueil de différents publics pour présenter travaux et enjeux associés opérés par l'EPAGE (élus, grand public, ...), par l'intervention auprès de scolaires, en classe et sur le terrain à raison de plusieurs séquences, avec suivi et bilan de fin d'intervention (CPIE et FDP25), par l'accueil de différents publics pour présenter le label rivière sauvage et les enjeux associés, etc., (voir fiche 1, 3, 20 et 21).

4.4.9 Suivi et bilan du Contrat de territoire Doubs Dessoubre

Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre est doté d'un tableau de bord permettant de suivre l'avancement des actions et évaluera les effets des actions sur les pressions au regard des objectifs environnementaux du SDAGE. En complément, des bilans annuels de suivi du contrat seront réalisés en 2022 et 2023 ainsi qu'un bilan global en 2024.

Art 5. Programme d'actions du contrat

Les actions du présent contrat sont organisées autour 5 grands axes, 12 thèmes et 24 actions prioritaires.

Le détail des fiches actions est livré en annexe 4 du présent contrat.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des fiches actions du Contrat de territoire Doubs Dessoubre :

Contrat de Territoire Doubs Dessoubre 2022-2024					
Axes du contrat de territoire	ACTIONS				
Axe I. Qualité de l'eau	<p>FICHE 1</p> <p>Thème 1 : Réduire la pression de pollution toxique</p> <p>Action I.1.1 : Opération collective toxique "LIMITOX 2"</p>	<p>FICHE 2</p> <p>Thème 2 : Réduire la pression de pollution d'origine agricole</p> <p>Action I.2.1 : Valorisation des bonnes pratiques et sensibilisation de la profession agricole</p>			
Axe II. Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides	<p>FICHE 3</p> <p>Thème 1 : Connaissance de la topographie</p> <p>Action II.1.1 : Réalisation de modèles numériques de terrain</p>	<p>FICHE 4</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.1 : Suivi post-travaux de l'arasement des seuils de Fleurey et Neuf-Gouffre</p>	<p>FICHE 5</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.2 : Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de la Voyèze</p>	<p>FICHE 6</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.3 : Restauration de la continuité écologique et suivi passe à poissons au niveau de la scierie des Noues</p>	<p>FICHE 7</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.4 : Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Theusseret</p>
	<p>FICHE 8</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.5 : Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin du Plain</p>	<p>FICHE 9</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.6 : Restauration de la continuité écologique au niveau de la base du ruisseau de Fleurey</p>	<p>FICHE 10</p> <p>Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique</p> <p>Action II.2.7 : Restauration de la continuité écologique du ruisseau de Moricemaison</p>	<p>FICHE 11</p> <p>Thème 3 : Restauration morphologique</p> <p>Action II.3.1 : Restauration morphologique de la Reverotte</p>	<p>FICHE 12</p> <p>Thème 3 : Restauration morphologique</p> <p>Action II.3.3 : Restauration morphologique des ruisseaux de la Baume</p>
	<p>FICHE 13</p> <p>Thème 3 : Restauration morphologique</p> <p>Action II.3.2 : Restauration morphologique de l'Audeux</p>	<p>FICHE 14</p> <p>Thème 4 : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)</p> <p>Action II.4.1 : Caractériser et réduire la pression des EEE sur le Doubs Franco-Suisse</p>	<p>FICHE 15</p> <p>Thème 5 : Protéger et gérer les milieux humides</p> <p>Action II.5.1 : Elaborer et maître en œuvre un Plan de gestion stratégique des zones humides</p>	<p>FICHE 16</p> <p>Thème 6 : Réhabilitation des services écosystémiques des tourbières face au changement climatique</p> <p>Action II.6.1 : LIFE Tourbières Climat (2022-2028)</p>	<p>FICHE 17</p> <p>Thème 7 : Restauration de la trame turquoise</p> <p>Action II.7.1 : Plantation de haies, de ripisylves et mise en défens des cours d'eau</p>
Axe III. Ressource en eau	<p>FICHE 18</p> <p>Thème 1 : Connaître et protéger les Ressources karstiques majeures (RKM) du territoire</p> <p>Action III.1.1 : Engagement des maîtres d'ouvrages eau potable dans des actions de connaissances et protections des RKM</p>	<p>FICHE 19</p> <p>Thème 1 : Connaître et protéger les RKM</p> <p>Action III.1.2 : Etude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey</p>			
Axe IV. Communication et sensibilisation	<p>FICHE 20</p> <p>Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau</p> <p>Action IV.1.1 : Sensibiliser les scolaires, les élus et le grand public</p>	<p>FICHE 21</p> <p>Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau</p> <p>Action IV.1.2 : Sensibiliser les scolaires aux enjeux des milieux aquatiques avec un programme sur plusieurs séances (CPIE + FDP25)</p>			
Axe V. Gouvernance	<p>FICHE 22</p> <p>Thème 1 : Gouvernance</p> <p>Action V.1.1 : Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat de territoire 2022-2024</p>	<p>FICHE 23</p> <p>Thème 1 : Gouvernance</p> <p>Action V.1.2 : Animation du Comité stratégique Doubs Dessoubre et des commissions de travail</p>	<p>FICHE 24</p> <p>Thème 1 : Gouvernance</p> <p>Action V.1.3 : Animation du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco Suisse et du Groupe technique associé</p>		

Art 6. Engagements des partenaires

6.1 Engagement des maîtres d'ouvrage

L'EPAGE Doubs Dessoubre et les autres maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier livré en annexe 3.

Les titulaires des aides proposées dans le cadre de ce contrat s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'agence.

Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'Agence de l'eau), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'agence.

6.2 Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence s'engage à participer au financement des actions objet du présent contrat, sur une période couvrant les années 2022 à 2024 selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux d'aide de l'Agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles. Pour 2024, les dossiers de demande de subvention devront parvenir au plus tard le 30 juin avec un démarrage de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

Les actions de gestion des espèces exotiques envahissantes sont subordonnées à un plan de gestion conforme aux préconisations de la stratégie de bassin.

Pour certaines actions listées ci-dessous, l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux indiqués, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat sur la période 2022-2024 et sous réserve du respect de l'échéancier prévu au contrat (date limite de l'engagement de l'opération : le 31/12 de l'année). De la même manière, l'Agence de l'eau s'engage pour certaines actions à des majorations de taux pour les opérations identifiées ci-après. L'attribution de ces majorations de taux est liée au strict respect des calendriers d'engagement des actions.

Le tableau ci-dessous présente les actions du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 et leur calendrier d'engagement pour lesquelles l'Agence de l'eau garantit le financement aux taux indiqués (première partie) et de leur majoration (deuxième partie) :

Tableau de synthèse des montants d'aide de l'Agence de l'eau RMC								
Garantie de taux								
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique)
Entreprises	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (TPE et PME)	IND0901	Non	2022	400 000 €	400 000 €	70%	280 000 €
	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (GE)			2022	2 056 000 €	2 056 000 €	40%	822 400 €
Collectivités	LIMITOX 2 : Investissement collectivités			2022	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre	LIMITOX 2 : Animation EPAGE/CCI et matériel			2022	108 275 €	108 275 €	50%	54 138 €
	LIMITOX 2 : Communication et sensibilisation			2022	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
Sous-total 2022					2 669 275 €	2 669 275 €	/	1 200 038 €
Entreprises	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (TPE, PME et part GE)	IND0901	Non	2023	500 000 €	500 000 €	70%	350 000 €
Collectivités	LIMITOX 2 : Investissement collectivités			2023	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre	LIMITOX 2 : Animation EPAGE/CCI			2023	95 275 €	95 275 €	50%	47 638 €
	LIMITOX 2 : Communication et sensibilisation			2023	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
Sous-total 2023					700 275 €	700 275 €	/	441 138 €
Entreprises	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (TPE, PME et part GE)	IND0901	Non	2024	1 000 000 €	1 000 000 €	70%	700 000 €
Collectivités	LIMITOX 2 : Investissement collectivités			2024	120 000 €	120 000 €	40%	48 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre	LIMITOX 2 : Animation EPAGE/CCI			2024	95 275 €	95 275 €	50%	47 638 €
	LIMITOX 2 : Communication et sensibilisation			2024	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
Sous-total 2024					1 220 275 €	1 220 275 €	/	799 138 €

EPAGE Doubs Dessoubre	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de la Voyèze	MIA0202 MIA0203 MIA 0301	Oui	2022	581 800 €	581 800 €	70%	407 260 €
	Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Theusseret			2022	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
	Caractériser et réduire la pression des EEE sur le Doubs Franco-Suisse (étude)	/	Non	2022	50 480 €	50 480 €	50%	25 240 €
	Elaboration et mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides (étude)	MIA0602	Oui	2022	133 000 €	133 000 €	70%	93 100 €
	Sous-total 2022				775 280 €	775 280 €	/	530 600 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Suivi post-travaux de l'arasement des seuils de Fleurey et Neuf Gouffre	MIA0202 MIA0203 MIA0301	Non	2023	33 200 €	33 200 €	70%	23 240 €
	Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Theusseret		Oui	2023	140 400 €	140 400 €	50%	70 200 €
	Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin du Plain (étude)		Oui	2023	41 800 €	41 800 €	50%	20 900 €
	Caractériser et réduire la pression des EEE sur le Doubs Franco-Suisse (travaux)	/	Non	2023	25 480 €	25 480 €	30%	7 644 €
	Sous-total 2023				240 880 €	240 880 €	/	121 984 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin du Plain (maîtrise d'œuvre)	MIA0202 MIA0203 MIA0301	Oui	2024	31 800 €	31 800 €	50%	15 900 €
	Caractériser et réduire la pression des EEE sur le Doubs Franco-Suisse (travaux)	/	Non	2024	25 480 €	25 480 €	30%	7 644 €
	Elaboration et mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides (acquisition foncière)	MIA0602	Oui	2024	66 500 €	66 500 €	70%	46 550 €
	Sous-total 2024				123 780 €	123 780 €	/	70 094 €
SIE Froidefontaine	Etude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey	/	Oui	2022	12 000 €	12 000 €	70%	8 400 €
	Sous-total 2022				12 000 €	12 000 €	/	8 400 €

Maître d'ouvrage eau potable	Sensibiliser et accompagner les Maîtres d'ouvrages eau potable pour des actions de connaissances et protections des RKM	/	Oui	2023	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
SIE Froidefontaine	Etude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey	/		2023	30 000 €	30 000 €	70%	21 000 €
Sous-total 2023					80 000 €	80 000 €	/	56 000 €
Maître d'ouvrage eau potable	Sensibiliser et accompagner les Maîtres d'ouvrages eau potable pour des actions de connaissances et protections des RKM	/	Oui	2024	50 000 €	50 000 €	70%	35 000 €
SIE Froidefontaine	Etude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey	/		2024	18 000 €	18 000 €	70%	12 600 €
Sous-total 2024					68 000 €	68 000 €	/	47 600 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Sensibiliser les scolaires, les élus et le grand public			2022	14 433 €	14 433 €	70%	10 103 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Sensibiliser les scolaires aux enjeux des milieux aquatiques avec un programme sur plusieurs séances (CPIE)	Transversal	Non	2022	10 130 €	10 130 €	70%	7 091 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Création et animation label rivière sauvage			2022	20 035 €	20 035 €	50%	10 018 €
Sous-total 2022					44 598 €	44 598 €	/	27 212 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Sensibiliser les scolaires, les élus et le grand public			2023	14 433 €	14 433 €	70%	10 103 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Sensibiliser les scolaires aux enjeux des milieux aquatiques avec un programme sur plusieurs séances (CPIE)	Transversal	Non	2023	10 130 €	10 130 €	70%	7 091 €
Sous-total 2023					24 563 €	24 563 €	/	17 194 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Sensibiliser les scolaires, les élus et le grand public			2024	14 433 €	14 433 €	70%	10 103 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Sensibiliser les scolaires aux enjeux des milieux aquatiques avec un programme sur plusieurs séances (CPIE)	Transversal	Non	2024	10 130 €	10 130 €	70%	7 091 €
Sous-total 2024					24 563 €	24 563 €	/	17 194 €

EPAGE Doubs Dessoubre	Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat de territoire 2022-2024	Transversal	Non	2022	50 050 €	50 050 €	50%	25 025 €		
	Animation du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco-Suisse et du Groupe technique associé			2022	18 980 €	18 980 €	50%	9 490 €		
	Sous-total 2022				69 030 €	69 030 €	/	34 515 €		
EPAGE Doubs Dessoubre	Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat de territoire 2022-2024	Transversal	Non	2023	50 050 €	50 050 €	50%	25 025 €		
	Animation du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco-Suisse et du Groupe technique associé			2023	18 980 €	18 980 €	50%	9 490 €		
	Sous-total 2023				69 030 €	69 030 €	/	34 515 €		
EPAGE Doubs Dessoubre	Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat de territoire 2022-2024	Transversal	Non	2024	50 050 €	50 050 €	50%	25 025 €		
	Animation du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco-Suisse et du Groupe technique associé			2024	18 980 €	18 980 €	50%	9 490 €		
	Sous-total 2024				69 030 €	69 030 €	/	34 515 €		
TOTAL garantie de taux 2022					3 570 183 €	3 570 183 €	/	1 800 764 €		
TOTAL garantie de taux 2023					1 114 748 €	1 114 748 €	/	670 831 €		
TOTAL garantie de taux 2024					1 505 648 €	1 505 648 €	/	968 541 €		
TOTAL garantie de taux 2022-2024					6 190 580 €	6 190 580 €	/	3 440 136 €		
Majoration de taux										
Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique + bonus)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique + bonus)		
								Aide classique	Majoration ⁽¹⁾	Total
EPAGE Doubs Dessoubre	Réalisation de topographies LIDAR	MIA0202 MIA0203	Non	2022	68 400 €	68 400 €	70%	34 200 €	13 680 €	47 880 €
	Restauration de la continuité écologique et suivi passe à	MIA0301	Oui	2022	166 750 €	166 750 €	70%	83 375 €	33 350 €	116 725 €

	poissons au niveau de la scierie des Noues										
	Restauration morphologique de la Reverotte (étude lot 1)	MIA0202 MIA0203		2022	63 600 €	63 600 €	70%	31 800 €	12 720 €	44 520 €	
	Restauration morphologique des ruisseaux de la Baume			2022	120 400 €	120 400 €	70%	60 200 €	24 080 €	84 280 €	
	Restauration morphologique de l'Audeux			2022	64 975 €	64 975 €	70%	32 488 €	12 995 €	45 483 €	
Sous-total 2022					484 125 €	484 125 €	/	242 063 €	96 825 €	338 888 €	
EPAGE Doubs Dessoubre	Elaboration et mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides (travaux)	MIA0602	Oui	2023	83 000 €	83 000 €	70%	41 500 €	16 600 €	58 100 €	
	Sous-total 2023					83 000 €	83 000 €	/	41 500 €	16 600 €	58 100 €
EPAGE Doubs Dessoubre	Restauration morphologique de la Reverotte (travaux lot 1)	MIA0202 MIA0203	Oui	2024	286 800 €	286 800 €	70%	143 400 €	57 360 €	200 760 €	
	Restauration morphologique de l'Audeux				2024	116 800 €	116 800 €	70%	58 400 €	23 360 €	81 760 €
	Elaboration et mise en œuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides (travaux)	MIA0602			2024	66 500 €	66 500 €	70%	33 250 €	13 300 €	46 550 €
	Sous-total 2024					470 100 €	470 100 €	/	235 050 €	94 020 €	329 070 €
TOTAL majoration 2022-2024					1 037 225 €	1 037 225 €	/	518 613 €	207 445 €	726 058 €	
TOTAL CONTRAT DOUBS DESSOUBRE 2022-2024					7 227 805 €	7 227 805 €	/	3 958 749 €	207 445 €	4 166 194 €	

Par le présent contrat, l'engagement financier de l'Agence pour les actions du Contrat de territoire Doubs Dessoubre sur la période 2022-2024, figurant à l'annexe 4, est porté à un montant total d'aide qui ne pourra excéder **4 166 194 €**.

6.3 Engagement du Département du Doubs

Le Département du Doubs valide les objectifs du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 et le contenu global du programme d'action correspondant.

Le Département du Doubs, qui porte une politique forte en faveur de la préservation et de la restauration des milieux humides et aquatiques, est membre de l'EPAGE Doubs Dessoubre. A ce titre, il contribuera, par l'intermédiaire de ses contributions statutaires annuelles, au financement des actions du contrat de territoire portées par l'EPAGE Doubs Dessoubre.

En outre, le Département du Doubs s'engage à porter la démarche de labellisation « rivières sauvages » de la Réverotte aux côtés de l'EPAGE Doubs Dessoubre et du PNR du Doubs horloger et à poursuivre la mise en œuvre de sa politique liée aux Espaces Naturels Sensibles (EPAGE Doubs Dessoubre concerné par 4 sites ENS « actifs »), à la préservation des milieux naturels et à l'éducation à l'environnement sur le territoire. »

6.4 Engagement du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger, soutien et valide les mesures et objectifs du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 et le contenu global du programme d'action correspondant.

Le Contrat de territoire Doubs Dessoubre couvrant la quasi-intégralité du territoire du Parc Naturel Régional du Doubs horloger, à l'exception de la partie sud du territoire (Val de Morteau), s'inscrit dans les politiques et objectifs portés par le Parc sur les thématiques de gestion de l'eau, l'amélioration des écosystèmes, la mise en valeur de notre patrimoine naturel ainsi que la restauration et le maintien des continuités écologiques.

Le Parc Naturel Régional par le biais de sa Charte, qui est validée pour une période de 15 ans, et de son programme d'actions 2022 s'engage et porte une politique forte en faveur des milieux aquatiques, de l'éducation à l'environnement, de la préservation de notre patrimoine naturel, la préservation des espèces et des milieux sensibles.

À ce titre, le Parc contribue au financement d'actions du contrat sur les thématiques semblables et couvrant le même territoire de compétence.

Le but étant de chercher une cohérence, un équilibre et une efficacité dans les actions portées par ces 2 structures complémentaires.

À titre d'exemple, le Parc Naturel Régional du Doubs Horloger s'engage à apporter des actions sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales sur le secteur du Doubs franco-suisse, favoriser l'éducation à l'environnement sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques associés, ainsi que porter la démarche de labellisation « Rivière Sauvage » de la Réverotte aux côtés du Département du Doubs et de l'EPAGE. Un engagement se fait également pour œuvrer à l'amélioration de la connaissance et à la préservation des ressources karstiques actuelles et futures nécessaires pour garantir une eau de qualité et en quantité suffisante pour les générations actuelles et futures.

Nous soutenons la mise en place de ce contrat de territoire qui se présente comme un formidable outil pour notre territoire karstique, sensible aux questions de la qualité et de la quantité de l'eau.

6.5 Engagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs

La Chambre de Commerce et de l'industrie Saône-Doubs, valide les mesures et objectifs de l'opération collective LIMITOX 2, fiche action n°1 du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024.

La CCI a pour mission d'accompagner, informer, conseiller les entreprises à toutes les étapes de leur développement, notamment dans le domaine de l'amélioration des pratiques et de la réduction du risque environnemental.

Ainsi, la CCI Saône-Doubs co-porte cette opération collective LIMITOX 2 et s'engage à mettre à disposition des moyens humains suffisants pour soutenir l'EPAGE dans la démarche afin d'atteindre les objectifs définis pour les années 2022, 2023 et 2024.

6.6 Engagement du Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Froidefontaine, valide les mesures et objectifs de la fiche action n°19 « étude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey » du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024.

La mission principale du SIE est la gestion de l'eau potable pour ses communes membres. Ses compétences sont la production, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution d'eau potable. Pour assurer une alimentation en eau potable à moyen et long terme en quantité et en qualité, le syndicat mène également des études et actions afin de mieux connaître la ressource et sécuriser l'approvisionnement dans la durée.

Ainsi, le SIE de Froidefontaine porte les études de connaissance et de protection de la ressource karstique majeure de Chamesey, appelée également source de Froidefontaine et s'engage à lancer les études dans la période prédéfinie puis mettre à disposition des moyens humains suffisants pour mener à bien le suivi des 4 tranches d'études programmées entre 2022 et 2024.

Art 7. Suivi du contrat

7.1 Suivis et bilans annuels

Le suivi du contrat doit s'inscrire dans un dispositif global intégrant à la fois des bilans annuels et des évaluations afin de permettre une meilleure lisibilité de l'efficacité des politiques contractualisées.

Aussi l'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée et à un bilan de l'état des milieux afin de suivre les effets des actions entreprises.

7.2 Modalités de révision du contrat

Le présent contrat est applicable par les parties à sa signature et jusqu'au 31/12/2024. Il peut être modifié par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

7.3 Résiliation du contrat

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

SIGNATURES

A Bretonvillers
Le 28.06.2022



Le Directeur de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

A Bretonvillers
Le 28.06.2022



Le Président de l'EPAGE
Doubs Dessoubre


A Bretonvillers
Le 28.06.2022

Le Président du Parc naturel régional
du Doubs Horloger



A Bretonvillers
Le 28.06.2022

La Présidente du Conseil
Départemental du Doubs



A Besançon
Le 28.06.22

Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Saône-Doubs



A Bretonvillers
Le 28.06.22

Le Président du Syndicat Intercommunal
des Eaux de Froidefontaine



ANNEXES

Annexe 1. Opération collective toxiques 2022-2024

**Opération collective de réduction de la pollution toxique dispersée
sur le territoire élargi des EPCI-FP de l'EPAGE Doubs Dessoubre
et de la Communauté de Communes du Val de Morteau**
pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

1.1 Rappel du contexte

Les différents sous-bassins en présence sur le territoire de la future opération collective (présenté au §4) présentent des enjeux similaires, liés principalement au contexte hydrogéologique karstique qui a façonné les paysages jurassiens. La particularité karstique de la géologie locale est également synonyme de **risque accru de pollutions des cours d'eau et des ressources souterraines** puisque les sols peu profonds n'ont que très peu de capacité d'épuration d'une part, et d'autre part la plupart des transferts des plateaux aux cours d'eau via le karst sont extrêmement rapides et directs. Ceci peut avoir pour effet des concentrations de pollutions très élevées et parfois concentrées à certains moments de l'année selon les types de pollutions.

Par ailleurs, le territoire est fortement imprégné par l'activité industrielle, et notamment l'industrie horlogère. Cette activité pouvant potentiellement être source de pollution métallique (Nickel, Chrome, Cuivre, Cadmium...).

Cette supposition reposait notamment sur le fait que les boues de plusieurs stations d'épuration du territoire présentent régulièrement, et depuis de nombreuses années, des dépassements des seuils d'épandabilité pour le Nickel, le Chrome ou encore le Cuivre.

Pour pallier à cette problématique, une opération collective baptisée LIMITOX a eu lieu de 2015 à 2020.

Une étude de la qualité de l'eau avait été mandatée par le Syndicat Mixte du Dessoubre, devenu Syndicat Mixte Doubs Dessoubre puis EPAGE Doubs Dessoubre. Cette étude, réalisée par le bureau d'études CD Eau Environnement, confirmait une pollution métallique dans les deux principaux cours d'eau du territoire d'intervention, à savoir le Dessoubre et le Doubs.

Code	Station	Métaux lourds			Micropoll. hors HAP		HAP	
		Eau	Bryo.	Sed.	Eau	Sed.	Eau	Sed.
06020460	Dessoubre Bretonvillers	X		(+)	++			+
06020500	Dessoubre St Hippolyte	(+)		+	++	+	++	++
05044X003 /S	Bief de Bran	+++	++++	++	?	(+)	?	+
06018450	Doubs amont Morteau	X			(+)	+		
06618500	Doubs aval Morteau	+++	++++	++++	+++	+++	++++	++++
06020100	Doubs Goumois	+	(+)	+++	++	++	+++	++
06017650	Doubs Soulce Cernay	(+)	(+)	++	+	+	++	++++

TABLEAU 11. SYNTHÈSE DES TYPES DE CONTAMINATION LORS DE LA CAMPAGNE INITIALE DU SUIVI MILIEU LIMITOX. ? : DONNÉES INSUFFISANTES POUR ESTIMER UNE INTENSITÉ DE CONTAMINATION.

Par ailleurs, cette étude révélait également une forte contamination par les HAP.

Une seconde étude est actuellement en cours sur le périmètre de l'EPAGE DD. Des prélèvements sur différents compartiments biotiques ont été effectués en 2021. Les résultats complets de cette étude sont attendus au cours du premier trimestre 2022.

1.2 Retour sur l'opération collective Limitox 2015-2020

De septembre 2015 au 31 décembre 2020, l'EPAGE DD a porté et animé l'opération collective LIMITOX. Cette opération avait pour objectif de réduire la pollution toxique dispersée d'origine industrielle sur le territoire des 4 communautés de communes alors membres du Syndicat mixte du Dessoubre, et de la communauté de communes du Val de Morteau.

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (notée l'Agence), et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, l'EPAGE a ainsi accompagné plus d'une centaine d'entreprises autour de 3 problématiques :

- Le rejet des eaux usées ;
- Le stockage des produits dangereux ;
- La gestion des déchets.

Ainsi, 35 entreprises ont engagé des investissements d'un montant global de 3M€ (dont 850 k€ subventionnés par l'Agence) pour réduire leurs rejets toxiques et/ou prévenir une pollution accidentelle.

Par ailleurs, d'autres entreprises avaient engagé des investissements pour régulariser leur situation sans demander d'aide financière auprès de l'Agence (montant inestimable).

Le tableau ci-dessous présente le bilan de cette opération avec le détail par EPCI.

	Nb entreprises contactées	Nb entreprises visitées	Nb dossiers déposés à l'Agence	Montant total des investissements	Montant total des subventions attribuées
CCPM	62	44	13	1 668 183	320 630
CCPR	27	17	2	23 245	13 946
CCPHD	31	19	8	757 011	269 160
CCPSB*	13	4	0	0	0
CCVM	53	32	12	528 432	243 704
Total	186	116	35	2 976 871	847 440

* *Remarque* : La Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe a intégré la démarche en 2017 seulement suite à l'élargissement du territoire initial de l'opération Limitox, induit par le remaniement des EPCI avec la loi NOTRe (pour rappel, la Communauté de Communes Entre Dessoubre et Barbèche avait intégré la Communauté de Communes du Vallon de Sancey, tout comme la commune de Froidevaux, devenant ainsi la CCPSB).

1.3 Enjeux pour la qualité de l'eau, les entreprises et les collectivités en charge de l'assainissement

1.3.1 Enjeux pour la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de nos rivières est fortement dégradée, impactant bien évidemment la faune et la flore de ces milieux, mais aussi les activités tournées vers la rivière qui en sont menacées. La préservation de la qualité de nos cours d'eau permettrait de pérenniser les activités en lien avec les milieux aquatiques.

Bien plus préoccupant, nos communes sont alimentées en eau potable via des prélèvements à la source, qu'ils soient souterrains ou directement en rivière. La préservation de la qualité de l'eau permettra une ressource en eau potable de qualité, ainsi qu'éviter les surcoûts liés au traitement de l'eau avant distribution.

De plus, les très faibles débits des rivières observés durant ces dernières années tendront à se reproduire et s'intensifier au cours des prochaines années. Il convient donc d'adapter la qualité des flux rejetés par les systèmes de traitement des eaux usées en lien avec les capacités d'absorption du milieu récepteur.

1.3.2 Enjeux pour les entreprises

Les entreprises souffrent parfois d'une image dégradée lorsqu'on évoque la qualité de l'eau avec les habitants du territoire (tout comme l'agriculture).

L'opération collective permettra donc, non seulement de les accompagner vers une meilleure gestion de leurs eaux usées et/ou produits dangereux, mais leur apportera également un soutien technique via l'EPAGE DD et financier via l'Agence (détail des taux de subventions donnés dans le paragraphe suivant).

De plus, les actions de communication réalisées au cours de l'opération collective permettent de valoriser la démarche et les acteurs du territoire, et notamment les entreprises industrielles et artisanales.

1.3.3 Enjeux pour les collectivités en charge de l'assainissement

Les collectivités en charge de l'assainissement ont pour mission première de collecter et traiter les eaux usées des habitations situées en zonage assainissement collectif. Les Effluents Non Domestiques (END), déversés par les entreprises industrielles ou artisanales, présentent généralement une composition différente des eaux usées domestiques. Elles peuvent dégrader les réseaux, engendrer des dysfonctionnements des stations d'épuration, contaminer les boues d'épuration et/ou causer une pollution du milieu récepteur. La composition des eaux usées entrant en station d'épuration a un impact direct sur le rendement épuratoire et le coût du service. Les collectivités propriétaires des réseaux publics d'assainissement doivent s'assurer que les effluents déversés ne perturbent pas le système d'assainissement. Le code de la santé publique (Art. L1331-10) prévoit la délivrance d'autorisations de déversement dès lors qu'après examen de la qualité des eaux déversées, celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement du système d'assainissement.

1.4 Un projet d'opération collective pour 3 ans (2022-2024)

1.4.1 Le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre

Au 1er janvier 2021, le Syndicat a élargi son territoire et ses compétences (transfert de la compétence GEMAPI par les EPCI-FP membres sur le périmètre de la nouvelle structure) devenant le Syndicat Mixte Doubs Dessoubre puis EPAGE DD (voir carte ci-dessous, § Le territoire d'intervention pour l'opération collective).

1.4.2 Le territoire d'intervention pour l'opération collective

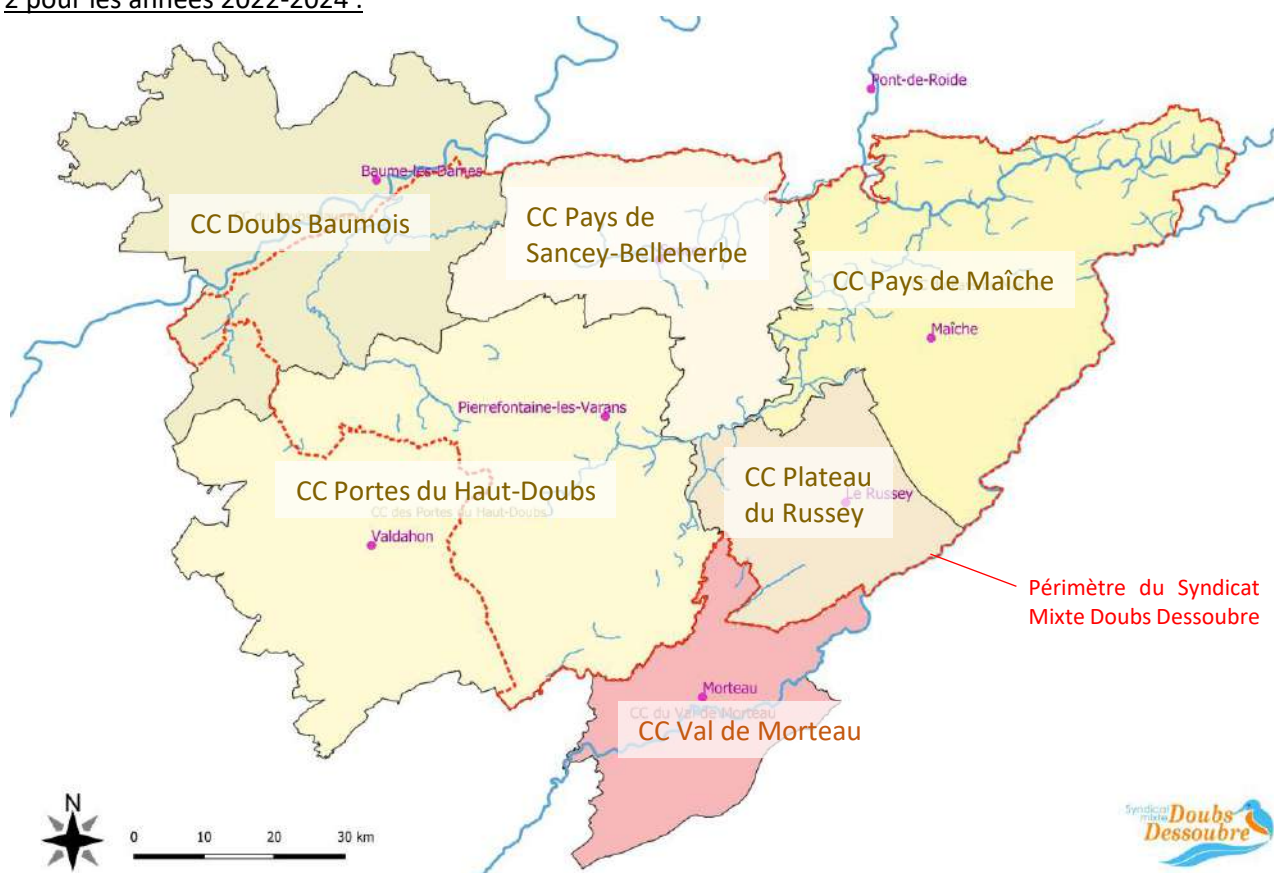
Comme lors de la première opération, il est aujourd'hui proposé une intervention à l'échelle d'un territoire plus important que le périmètre d'action de l'EPAGE Doubs Dessoubre. L'opération collective toxique LIMITOX 2 est donc étendue au périmètre administratif des EPCI-FP membres de l'EPAGE DD et intègre également le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Morteau, compte tenu de l'influence de ce territoire sur le Doubs franco-suisse.

La Communauté de Communes du Val de Morteau avait, lors de la précédente opération, souhaité bénéficier du dispositif et avait intégré l'opération avec une mise à disposition du temps de personnel pour l'animation (à hauteur de 0.3 ETP). Cette nouvelle opération est l'occasion de poursuivre le travail engagé sur le territoire.

Le territoire retenu pour l'opération collective LIMITOX 2 (2022-2024) est donc le suivant, à savoir :

- La Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM) ;
- La Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR) ;
- La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) ;
- La Communauté de Communes de Sancey-Belleherbe (CCSB) ;
- La Communauté de Communes du Doubs Baumoï (CCDB qui a intégré l'EPAGE au 1^{er} janvier 2021) ;
- Et la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM).

Ci-dessous est présentée la carte du périmètre de l'opération collective de réduction des toxiques LIMITOX 2 pour les années 2022-2024 :



1.4.3 Recensement des entreprises sur le territoire de l'opération

La CCI du Doubs a fourni, fin 2020, le listing des entreprises présentes sur le territoire de l'opération collective LIMITOX 2. Toutefois, le listing transmis correspond aux entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés uniquement, il n'est donc pas totalement exhaustif.

À partir de ce fichier, il a été réalisé un recensement et une priorisation des entreprises présentes sur chaque territoire comme suit :

- Les entreprises **potentiellement concernées par une opération collective**, c'est-à-dire des entreprises qui ont potentiellement des rejets toxiques (eaux usées et/ou déchets).
- Les entreprises qui relèvent de la **priorité 1**, c'est à dire toutes entreprises liées à **l'industrie mécanique** : traitement de surface, usieurs, décolleteurs...

- Les entreprises qui relèvent de la **priorité 2**, c'est à dire toutes entreprises liées à **l'industrie du bois** (avec rejets toxiques potentiels).
- Les entreprises qui relèvent de la **priorité 3**, le **secteur agroalimentaire avec potentiellement des rejets toxiques** (la problématique du cuivre pour les fromageries ou encore les effluents des salaisons).
- Et enfin le nombre d'entreprises dites « **non prioritaires** » mais qui peuvent rejeter des toxiques et qui ont déjà déposé des dossiers de demande d'aide financière à l'Agence dans le cadre d'une opération collective, telles que les garages ou les peintres.

Ci-dessous les résultats mis en évidence :

<i>Nombre d'entreprises présentes sur le territoire de chaque EPCI</i>	Potentiellement concernées	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Non Prioritaires
CCPM	142	62	30	9	41
CCPR	62	25	21	4	12
CCPHD	200	31	79	25	65
CCPSB	50	7	25	5	13
CCDB	86	21	21	6	38
CCVM	169	61	45	10	53
TOTAUX	709	207	221	59	222

1.4.4 Compétence assainissement

Sur les 6 EPCI du territoire de la future opération collective, la compétence assainissement est éclatée entre intercommunalités et communes.

En effet, au moment de la rédaction de ce contrat, 3 EPCI exercent la compétence de l'assainissement collectif et non-collectif, à savoir :

- **La Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM) ;**
- **La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) ;**
- **Et la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM).**

Pour adhérer à l'opération LIMITOX 2, **il a donc été demandé à ces 3 EPCI de délibérer** selon un modèle, spécifiant les engagements suivants :

Le Conseil [Communautaire] / [Municipal] / [Syndical] :

- Donne mandat au Syndicat Mixte Doubs Dessoubre pour intervenir auprès des entreprises raccordées à leurs réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, et initier les démarches relatives aux autorisations de déversement et/ou conventions de raccordement nécessaire dans le cadre de l'opération collective Limitox ;
- S'engage à fournir toutes les informations utiles à la réalisation d'un état des lieux des effluents non domestiques (END) du territoire, et à prendre part à ce travail ;
- S'engage à mettre à jour son règlement d'assainissement en intégrant, via l'appui technique du Syndicat Mixte Doubs Dessoubre, un volet spécifique aux effluents non domestiques si nécessaire ;
- S'engage à prendre les arrêtés d'autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement collectif et à signer les conventions de rejet nécessaires ;
- Désigne M./Mme XXX élu(e) référent(e) pour le portage politique de cette opération collective ;
- S'engage à être représenté au comité de pilotage de l'opération collective.

Par ailleurs, les 3 autres EPCI concernés par l'opération LIMITOX 2 n'ont pas la compétence assainissement collectif, celle-ci revenant alors aux communes.

Il est donc demandé dans un premier temps aux **communes dont une entreprise de priorité 1 (secteur mécanique / traitement de surface) est présente sur leur territoire de prendre la même délibération**, afin de garantir l'engagement d'une autorisation de déversement avec les entreprises concernées.

Le tableau ci-dessous présente la liste des 22 communes concernées :

CC Doubs Baumois	CC Pays de Sancey-Belleherbe	CC Plateau du Russey
AUTECHAUX	BRETONVILLERS	BONNETAGE
BAUME LES DAMES	CHAMESEY	LE LUHIER
FLAGEY RIGNEY	SANCEY	LE RUSSEY
GROSBOIS	SERVIN	LES FONTENELLES
LA TOUR DE SCAY	VERNOIS LES BELVOIR	NOEL CERNEUX
LE PUY		SAINT JULIEN LES RUSSEY
LOMONT SUR CRETE		
MONCEY		
RIGNEY		
ROULANS		
THUREY LE MONT		

À l'heure de la rédaction de la présente annexe, fin 2021, les collectivités sont en train de prendre ces délibérations par leur instance décisionnaire respective.

Une copie de la totalité de ces délibérations sera transmise à l'Agence dès qu'elles seront en possession de l'EPAGE DD.

Enfin, comme il a été précisé précédemment, le territoire de l'opération collective est bien celui de l'intégralité des 6 EPCI et toutes les entreprises, quelle que soit leur activité, sont éligibles aux aides de l'Agence.

En revanche, il est à noter, que dès qu'une entreprise sollicitera une aide et que le diagnostic qui sera réalisé par l'EPAGE DD confirmera que les travaux envisagés par l'entreprise sont bien susceptibles d'être accompagnés financièrement par l'Agence, une délibération devra systématiquement être prise par la commune, au même titre que celle qui a été demandée aux communes de priorité 1.

1.4.5 Actions proposées

Sur le territoire précédemment présenté, il est proposé la réalisation d'une opération collective sur 3 ans, pour atteindre le niveau 1 « Prise en main de la thématique des effluents non domestiques ».

Pour valider ce premier niveau, le plan d'action est construit autour des opérations suivantes :

- **Régularisation des sites prioritaires (entreprises et services techniques des collectivités) émetteurs de toxiques.**

La régularisation concernera l'ensemble des enjeux « rejets » du site (EU et EP), mais n'induirait pas nécessairement des travaux. Elle consistera à diagnostiquer les établissements, préconiser et promouvoir la réalisation d'aménagements internes aux entreprises ou la mise en œuvre de bonnes pratiques participant à la réduction des rejets toxiques, suivre les travaux lorsque ceux-ci sont préconisés. La régularisation sera effective dès que l'ensemble des actions précédentes auront été mises en œuvre.

- **Mise à jour des règlements d'assainissement en intégrant un volet spécifique aux effluents non domestiques.**

La mise à jour du règlement permettra de fixer les modalités de gestion des effluents non domestiques (conditions de déversement, mise en place d'une procédure en cas de rejets accidentels, réflexion sur les arrêtés et conventions de rejets...).

- **Rédaction des autorisations et conventions de déversement, ou les courriers de constat de non-rejet le cas échéant.**

- **Formation et accompagnement du personnel sur la gestion des pollutions dispersées.**

Les chargés de mission sont souvent isolés et livrés à eux-mêmes sur la question des effluents non domestiques au sein des collectivités. Pour y remédier, du temps sera dédié à la participation à des formations techniques et administratives ainsi qu'à la participation aux réunions du réseau régional END existant. De son côté, l'Agence prévoit de renforcer le lien avec les chargés de mission (formation aux règles de l'agence, fourniture d'un document d'appui) pour leur permettre de gagner en visibilité vis-à-vis des entreprises.

- **Mise en œuvre d'une communication sur la démarche de l'opération.**

L'existence de l'opération collective, et ses conditions de mise en œuvre seront diffusées via les canaux de communication des porteurs de projets. Pour bénéficier d'une aide, l'affichage du financement de l'Agence sera imposé.

De plus, sachant que le portage politique est déterminant dans la réussite et la pérennité des opérations collectives, il sera demandé aux collectivités de désigner un « élu référent ». Son rôle sera de montrer que l'opération collective est une opération gagnant-gagnant (bénéfique pour le monde économique, pour les collectivités et pour la qualité des milieux aquatiques).

- **Communication auprès des entreprises, des collectivités, des scolaires et du grand public : sensibilisation à l'effet des substances toxiques dans les milieux naturels.**

Le tableau ci-dessous présente les objectifs chiffrés de la future opération LIMITOX 2 pour les 3 années du contrat (2022-2024) :

Actions	Indicateurs de suivi	Objectifs	Répartition des ETP animation (Total exprimé sur un total de 1,5 ETP)
Diagnostic et suivi des entreprises			
Diagnostic et suivi des établissements prioritaires : secteur mécanique	Nb de visites/compte rendus réalisés	100 *	0.7
Diagnostic et suivi des établissements de priorité 2 : secteur bois		90	
Diagnostic et suivi des établissements de priorité 3 : secteur agroalimentaire (toxique)		10	
TOTAL		200	
Mise en conformité des entreprises			
Mise en conformité (technique) des établissements prioritaires : secteur mécanique	Nb de mise en conformité (avec ou sans demande de subvention)	40	0.15
Mise en conformité (technique) des établissements de priorité 2 : secteur bois		10	
Mise en conformité (technique) des établissements de priorité 3 : secteur agroalimentaire (toxique)		5	
TOTAL entreprises		55	
Mise en conformité des collectivités			
Mise en conformité des ateliers municipaux (Visite des ateliers + appui technique pour une mise en conformité + assistance à la rédaction du dossier de demande de subvention)	Nb de mise en conformité (avec ou sans demande de subvention)	25	0.2
Régularisation administrative relative aux END			
MAJ du règlement d'assainissement (intégrant un volet END)	Nb de collectivités accompagnées	25	0.3
Délivrance d'AAD (ou CNR)	Nb d'arrêtés délivrés	50	
Valorisation de l'opération et communication			
Rédaction et diffusion de documents de bonnes pratiques	Nb de plaquettes distribuées	300	0.15
Sensibilisation du grand public ou des scolaires	Nb d'intervention	5	
Valorisation de l'opération	Nb articles de presse	12	

- * 60 entreprises qui n'ont jamais fait l'objet d'une visite dans le cadre de l'opération Limitox 2015-2020
- + 40 entreprises qui avaient déjà fait l'objet d'une visite dans le cadre de l'opération Limitox 2015-2020 ET non conformes

1.4.6 Les acteurs de l'opération collective

L'EPAGE Doubs Dessoubre est le porteur et l'animateur de l'opération collective. Il accompagne techniquement les collectivités en charge de l'assainissement et les entreprises dans leurs démarches en lien avec la réduction des toxiques dans l'eau. L'EPAGE DD consacrera 1,5 ETP des chargés de mission « qualité de l'eau » à cette opération collective.

Les collectivités en charge de l'assainissement restent légalement responsables de leurs obligations. Elles s'appuient sur le service technique de l'EPAGE DD mais restent les seules compétentes en matière d'assainissement. À ce titre, un élu référent sera désigné au sein de chaque Conseil Municipal/Communautaire pour assurer le portage politique de l'opération collective.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Doubs sera partenaire de l'opération collective, comme cela était le cas lors de la première opération. Elle intervient conjointement avec l'EPAGE lors des visites en entreprises pour apporter son expérience et son appui technique.

Un(e) chargé(e) de mission accompagnera l'EPAGE à raison de 30 j/an sur la durée de l'opération (3 ans).

1.4.7 Comité de pilotage

Un comité de pilotage, similaire à celui constitué lors de la première opération collective LIMITOX (2015-2020), se réunira à minima une fois par an.

Ce comité sera composé de représentants de l'Agence, de la CCI du Doubs, des collectivités en charge de la compétence assainissement et de l'EPAGE DD.

Il sera d'ailleurs animé par l'EPAGE DD.

1.4.8 Aides financières

L'opération collective permet de bénéficier de financements de l'Agence pour :

- **Les entreprises et les collectivités dès lors qu'elles souhaitent réaliser des travaux de réduction des pollutions toxiques (réduction à la source, prévention de pollutions accidentelles, gestion des déchets dangereux pour l'eau...) ou des études (visant à approfondir la connaissance des pollutions ou tester l'efficacité d'un investissement).**
- **La base du taux d'aide est de 40% pour les grandes entreprises et les collectivités, majoré à 70% pour les TPE-PME ;**
- **Le porteur de l'opération collective et les partenaires associés (financement du temps de travail). Le taux d'aide est de 50% des dépenses affectées aux postes.**

1.4.9 Financement de l'opération collective

• L'EPAGE met en place 1,5 ETP sur la durée de l'opération collective. Aucune participation financière spécifique n'est demandée auprès des collectivités en charge de l'assainissement sur le territoire de l'EPAGE DD. En revanche, pour les collectivités en dehors du périmètre de l'EPAGE DD, une convention financière sera établie directement avec :

- La CCDB d'une part pour les communes hors périmètre de l'EPAGE DD ;
- L'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, pour la CCVM et les communes hors territoire EPAGE DD de la CCPHD.

Les éventuelles investigations nécessaires sur les réseaux publics d'assainissement et autres études de fonctionnement restent à la charge des collectivités en charge de l'assainissement, comme c'est le cas actuellement.

- La CCI Doubs mobilise à l'échelle du territoire 1 chargé de mission à raison de 30 jours/an sur la durée de l'opération (3 ans).

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par les différents acteurs de l'opération. Bien évidemment, l'investissement des entreprises et des collectivités sont des estimations :

Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	Chgt clim (oui/non)	Année d'engagement (ordre de service)	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux d'aide de l'agence (aide classique)	Montant aide totale de l'Agence (aide classique)
Entreprises	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (TPE et PME)	IND0901	Non	2022	400 000 €	400 000 €	70%	280 000 €
	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (GE)			2022	2 056 000 €	2 056 000 €	40%	822 400 €
Collectivités	LIMITOX 2 : Investissement collectivités			2022	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre	LIMITOX 2 : Animation EPAGE/CCI et matériel			2022	108 275 €	108 275 €	50%	54 138 €
	LIMITOX 2 : Communication et sensibilisation			2022	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
Sous-total 2022					2 669 275 €	2 669 275 €	/	1 200 038 €
Entreprises	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (TPE, PME et part GE)	IND0901	Non	2023	500 000 €	500 000 €	70%	350 000 €
Collectivités	LIMITOX 2 : Investissement collectivités			2023	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre	LIMITOX 2 : Animation EPAGE/CCI			2023	95 275 €	95 275 €	50%	47 638 €
	LIMITOX 2 : Communication et sensibilisation			2023	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
Sous-total 2023					700 275 €	700 275 €	/	441 138 €
Entreprises	LIMITOX 2 : Investissement entreprises (TPE, PME et part GE)	IND0901	Non	2024	1 000 000 €	1 000 000 €	70%	700 000 €
Collectivités	LIMITOX 2 : Investissement collectivités			2024	120 000 €	120 000 €	40%	48 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre	LIMITOX 2 : Animation EPAGE/CCI			2024	95 275 €	95 275 €	50%	47 638 €
	LIMITOX 2 : Communication et sensibilisation			2024	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
Sous-total 2024					1 220 275 €	1 220 275 €	/	799 138 €
Total 2022-2024					4 589 825 €	4 589 825 €	/	2 440 314 €

L'Agence de l'eau s'engage à participer au financement de ces actions, sur une période couvrant les années 2022 à 2024, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières.

Annexe 2. Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 sur le territoire du Contrat Doubs

Code sous-bassin	Libellé sous-bassin	Code ME	Libellé ME	Code pression	Libellé pression	Code mesure	Libellé mesure	Type de mesure	Commentaire mesure	Pression traitée ou effet obtenu à échéance 2027
DO_02_05	Cusancin	FRDR11271	L'audeux	2	Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0804	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates	Nouvelle	25_Réduire la pression azotée liée aux élevages	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	2	Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0804	Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages au-delà de la Directive nitrates	Nouvelle	25_Réduire la pression azotée liée aux élevages	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11271	L'audeux	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Nouvelle	25_Réseaux Orsans et Landresse	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Nouvelle	25_Réseaux de Surmont et de Sancey	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11271	L'audeux	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Nouvelle	25_Stations de Chauz les Passavant, village, Landresse et Orsans	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Nouvelle	25_Station de Surmont	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11271	L'audeux	8	Altération de la continuité écologique	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Nouvelle		Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	8	Altération de la continuité écologique	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Nouvelle		Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11271	L'audeux	7	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Reconduite	25_Diversification du lit mineur sur le linéaire du ruisseau l'Audeux avec aménagement d'ouvrages 25_Travaux morphologiques sur le Cesserant avec aménagement d'ouvrages continuité associés	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	7	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Reconduite	25-diversification du lit mineur du ruisseau de la Baume sur la traversée de Sancey le Long	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	8	Altération de la continuité écologique	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Nouvelle		Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11271	L'audeux	7	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Nouvelle	Les actions qui peuvent conduire à une amélioration des fonctionnalités morphologiques du cours d'eau doivent s'entendre à l'échelle du sous-bassin versant, en prenant en compte les affluents du cours d'eau principal, sur lesquels un certain nombre d'actions seraient à engager.	Non
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	Ruisseau de la baume	7	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Reconduite	25-Reméandrement du ruisseau de la Baume secteur Sancey l'Eglise 25-Restauration de la Raie de Jeanmoulot	Non
DO_02_06	Dessoubre	FRDR10873	Rivière la reverotte	3	Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Nouvelle		Non
DO_02_06	Dessoubre	FRDR10873	Rivière la reverotte	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Nouvelle	25_Réseau de Pierrefontaine les Varans	Oui
DO_02_06	Dessoubre	FRDR10873	Rivière la reverotte	1	Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Nouvelle	25_STEU de Pierrefontaine les Varans, Flangebouche et Avoudrey	Oui
DO_02_06	Dessoubre	FRDR634	Le Dessoubre	7	Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Nouvelle	25_Travaux de restauration sur le Dessoubre et ses affluents non masses d'eau	Oui
DO_02_06	Dessoubre	FRDR10873	Rivière la reverotte	7	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Nouvelle	25_Restauration des 2 km aval	Oui

DO_02_06	Dessoubre	FRDR10425	Ruisseau de Vaucluse	6	Altération du régime hydrologique	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Nouvelle	25_Renaturation, remise au gabarit compatible avec les débits	Non
DO_02_06	Dessoubre	FRDR10164	Ruisseau de Vauclusotte	8	Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Reconduite		Oui
DO_02_06	Dessoubre	FRDR634	Le Dessoubre	8	Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Reconduite	25_D0011509_ROE82102_La combotte VGE I-D4961566 25_L2_ROE7854_La Voyèze I-D4961572 25_L2_ROE7782_moulin Girardot aval I-D4961574 25_L2_ROE8384_barrage de Belvoir	Oui
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDL10	Lac de châtelot (ou Moron)	4	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Nouvelle	25_Opération collective Limitox	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDL14	Lac de chaillexon	4	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Reconduite	25_Opération collective Limitox	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	4	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur	Reconduite	25_Opération collective Limitox	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	7	Altération de la morphologie	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	Nouvelle	25_Travaux de restauration des affluents non masses d'eau dont le bief de Fuesse...	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	8	Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Reconduite	25_Aménagement des ouvrages et travaux morphologiques connexes sur les ouvrages : 25_L2_ROE7439_barrage du Theusseret I-D5071599 25_ROE7466 25_non_L2_barrage du moulin du Plain I-D5071602	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	6	Altération du régime hydrologique	MIA0303	Coordonner la gestion des ouvrages	Reconduite	25_coordonner la gestion des 3 ouvrages par le biais de l'application du nouveau règlement d'eau binational 25_coordonner la gestion des éclusées (côté Suisse)	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	6	Altération du régime hydrologique	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide	Nouvelle	25_Obttenir la maîtrise foncière des tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief	Non
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	6	Altération du régime hydrologique	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	Nouvelle	25_Restauration des tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief	Non

Annexe 3. Tableau de synthèse du Contrat de territoire Doubs Dessoubre : Actions, calendrier d'engagement, partenaires, subventions

Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024 : Tableau de synthèse des montants d'aide pour chaque partenaire

Axe	Thème	N°Fiche	Code action	Action	Libellé	MO	Coût 2022	Coût 2023	Coût 2024	Coût total €	Taux aide AERMC	Montant aide AERMC €	Taux bonifié AERMC	Montant de bonification AERMC	Taux partenaires	Montant partenaires €	Taux reste à charge	Montant reste à charge tous MO €				
Axe I. Qualité de l'eau	Thème 1 : Réduire la pression de pollution toxique	1	I.1.1	Opération collective toxique "LIMITOX 2"	Investissement entreprises (TPE et PME)	Entreprises	400 000 €	500 000 €	1 000 000 €	1 900 000 €	70%	1 330 000 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	570 000 €				
					Investissement entreprises (GE)	Entreprises	2 056 000 €	/	/	2 056 000 €	40%	822 400 €	Garantie de taux	/	/	/	60%	1 233 600 €				
					Investissement collectivités	Collectivités	100 000 €	100 000 €	120 000 €	320 000 €	40%	128 000 €	Garantie de taux	/	/	/	60%	192 000 €				
					Animation EPAGE	EPAGE DD	99 775 €	86 775 €	86 775 €	273 325 €	50%	136 663 €	Garantie de taux	/	/	/	50%	136 663 €				
					Animation CCI	CCI du Doubs	8 500 €	8 500 €	8 500 €	25 500 €	50%	12 750 €	Garantie de taux	/	/	/	50%	12 750 €				
					Communciation et sensibilisation	EPAGE DD	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	70%	10 500 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	4 500 €				
	Sous-total							2 669 275 €	700 275 €	1 220 275 €	4 589 825 €	/	2 440 313 €	/	/	/	/	2 149 513 €				
	Thème 2 : Réduire la pression de pollution du monde agricole							2	I.2.1	Valorisation des bonnes pratiques et sensibilisation de la profession agricole	Animation	EPAGE DD	/	/	/	/	/	/	/	/		
	Sous-total qualité de l'eau							2 669 275 €	700 275 €	1 220 275 €	4 589 825 €	/	2 440 313 €	/	/	/	/	/	2 149 513 €			
	Axe II. Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides	Thème 1 : Connaissance de la topographie	3	II.1.1	Réalisation de topographies LIDAR	Étude et temps agent	EPAGE DD	68 400 €	/	/	68 400 €	50%	34 200 €	20%	13 680 €	/	/	30%	20 520 €			
Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique		4	II.2.1	Suivi post-travaux de l'arasement des seuil de Fleurey et Neuf Gouffre	Étude et temps agent	/		33 200 €	/	33 200 €	70%	23 240 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	9 960 €				
		5	II.2.2	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de la Voyèze	Étude, travaux et temps agent	581 800 €		/	/	581 800 €	70%	407 260 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	174 540 €				
		6	II.2.3	Restauration de la continuité écologique et suivi passe à poissons au niveau de la scierie des Noues	Étude, travaux et temps agent	166 750 €		/	/	166 750 €	50%	83 375 €	20%	33 350 €	/	/	30%	50 025 €				
		7	II.2.4	Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Theusseret	Étude et temps agent	10 000 €		140 400 €	/	150 400 €	50%	75 200 €	Garantie de taux	/	OFEV 50%	75 200 €	0	0 €				
		8	II.2.5	Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin du Plain	Étude et temps agent	/		41 800 €	31 800 €	73 600 €	50%	36 800 €	Garantie de taux	/	OFEV 50%	36 800 €	0	0 €				
		9	II.2.6	Restauration de la continuité écologique au niveau de la buse du ruisseau de Fleurey	Étude et travaux	/		/	/	Hors Contrat	/	/	/	/	/	/	/	/				
		10	II.2.7	Restauration de la continuité écologique du ruisseau de Moricemaison	Étude et travaux	/		/	/	Hors Contrat	/	/	/	/	/	/	/	/				
Sous-total								758 550 €	215 400 €	31 800 €	1 005 750 €	/	625 875 €	/	47 030 €	/	112 000 €	/	234 525 €			
Thème 3 : Restauration morphologique		11	II.3.1	Restauration morphologique de la Reverotte	Étude et temps agent lot 1	EPAGE DD		63 600 €	/	/	63 600 €	50%	31 800 €	20%	12 720 €	/	/	30%	19 080 €			
		Travaux et temps agent lot 1					/	/	286 800 €	286 800 €	50%	143 400 €	20%	57 360 €	/	/	30%	86 040 €				
		12	II.3.2	Restauration morphologique des ruisseaux de la Baume	Étude et temps agent		120 400 €	/	/	120 400 €	50%	60 200 €	20%	24 080 €	/	/	30%	36 120 €				
		13	II.3.3	Restauration morphologique de l'Audeux	Étude, travaux et temps agent		64 975 €	/	116 800 €	181 775 €	50%	90 888 €	20%	36 355 €	/	/	30%	54 532 €				
Sous-total							248 975 €	/	403 600 €	652 575 €	/	326 288 €	/	130 515 €	/	0 €	/	195 772 €				
Thème 4 : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)		14	II.4.1	Caractériser et réduire la pression des EEE sur le Doubs Franco-Suisse	Étude	EPAGE DD	50 480 €	/	/	50 480 €	50%	25 240 €	Garantie de taux	/	PNR 30%	15 144 €	20%	10 096 €				
		Travaux					/	25 480 €	25 480 €	50 960 €	30%	15 288 €	Garantie de taux	/	PNR 30%	15 288 €	40%	20 384 €				
Sous-total							50 480 €	25 480 €	25 480 €	101 440 €	/	40 528 €	/	/	/	30 432 €	/	30 480 €				
Thème 5 : Protéger et gérer les milieux humides		15	II.5.1	Elaboration et mise en oeuvre du Plan de gestion stratégique des zones humides	Étude	EPAGE DD	133 000 €	/	/	133 000 €	70%	93 100 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	39 900 €				
					Travaux					/	83 000 €	66 500 €	149 500 €	50%	74 750 €	20%	29 900 €	/	30%	44 850 €		
					Aquisition foncière					/	/	66 500 €	66 500 €	70%	46 550 €	Garantie de taux	/	/	30%	19 950 €		
Sous-total							133 000 €	83 000 €	133 000 €	349 000 €	/	214 400 €	/	29 900 €	/	/	/	104 700 €				
Thème 6 : Réhabilitation des services écosystémiques des tourbières face au changement climatique	16	II.6.1	LIFE Tourbières Climat (2022-2028)	/	EPAGE DD	/	/	/	Hors Contrat	/	/	/	/	/	/	/	/	/				
Thème 7 : Restauration de la trame turquoise	17	II.7.1	Plantation de haies, de ripisylves et mise en défens des cours d'eau	/	EPAGE DD	/	/	/	Hors Contrat	/	/	/	/	/	/	/	/	/				
Sous-total préservation et restauration des milieux aquatiques et humides							1 259 405 €	323 880 €	593 880 €	2 177 165 €	/	1 241 291 €	/	/	/	142 432 €	/	585 997 €				
Axe III. Ressource en eau	Thème 1 : Connaître et protéger les RKM	18	III.1.1	Engagement des maîtres d'ouvrages eau potable dans des actions de connaissances et protections des RKM	Étude	Collectivités	/	50 000 €	50 000 €	100 000 €	70%	70 000 €	Garantie de taux	/	PNR 10%	10 000 €	20%	20 000 €				
		19	III.1.2	Etude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey	Étude	SIE Froidefontaine	12 000 €	30 000 €	18 000 €	60 000 €	70%	42 000 €	Garantie de taux	/	PNR 10%	6 000 €	20%	12 000 €				
	Sous-total ressource en eau							12 000 €	80 000 €	68 000 €	160 000 €	/	112 000 €	/	/	/	16 000 €	/	32 000 €			
Axe IV. Communication et sensibilisation	Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau	20	IV.1.1	Sensibiliser les scolaires, les élus et le grand public	Sensibilisation enjeux globaux	EPAGE DD	11 000 €	11 000 €	11 000 €	33 000 €	70%	23 100 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	9 900 €				
					Sensibilisation profession agricole		100 €	100 €	100 €	300 €	70%	210 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	90 €				
					Sensibilisation MH		1 667 €	1 667 €	1 667 €	5 000 €	70%	3 500 €	Garantie de taux	/	/	/	30%	1 500 €				
					Sensibilisation EEE		1 667 €	1 667 €	1 667 €	5 000 €	70%	3 500 €	Garantie de taux	/	PNR 10%	500 €	20%	1 000 €				
					Création et inauguration du label "Rivières Sauvages"		20 035 €	/	/	20 035 €	50%	10 018 €	Garantie de taux	/	PNR 3%	580 €	47%	9 168 €				
Axe IV. Communication et sensibilisation	Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau	21	IV.1.2	Sensibiliser les scolaires aux enjeux des milieux aquatiques avec un programme sur plusieurs séances (CPIE)	Animation CPIE sur PNR	EPAGE DD	7 091 €	7 091 €	7 091 €	21 273 €	70%	14 891 €	Garantie de taux	/	PNR 15%	3 191 €	15%	3 191 €				
					Animation CPIE hors PNR					3 039 €	3 039 €	3 039 €			9 117 €	70%	6 382 €	/	/	30%	2 735 €	
					Sous-total ressource en eau							44 598 €			24 563 €	24 563 €	93 725 €	/	61 601 €	/	/	4 271 €

Axe V. Gouvernance	Thème 1 : Gouvernance	22	V.1.1	Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat de territoire 2022-2024	Animation	EPAGE DD	50 050 €	50 050 €	50 050 €	150 150 €	50%	75 075 €	Garantie de taux	/	/	/	50%	75 075 €	
		23	V.1.2	Animation du Comité stratégique Doubs Dessoubre et des commissions de travail	Animation		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
		24	V.1.3	Animation du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco Suisse et du Groupe technique associé	Animation		18 980 €	18 980 €	18 980 €	56 940 €	50%	28 470 €	Garantie de taux	/	OFEV 50%	28 470 €	/	/	
Sous-total gouvernance							69 030 €	69 030 €	69 030 €	207 090 €	/	103 545 €	/	/	/	28 470 €	/	75 075 €	
TOTAL CONTRAT DOUBS DESSOUBRE 2022-2024							4 054 308 €	1 197 748 €	1 975 748 €	7 227 805 €	/	3 958 750 €	/	207 445 €	/	191 173 €	/	2 870 169 €	

Annexe 4. Fiches actions du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024

FICHE 1

Thème 1 : Réduire la pression de pollution toxique Action I.1.1 : Opération collective toxique "LIMITOX 2"

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 : IND0901	Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 : OF-5A OF-5C
-----------------------------------	--

Maîtres d'ouvrage potentiels

L'EPAGE Doubs Dessoubre est le porteur et l'animateur de l'opération collective. Il accompagne techniquement les collectivités en charge de l'assainissement et les entreprises dans leurs démarches en lien avec la réduction des toxiques dans l'eau. L'EPAGE DD consacrera 1,5 ETP des chargés de mission « qualité de l'eau » à cette opération collective.

Les collectivités en charge de l'assainissement restent légalement responsables de leurs obligations. Elles s'appuient sur le service technique de l'EPAGE DD mais restent les seules compétentes en matière d'assainissement. À ce titre, un élu référent sera désigné au sein du Conseil Municipal/Communautaire pour assurer le portage politique de l'opération collective.

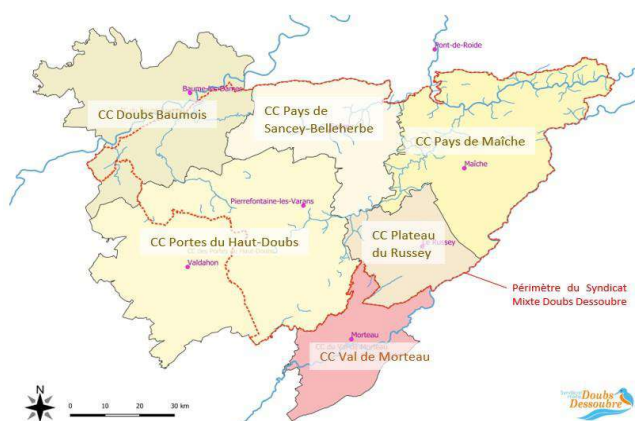
La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Doubs sera partenaire de l'opération collective, comme cela était le cas lors de la première opération. Elle intervient conjointement avec l'EPAGE DD lors des visites en entreprises pour apporter son expérience et son appui technique.

Une mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission à raison de 30j/an pour les 3 années du programme.

Localisation

Le territoire retenu pour l'opération collective LIMITOX 2 (2022-2024) est l'intégralité des 6 EPCI suivants :

- Communauté de Communes du Pays de Maïche
- Communauté de Communes du Plateau du Russey
- Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs
- Communauté de Communes de Sancey-Belleherbe
- Communauté de Communes du Doubs Baumoïsi
- Communauté de Communes du Val de Morteau.



Contexte

Les différents sous-bassins en présence sur le territoire de la future opération collective présentent des enjeux similaires, liés principalement au contexte hydrogéologique karstique qui a façonné les paysages jurassiens. La particularité karstique de la géologie locale est également synonyme de risque accru de pollutions des cours d'eau et des ressources souterraines puisque les sols peu profonds n'ont que très peu de capacité d'épuration d'une part, et d'autre part la plupart des transferts d'eau des plateaux aux cours d'eau via le karst sont extrêmement rapides et directs. Ceci peut avoir pour effet des concentrations de pollutions très élevées et parfois concentrées à certains moments de l'année selon les types de pollutions.

Par ailleurs, le territoire est fortement imprégné par l'activité industrielle, et notamment l'industrie horlogère. Cette activité pouvant potentiellement être source de pollution métallique (Nickel, Chrome, Cuivre, Cadmium, ...)

Pour pallier à cette problématique, une opération collective baptisée LIMITOX a eu lieu de 2015 à 2020 et l'EPAGE Doubs Dessoubre propose aujourd'hui de la renouveler avec LIMITOX 2 (2022-2024).

Cadrage existant

On compte sur le territoire de l'opération collective (6 communautés de communes) 8 sous-bassins versants regroupant 29 masses d'eau superficielles. Parmi ces sous bassins versants, 4 sont concernés par la pression "4. Pollutions par les substances toxiques" dans le futur PDM 2022-2027, à savoir :

- Le Doubs Franco-Suisse (DO_02_07)
- Le Doubs médian (DO_02_08)
- Le Doubs moyen (DO_02_09)
- Et le Haut-Doubs (DO_02_12)

Masse d'Eau	Mesures envisagées dans le PDM
FRDL10	Lac de Châtelot (ou Moron)
FRDL14	Lac de Chaillexon
FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse
FRDR625	Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey
FRDR10858	Ruisseau la Ranceuse
FRDR10906	Ruisseau la Barbèche
FRDR10323	Ruisseau le Théverot
FRDR638	Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon

IND0901 - Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Priorités du Contrat de Territoire				
Sur ce territoire, une priorisaion des entreprises sera faite en fonction des enjeux toxiques qu'elle peuvent représenter : priorité 1 : secteur mécanique / traitement de surface priorité 2 : secteur bois priorité 3 : secteur agroalimentaire (toxique)				
Pilote		Autres acteurs		
EPAGE Doubs Dessoubre		Collectivités en charge de la compétence assainissement CCI du Doubs Agence de l'eau		
Indicateurs d'évaluation				
Action	Indicateurs de suivi	Objectif		
Volet industrie				
Diagnostic et suivi des établissements prioritaires : secteur mécanique	Nb de visites/compte rendus réalisés	100 (60 entreprises qui n'ont jamais fait l'objet d'une visite dans le cadre de l'opération LIMITOX 2015-2020 + 40 entreprises qui avaient déjà fait l'objet d'une visite dans le cadre de l'opération LIMITOX 2015-2020 ET non conformes)		
Diagnostic et suivi des établissements de priorité 2 : secteur bois		90		
Diagnostic et suivi des établissements de priorité 3 : secteur agroalimentaire (toxique)		10		
Sous-total		200		
Mise en conformité (technique et administrative) des établissements prioritaires : secteur mécanique	Nb de mise en conformité (avec ou sans demande de subvention)	40		
Mise en conformité (technique et administrative) des établissements de priorité 2 : secteur bois		10		
Mise en conformité (technique et administrative) des établissements de priorité 3 : secteur agroalimentaire (toxique)		5		
Sous-total		55		
Volet atelier municipaux				
Mise en conformité des ateliers municipaux	Nb de mise en conformité (avec ou sans demande de subvention)	25		
MAJ du règlement d'assainissement (intégrant un volet END)	Nb de collectivités accompagnées	25		
Délivrance d'AAD (ou CNR)	Nb d'arrêtés délivrés (ou CNR)	50		
Approche générale				
Le plan d'action est construit autour des opérations suivantes :				
I) Volet industrie :				
1. Régularisation des sites prioritaires (entreprises et services techniques des collectivités) émetteurs de toxiques : réalisation de diagnostic ciblés sur la gestion de l'eau et des déchets, proposition de solutions techniques permettant de réduire les rejets et prévenir les pollutions accidentelles, accompagnement à la constitution de dossiers de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau.				
2. Délivrance des autorisations et conventions de déversement rédigées et signées par la collectivité (avec le soutien technique de l'EPAGE).				
II) Volet ateliers municipaux :				
1. Mise en conformité des ateliers municipaux				
2. Mise à jour des règlements d'assainissement : intégration d'un volet spécifique aux effluents non domestiques.				
3. Rédaction des autorisations et conventions de déversement.				
III) Volet communication et sensibilisation :				
1. Communication et sensibilisation des industriels, collectivités et grand public				
2. Intervention avec les scolaires (primaire, collège et lycée)				
3. Valorisation de l'opération et article de presse				
Echéancier				
2022 :		Opération collective		
2023 :		Opération collective		
2024 :		Opération collective		
Coûts et plan financier				
Libellé	Année	Total TTC	Maître d'ouvrage	AERMC
Investissement des entreprises pour mise aux normes des très petites (TPE), petites et moyennes entreprises (PME)	2022	400 000 €	120 000 €	280 000 €
	2023	500 000 €	150 000 €	350 000 €
	2024	1 000 000 €	300 000 €	700 000 €
Taux		100%	30%	70%
Sous-total		1 900 000 €	570 000 €	1 330 000 €

Investissement des entreprises pour mise aux normes des grandes entreprises (GE)	2022	2 056 000 €	1 233 600 €	822 400 €
Taux		100%	60%	40%
Sous-total		2 056 000 €	1 233 600 €	822 400 €
Sous-total TPE, PME et GE		3 956 000 €	1 803 600 €	2 152 400 €
Investissement mise aux normes des ateliers municipaux	2022	100 000 €	60 000 €	40 000 €
	2023	100 000 €	60 000 €	40 000 €
	2024	120 000 €	72 000 €	48 000 €
Taux		100%	60%	40%
Sous-total		320 000 €	192 000 €	128 000 €
Animation EPAGE (1,5 ETP)*1,3	2022	86 775 €	43 388 €	43 388 €
	2023	86 775 €	43 388 €	43 388 €
	2024	86 775 €	43 388 €	43 388 €
Taux		100%	50%	50%
Sous-total		260 325 €	130 163 €	130 163 €
Investissement prise de poste (voiture...)	2022	13 000 €	6 500 €	6 500 €
Taux		100%	50%	50%
Sous-total		13 000 €	6 500 €	6 500 €
Animation CCI (30j/an)	2022	8 500 €	4 250 €	4 250 €
	2023	8 500 €	4 250 €	4 250 €
	2024	8 500 €	4 250 €	4 250 €
Taux		100%	50%	50%
Sous-total		25 500 €	12 750 €	12 750 €
Communication et sensibilisation	2022	5 000 €	1 500 €	3 500 €
	2023	5 000 €	1 500 €	3 500 €
	2024	5 000 €	1 500 €	3 500 €
Taux		100%	30%	70%
Sous-total		15 000 €	4 500 €	10 500 €
Total		4 589 825 €	2 149 513 €	2 440 313 €

FICHE 2

Thème 2 : Réduire la pression de pollution d'origine agricole Action I.2.1 : Valorisation des bonnes pratiques et sensibilisation de la profession agricole

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :
AGR0804
AGR0303

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :
OF-5B-03
OF-5D-01
OF-5D-02

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre, Chambre agriculture, PNR Doubs Horloger, Fredon...

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Réduire les apports en phosphore et en azote dans les milieux aquatiques fragiles vis à-vis des phénomènes d'eutrophisation
- Encourager les filières économiques favorisant les techniques de production pas ou peu polluantes
- Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers (développement des techniques de production économes en intrants et respectueuses de l'environnement au-delà des bonnes pratiques de traitement, promouvoir les variétés et les cultures économes en pesticides ; promouvoir le maintien des surfaces en herbe ; supprimer les sources de pollutions ponctuelles (rinçage pulvérisateur..) ; maintenir et/ou créer des zones tampons (bandes enherbées, talus, haies, fossés ...)

PDM 2022-2027 :

- Pollutions par les nutriments agricoles
- Pollutions par les pesticides

Priorités du Contrat de Territoire

Intégralité du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Chambre agriculture, PNR Doubs Horloger

Localisation

Intégralité du territoire du Contrat Doubs Dessoubre

Contexte

Des problématiques liées aux nutriments et pesticides agricoles sont présentes sur les milieux aquatiques du territoire. Ainsi, des actions d'animation et de sensibilisation à destination de la professions agricole dans son ensemble semblent prioritaires.

Description technique

Réalisation d'une animation pour la valorisation des bonnes pratiques agricoles dans le but de réduire la pression de pollution du monde agricole (pesticides et nutriments) :

1. Sélection puis valorisation de pratiques vertueuses d'agriculteurs locaux et création de contenus pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles ;
2. Convention avec la chambre d'agriculture pour la participation aux événements animés par la chambre d'agriculture auprès des agriculteurs, pour des actions de sensibilisation aux milieux aquatiques et naturels par le syndicat ;
3. Mettre en place un concours des prairies fleuries sur le territoire.

Condition d'exécution

Engagement des partenaires pour une bonne efficacité

Indicateurs d'évaluation

- Convention avec la chambre d'agriculture
- Nb de réunion
- Nb de documents/participation à des bulletins d'information
- Nb d'actions de sensibilisation lors des événements portés par la CIA 25-90
- Réalisation de 2 concours des prairies fleuries en 2023 et 2024

Objectifs :

- Une commission dédié à la problématique agricole dans le cadre du comité stratégique Doubs Dessoubre
- Une participation au bulletin d'information de la Chambre d'agriculture 25-90.
- Deux interventions par an lors des événements agricoles organisés par la CIA 25-90
- Recherche et mise en place de concours permettant la valorisation des bonnes pratiques (concours prairie fleuries, ...)

Echéancier

2022 :

Valorisation des bonnes pratiques et atelier de travail

2023 :

Valorisation des bonnes pratiques et atelier de travail

2024 :

Valorisation des bonnes pratiques et atelier de travail

Coûts prévisionnels

Coût agent : animation contrat de territoire

Voir fiche animation contrat de territoire (F22)

FICHE 3

Thème 1 : Connaissance de la topographie

Action II.1.1 : Réalisation de modèles numériques de terrain

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202

MIA0203

MIA0301

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-00

OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée du risque inondation, en ciblant les solutions les plus efficaces

Priorités du Contrat de Territoire

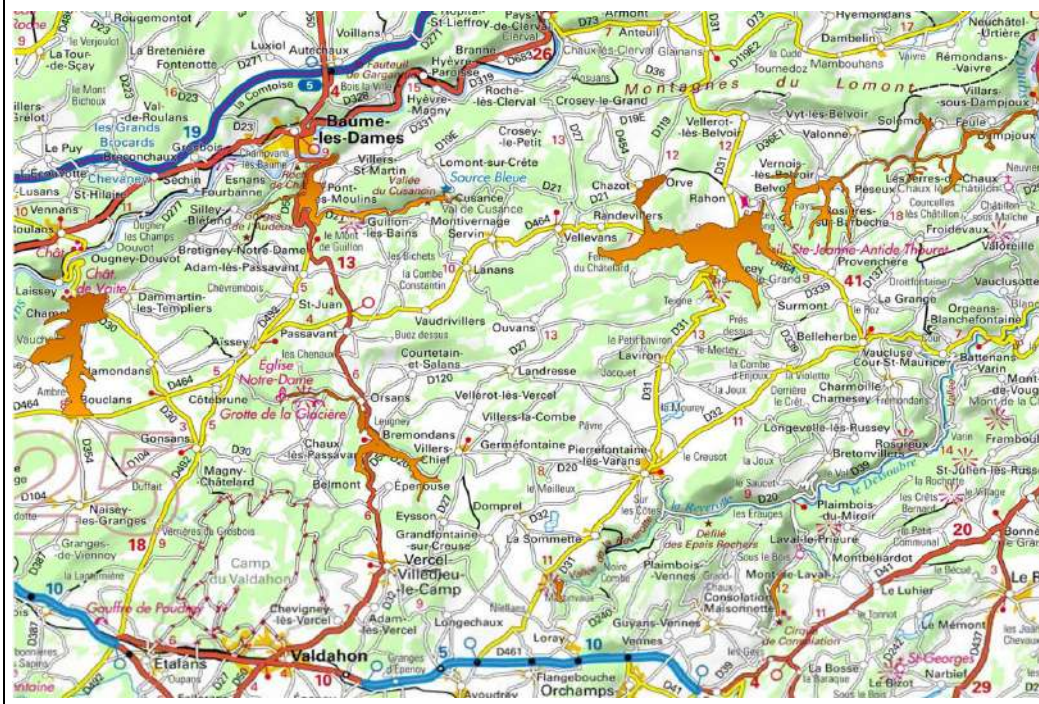
Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation

Une partie des bassins versants de Sancey, de l'Audeux, du Cusancin, de la Barbèche, du Gour, une partie de la reverotte amont et une partie de la reverotte aval.



Contexte

Plusieurs bassins versants possèdent des cours d'eau ayant subi des rectifications, souvent anciennes. Afin de retrouver l'emplacement des anciens méandres et proposer des travaux de renaturation ambitieux, des prospections LiDAR sont nécessaires. Par ailleurs, sur certains bassins versants il existe un enjeu inondation, c'est notamment le cas du secteur des Ruisseaux de la Baume. Sur ces bassins versants, un modèle numérique de terrain permettra donc de réfléchir à des solutions de restauration en vue de favoriser des espaces de bon fonctionnement, de champs d'expansion de crues, et permettant de répondre aux enjeux du risque inondation pour les biens et les personnes identifiés sur le territoire.

Description technique

LiDAR par drone sur les bassins versants de Sancey, de l'Audeux, du Cusancin, de la Barbèche, du Gour, une partie de la Reverotte amont et une partie de la Reverotte aval. Précision <10 cm avec un minimum de 30 points par m², réalisation du MNT et MNS.

Condition d'exécution

Réalisation du LiDAR en fin de saison hivernale et avant la pousse de la végétation durant l'année 2022 et 2023.

Indicateurs d'évaluation

Topographie LiDAR utilisable pour de futurs projets

Objectifs :

Topographie du secteur pour retrouver les tracés naturels et permettre des modélisations hydrauliques complètes pour le rétablissement de l'EBF.

Echéancier				
2022 :		Etude LiDAR		
2023 :		Etude LiDAR		
2024 :		/		
Coûts prévisionnels				
Etude Lidar	1	60 000 €		
Coût agent	30	8 400 €		
Total global HT		68 400 €		
Plan de financement				
Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC
Etudes	2022	68 400 €	34 200 €	34 200 €
	Taux	100%	50%	50%
	Total	68 400 €	34 200 €	34 200 €

FICHE 4

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique Action II.2.1 : Suivi post-travaux de l'arasement des seuils de Fleurey et Neuf-Gouffre

Correspondances référentiels existants				
PDM SDAGE 2022-2027 :				
Mesure PDM 2022-2027 : MIA0202 MIA0203 MIA0301		Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 : OF-6A-00 OF-6A-05		
Maîtres d'ouvrage potentiels				
EPAGE Doubs Dessoubre				
Cadrage existant				
SDAGE 2022-2027 : - Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques - Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces				
PDM 2022-2027 : Restauration continuité : - Bassin-versant du Dessoubre (DO_02_06) : aménagement d'un ouvrage qui contraint la continuité écologique.				
Classement des cours d'eau liste 2 : Tous les ouvrages situés sur ces cours d'eau classés doivent être aménagés pour rétablir la continuité écologique via plusieurs possibilités : dérèglement, arasement, passe à poissons, rivière de contournement				
Priorités du Contrat de Territoire				
Pilote		Autres acteurs		
EPAGE Doubs Dessoubre		Fédération de pêche du Doubs		
Localisation				
Contexte				
Afin d'évaluer l'efficacité des travaux d'effacement des seuils de Fleurey et de Neuf-Gouffre, il a été décidé de mettre en place un suivi pré/post travaux. Un premier suivi a été opéré en 2019 avant la réalisation des travaux d'effacement complet en 2020. Le suivi post-travaux sera conduit en 2023 puis en 2026.				
Description technique				
Un suivi de la thermie est mis en place en continue sur 6 ans. Le suivi N+3 (2023) comprend la mise en place d'un protocole CARHYCE, d'un protocole IAM, un protocole I2M2 et des pêches électriques. En 2026, sera en sus réalisé un profil en long afin de rendre compte de l'évolution morphologique du lit mineur.				
Condition d'exécution				
Le suivi est réalisé via les accords passés avec les propriétaires par le biais des conventions d'études et de travaux.				
Indicateurs d'évaluation				
Rapports avec l'interprétation de l'impact des travaux de restauration		Objectifs : Connaître l'impact des travaux sur la morphologie et la biodiversité de la rivière 3 ans après		
Echéancier				
2022 :		Suivi thermie		
2023 :		Réalisation du suivi N+3		
2024 :		Suivi thermie		
Coûts prévisionnels				
Suivi N+3	1	22 000 €		
Coût agent	40	11 200 €		
Total global HT		33 200 €		
Plan de financement				
Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC
Études de suivi	2023	33 200 €	9 960 €	23 240 €
	Taux	100%	30%	70%
	Total	33 200 €	9 960 €	23 240 €

FICHE 5

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique

Action II.2.2 : Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil de la Voyèze

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202
ZRM2
MIA0203
MIA0301

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-00
OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces

PDM 2022-2027 :

Restauration continuité :

- Bassin-versant du Dessoubre (DO_02_06) : aménagement d'un ouvrage qui contraint la continuité écologique.

Article L214-17 du code de l'environnement : classement des cours d'eau liste 2. Tous les ouvrages situés sur ces cours d'eau classés doivent être aménagés pour rétablir la continuité écologique au travers de plusieurs solutions de travaux : dérasement (total), arasement (partiel), passe à poissons, rivièrre de contournement, ou une combinaison de plusieurs de ces solutions.

L'article 49 de la loi "Climat et Résilience" votée à l'été 2021 modifie l'article L. 214-17 du code de l'environnement comme suit :

Le 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement est ainsi modifié :

1° La seconde phrase est complétée par les mots : « , sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie » ;

2° Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »

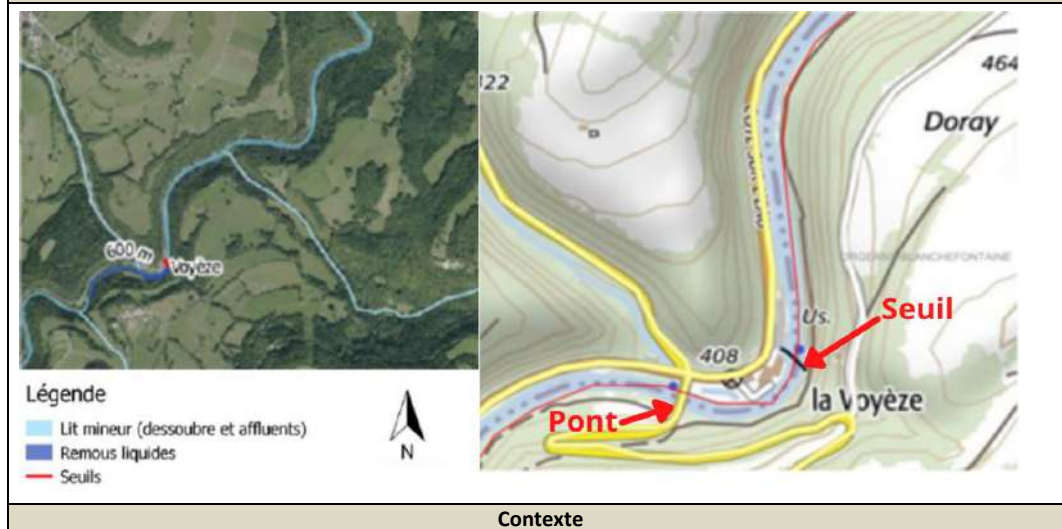
Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation



Contexte

Le projet d'effacement du seuil de la Voyèze et de remise en état du lit mineur par sa resaturation morphologique s'inscrit dans le projet global de décloisement du tiers de la rivière du Dessoubre et de reconnection de l'un de ses affluents principal qu'est la Vauclusotte. En effet, l'effacement de 2 seuils en 2020 ont permis la restauration de 1,1 km de cours d'eau et le décloisement de 8 km de rivière. L'effacement du seuil de la Voyèze permettra la restauration de la morphologie d'environ 800 m de rivière, d'augmenter le décloisement à 11 km de cours d'eau et surtout permettra la reconnexion aux 8 km d'affluents de la Vauclusotte, une passe à poisson sera en effet implanté en 2022 sur l'unique seuil de la Vauclusotte située à 500 m de la confluence avec le Dessoubre et qui permettra la circulation des espèces dans les zones pouponnières de la Vauclusotte..

Afin de permettre le décloisement de 11 km de rivière, la restauration du lit mineur de plus de 2 km de cours d'eau et la reconnexion à la Vauclusotte, l'EPAGE a proposé de porter un projet d'effacement de l'ouvrage au propriétaire. Le projet d'effacement permettra en sus une baisse locale du réchauffement de l'eau et de l'évaporation. Ces travaux sont essentiels pour le rétablissement écologique, ils permettront de rétablir des habitats pour la faune et la flore de manière globale.

Le projet de rétablissement de la continuité écologique sur le seuil de la Voyèze classé en liste 2 repose sur des investigations engagées de concert avec le propriétaire dès 2014 notamment l'étude d'un projet hydroélectrique portée par le propriétaire du seuil (étude de faisabilité-rentabilité en 2016). Cette étude a conclu à un projet qui ne serait pas rentable et conduit le propriétaire à abandonner cette option « économique ». Le propriétaire a ensuite décidé d'abandonner son droit d'eau et cette abrogation a été effectuée par la DDT le 25 avril 2018.

Parmi les solutions techniques proposées au propriétaire, ce dernier a choisi de démanteler l'ouvrage, et a signaler son choix par un courrier en date du 20 mars 2018.

Les travaux seront accompagnés par des travaux de restauration morphologique du lit mineur, de consolidation du pont et de reconnexion de l'affluent.

Description technique

Effacement complet de l'ouvrage avec restauration morphologique du lit mineur dans la zone de remous. Consolidation de la berge en rive gauche afin d'assurer le maintien du bâti adjacent, consolidation des piles du pont et de la culée rive droite pour assurer le maintien du pont situé dans la zone de remous, reprise de la passe à poissons faisant confluence entre le ruisseau de la Vauclusotte et le Dessoubre.

Condition d'exécution

Ouvrage situé sur un tronçon classé en liste 2. Renoncement du droit d'eau par le propriétaire, étude d'installation d'une micro-centrale infructueuse, une convention a été signée entre le propriétaire et l'EPAGE pour l'effacement de l'ouvrage. Comme lors de l'effacement des 2 seuils aval en 2020, une attention particulière sera apportée à l'information du grand public, des élus locaux et des usagers. Il sera précisé par un affichage en mairie et in situ les enjeux, le calendrier et les phases techniques du chantier. Un mois avant les travaux, en juillet 2022, une visite sur le site de la Voyèze, avant travaux, sera réalisée et complétée par une visite du seuil de Fleurey à l'aval immédiat et sur lequel ont été réalisés en 2020 l'effacement du seuil et la restauration du lit mineur sur un linéaire de 900 mètres. Ceci sera l'occasion d'expliquer le projet global (effacement des 3 seuils, désenclavement de 11 km de Dessoubre, reconnexion de ce dernier à la Vauclusotte, pour un total de 19km de cours d'eau rendus libres et que pourront parcourir les populations d'ombres et de truites notamment).

Indicateurs d'évaluation

Finalisation des travaux	Objectifs : Restauration de la continuité écologique. Maintien des bâtiments annexes, restauration morphologique du milieu
--------------------------	---

Echéancier

2022 :	Etude PRO, DLE, maîtrise d'œuvre, travaux
2023 :	/
2024 :	/

Coûts prévisionnels

Maîtrise d'œuvre	1	15 000 €
Travaux	1	550 000 €
Coût agent	60	16 800 €
Total global HT		581 800 €

Plan de financement

Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC
Travaux	2022	581 800 €	174 540 €	407 260 €
	Taux	100%	30%	70%
	Total	581 800 €	174 540 €	407 260 €

FICHE 6

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique Action II.2.3 : Restauration de la continuité écologique et suivi passe à poissons au niveau de la scierie des Noues

Correspondances référentiels existants					
PDM SDAGE 2022-2027 :					
Mesure PDM 2022-2027 :		Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :			
MIA0202		OF-6A-00			
MIA0203		OF-6A-05			
MIA0301					
Maîtres d'ouvrage potentiels					
EPAGE Doubs Dessoubre					
Cadrage existant					
SDAGE 2022-2027 :					
- Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques					
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces					
PDM 2022-2027 :					
Restauration continuité :					
- Bassin-versant du Dessoubre (DO_02_06) : aménagement d'un ouvrage qui contraint la continuité écologique.					
Article L214-17 du code de l'environnement : classement des cours d'eau liste 2. Tous les ouvrages situés sur ces cours d'eau classés doivent être aménagés pour rétablir la continuité écologique au travers de plusieurs solutions de travaux : dérasement (total), arasement (partiel), passe à poissons, rivière de contournement, ou une combinaison de plusieurs de ces solutions.					
Priorités du Contrat de Territoire					
Pilote		Autres acteurs			
EPAGE Doubs Dessoubre					
Localisation					
Contexte					
Ouvrage situé sur un tronçon classé en liste 2. Afin de rétablir la continuité écologique, l'EPAGE a proposé de porter un projet de passe à poissons au propriétaire permettant ainsi de rétablir la continuité écologique sur l'ensemble du cours d'eau.					
Description technique					
Mise en place d'une passe à poissons au droit du seuil, renforcement des murs du bâti. Mise en place d'un suivi sur un an pour statuer sur la fonctionnalité de la passe à poissons. Ces travaux sont essentiels pour le rétablissement écologique, ils permettront de rétablir des habitats pour la faune et la flore de manière globale.					
Condition d'exécution					
Ouvrage situé sur un tronçon classé en liste 2. Signature d'une convention d'autorisation des études et travaux entre le propriétaire et le syndicat pour l'aménagement de l'ouvrage.					
Indicateurs d'évaluation					
Objectifs : fonctionnalité de la passe à poissons. Stabilité du bâti.					
Echéancier					
2022 :	Travaux				
2023 :	Suivi fonctionnalité passe à poissons				
2024 :	/				
Coûts prévisionnels					
Maîtrise d'oeuvre	1		19 350 €		
Travaux	1		85 000 €		
Suivi fonctionnalité	1		40 000 €		
Coût agent	80		22 400 €		
Total global HT			166 750 €		
Plan de financement					
Libellé	Année	Montant des travaux HT		Maître d'ouvrage	AERMC
Travaux et suivi	2022	166 750 €		83 375 €	83 375 €
	Taux	100%		50%	50%
Total		166 750 €		83 375 €	83 375 €

FICHE 7

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique Action II.2.4 : Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Theusseret

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202

MIA0203

MIA0301

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-00

OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces

PDM 2022-2027 :

Restauration continuité :

- Bassin-versant du Doubs Franco-Suisse (DO_02_06) : aménagement d'un ouvrage qui contraint la continuité écologique.

Démarche binationale Doubs Franco-Suisse : Le plan d'action visant à réduire les impacts des activités humaines sur la qualité du Doubs Franco-Suisse, élaboré conjointement par les autorités suisses et françaises en 2014 dans le cadre du Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse, liste 4 ouvrages à aménager ou effacer en vue de restaurer la continuité écologique du Doubs Franco-Suisse dont : le barrage du Theusseret, le seuil du Moulin du Plain, les 2 seuils de la Rasse.

Article L214-17 du code de l'environnement : Classement des cours d'eau liste 2. Tous les ouvrages situés sur ces cours d'eau classés doivent être aménagés pour rétablir la continuité écologique au travers de plusieurs solutions de travaux : dérèglement (total), arasement (partiel), passe à poissons, rivière de contournement, ou une combinaison de plusieurs de ces solutions.

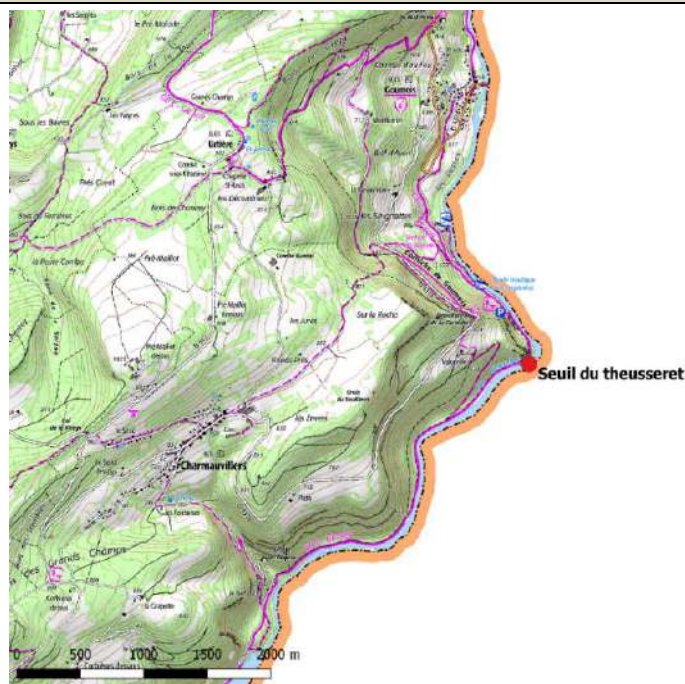
Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation



Contexte

Ouvrage situé sur tronçon en liste 2, sans droit d'eau et sans propriétaire. Désignation de l'EPAGE Doubs Dessoubre comme maître d'ouvrage pour un projet d'effacement du seuil validé par les instances Françaises et Suisses. Des doutes subsistent sur certains points juridiques.

Description technique

Lancement d'une étude afin de confirmer la faisabilité technique de l'effacement et statuer sur les travaux d'accompagnement nécessaires pour assurer la stabilité du bâti rive droite notamment. En amont, une étude juridique sera lancée pour répondre à certaines problématiques du fait de la position de l'ouvrage sur la frontière Franco-Suisse. Ces travaux sont essentiels pour le rétablissement écologique, ils permettront de rétablir des habitats pour la faune et la flore de manière globale.

Conditions d'exécution

Ouvrage classé en liste 2, pas de droit d'eau, pas de propriétaire, arrêté préfectoral désignant l'EPAGE comme maître d'ouvrage des études et travaux de restauration de la continuité écologique au droit du barrage du Theusseret.

Indicateurs d'évaluation

Mise en place d'un suivi pré/post travaux

Objectifs :

Rétablissement de la continuité écologique, restauration morphologique du lit mineur, maintien du bâti en rive droite.

Echéancier

2022 : Etude juridique

2023 : Etude AVP, suivi pré-travaux

2024 : Poursuite étude, suivi pré-travaux

Coûts prévisionnels

Etude juridique	1	10 000 €
Etude projet effacement	1	70 000 €
Etude pré-travaux	2	20 000 €
Coût agent	180	50 400 €
Total global HT		150 400 €

Plan de financement

Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC	OFEV
Etudes	2022	10 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €
	2023	140 400 €	0 €	70 200 €	70 200 €
Taux		100%	0%	50%	50%
Total		150 400 €	0 €	75 200 €	75 200 €

FICHE 8

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique Action II.2.5 : Etude pour la restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du Moulin du Plain

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 : MIA0202 MIA0203 MIA0301	Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 : OF-6A-00 OF-6A-05
---	--

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces

PDM 2022-2027 :

Restauration continuité :

- Bassin-versant du Doubs Franco-Suisse (DO_02_06) : aménagement d'un ouvrage qui contraint la continuité écologique.

Démarche binationale Doubs Franco-Suisse : Le plan d'action visant à réduire les impacts des activités humaines sur la qualité du Doubs Franco-Suisse, élaboré conjointement par les autorités Suisses et Françaises en 2014 dans le cadre du Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco-Suisse, liste 4 ouvrages à aménager ou effacer en vue de restaurer la continuité écologique du Doubs franco-suisse dont : le barrage du Theusseret, le seuil du Moulin du Plain, les 2 seuils de la Rasse.

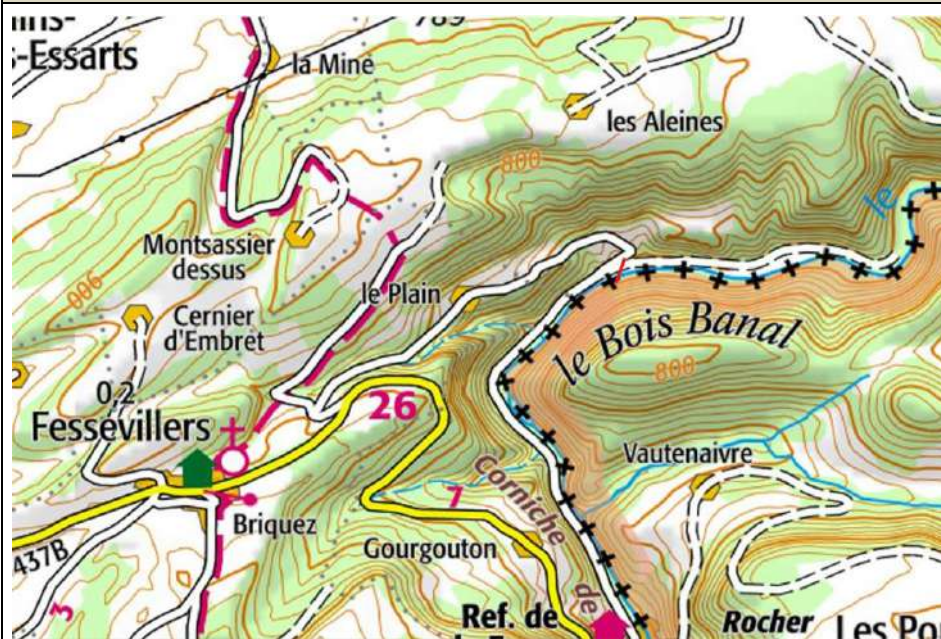
Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation



Contexte

Ouvrage sans droit d'eau et sans propriétaire. Etat de délabrement avancé. Plus d'usage. Canal biologiquement intéressant. Propriétaire riverain n'a pas de droit sur l'utilisation du canal.

Description technique

Relance du projet au stade AVP avec projet de restauration de la continuité écologique par arasement total ou partiel. Possibilité de maintenir un écoulement dans le canal sur la portion de linéaire biologiquement intéressant. Ces travaux sont essentiels pour le rétablissement écologique, ils permettront de rétablir des habitats pour la faune et la flore de manière globale.

Condition d'exécution

Pas de propriétaire identifié de l'ouvrage, pas de droit d'eau, nécessité d'une convention d'étude et de travaux avec le propriétaire riverain pour garantir l'accès et le bon déroulement des opérations. Possibilité de réaliser les études et travaux par le côté suisse, mais nécessite l'aménagement contraignant d'une rampe d'accès à la rivière, et difficultés de circulation et de retournement des engins de transport de matériaux.

Indicateurs d'évaluation

Rapport	Objectifs : Restauration de la continuité écologique. Restauration morphologique du lit mineur dans la zone de remous. Préservation de l'intérêt écologique du canal.
---------	---

Echéancier					
2022 :	/				
2023 :	Etude				
2024 :	Maîtrise d'œuvre				
Coûts prévisionnels					
Etude	1	25 000 €			
Maîtrise d'œuvre	1	15 000 €			
Coût agent	120	33 600 €			
Total global HT		73 600 €			
Plan de financement					
Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC	OFEV
Etudes	2023	41 800 €	0 €	20 900 €	20 900 €
Maîtrise d'œuvre	2024	31 800 €	0 €	15 900 €	15 900 €
Taux		100%	0%	50%	50%
Total		73 600 €	0 €	36 800 €	36 800 €

FICHE 9

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique Action II.2.6 : Restauration de la continuité écologique au niveau de la buse du ruisseau de Fleurey

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :
MIA0301

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :
OF-6A-00
OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

Département du Doubs

Cadrage existant

Priorités du Contrat de Territoire

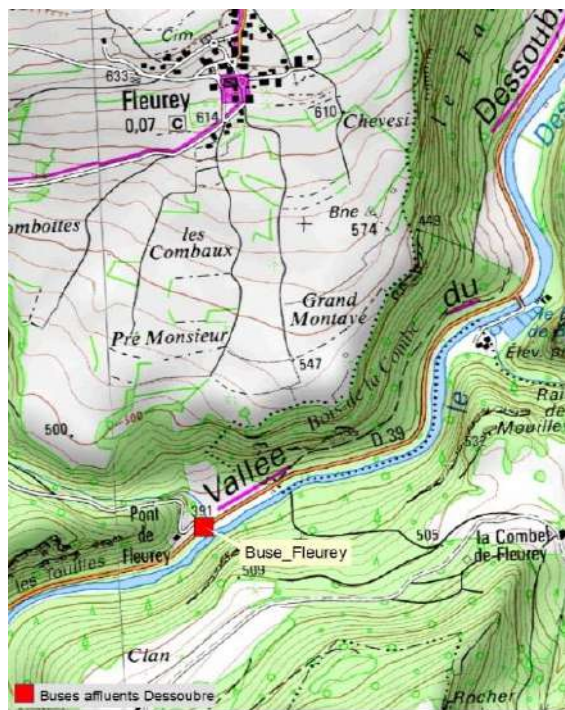
Pilote

Département du Doubs

Autres acteurs

EPAGE Doubs Dessoubre
FDAAPPMA25
OFB

Localisation



Contexte

Le ruisseau de Fleurey conflue avec le Dessoubre sur le linéaire de ce dernier cours d'eau qui a fait en 2020 l'objet d'ambitieux travaux de restauration de la continuité et de la morphologie. Si la zone de confluence a été intégrée à ces travaux, la continuité reste très limitée sur le ruisseau, à moins de dix mètres du Dessoubre, du fait d'un passage busé sous la RD39 empêchant la remontée du poisson. En lien avec sa compétence de gestion des infrastructures routières, et en adéquation avec sa politique en faveur de la restauration des milieux aquatiques le Département souhaite réaliser des travaux de restauration au droit de ses propriétés, en priorisant deux ouvrages sur les affluents du Dessoubre, dont celui de Fleurey.

Description technique

Le passage busé de Fleurey n'est à ce jour pas répertorié dans le ROE. Il est situé sur un tronçon de cours d'eau en liste 1 L1_57 "Affluent du Dessoubre hors bief de Vau et Vaclusotte" mais en zone de confluence avec le Dessoubre sur un linéaire ou celui-ci est classé en liste 2, prioritaire pour le rétablissement de la continuité écologique.

Le projet bénéficiera donc à l'atteinte de l'objectif de la restauration de la continuité sur l'affluent, mais aussi sur la masse d'eau aval qu'est le Dessoubre.

D'un point de vue technique, le projet pourra consister à aménager ou remplacer l'ouvrage existant par un ouvrage dont les caractéristiques en termes de section, de pente, de tirant d'eau, de vitesse d'écoulement et de rugosité permettront la montaison du poisson, prioritairement des truites, pour atteindre des zones favorables au frai sur l'affluent.

Condition d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude de faisabilité
2. Validation technique de l'OFB concernant l'éventuel dispositif de franchissement piscicole
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'évaluation

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné	Objectifs : accroître le transit sédimentaire et favoriser la circulation piscicole entre le ruisseau de Moricemaison et le Dessoubre, notamment la montaison de géniteurs de truite sur l'affluent
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, présence de juvéniles, nombre d'espèces présentes)	
3. Apport sédimentaire au cours d'eau principal	

Echéancier

2022 :	Avant-projet détaillé, dossiers réglementaires, suivi des travaux...
2023 :	Travaux (selon scénario choisi)
2024 :	/

Plan de financement

Accord cadre du CD25 avec l'Agence de l'eau (hors contrat de territoire)

FICHE 10

Thème 2 : Rétablissement de la continuité écologique Action II.2.7 : Restauration de la continuité écologique du ruisseau de Moricemaison

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :
MIA0301

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :
OF-6A-00
OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

Département du Doubs

Cadrage existant

Priorités du Contrat de Territoire

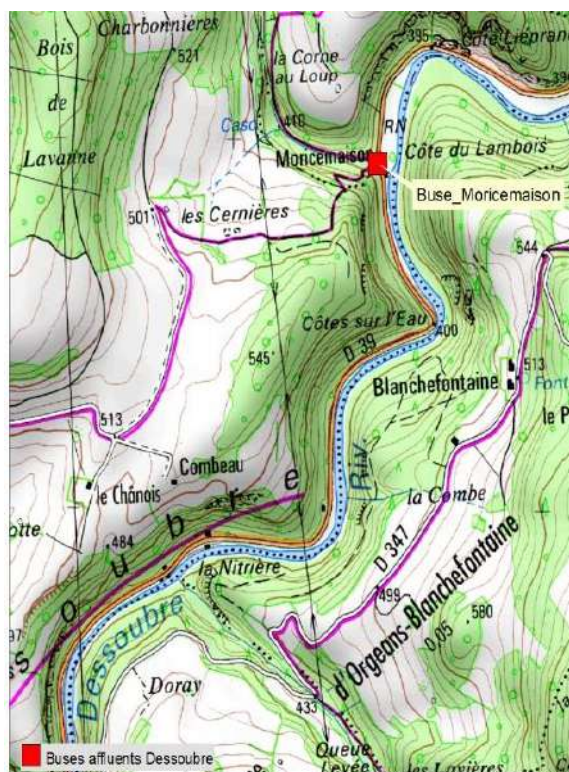
Pilote

Département du Doubs

Autres acteurs

EPAGE Doubs Dessoubre
FDAAPPMA25
OFB

Localisation



Contexte

La continuité écologique sur le ruisseau de Moricemaison, est fortement perturbée dès quelques dizaines de mètres en amont de sa confluence avec le Dessoubre. Une buse assurant le passage sous la RD39, perturbe le transport sédimentaire et limite fortement les possibilités de remontée du poisson. En lien avec sa compétence de gestion des infrastructures routières, et en adéquation avec sa politique en faveur de la restauration des milieux aquatiques le Département souhaite réaliser des travaux de restauration au droit de ses propriétés, en priorisant deux ouvrages sur les affluents du Dessoubre, dont celui de Moricemaison.

Description technique

Le passage busé de Moricemaison porte l'identifiant ROE 84401, et est situé sur un tronçon de cours d'eau en liste 1 L1_57 "Affluent du Dessoubre hors bief de Vau et Vaclusotte" mais en zone de confluence avec le Dessoubre sur un linéaire ou celui-ci est classé en liste 2, prioritaire pour rétablissement de la continuité écologique.

Le projet bénéficiera donc à l'atteinte de l'objectif de la restauration de la continuité sur l'affluent, mais aussi sur la masse d'eau aval qu'est le Dessoubre.

D'un point de vue technique, le projet pourra consister à aménager ou remplacer l'ouvrage existant par un ouvrage dont les caractéristiques en termes de section, de pente, de tirant d'eau, de vitesse d'écoulement et de rugosité permettront la montaison du poisson, prioritairement des truites, pour atteindre des zones favorables au frai sur l'affluent.

Condition d'exécution

1. Respect des préconisations d'aménagement issues de l'étude de faisabilité
2. Validation technique de l'OFB concernant l'éventuel dispositif de franchissement piscicole
3. Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

Indicateurs d'évaluation

1. Linéaire de cours d'eau décloisonné	Objectifs : accroître le transit sédimentaire et favoriser la circulation piscicole entre le ruisseau de Moricemaison et le Dessoubre, notamment la montaison de géniteurs de truite sur l'affluent
2. Amélioration des peuplements piscicoles sur le secteur réouvert à la libre circulation (effectifs, présence de juvéniles, nombre d'espèces présentes)	
3. Apport sédimentaire au cours d'eau principal	

Echéancier

2022 :	Avant-projet détaillé, dossiers règlementaires, suivi des travaux...
2023 :	Travaux (selon scénario choisi)
2024 :	/

Plan de financement

Accord cadre du CD25 avec l'Agence de l'eau (hors contrat de territoire)

FICHE 11

Thème 3 : Restauration morphologique Action II.3.1 : Restauration morphologique de la Reverotte

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202

MIA0203

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-00

OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces

PDM 2022-2027 :

Restauration morphologique et des fonctionnalités :

- Bassin-versant du Cusancin (DO_02_05) : Le Ruisseau de la Baume (FRDR11925) et l'Audeux (FRDR11271).

- Bassin-versant du Dessoubre (DO_02_06) : La Reverotte et le Dessoubre.

Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation



Contexte

Affluent principal du Dessoubre. Labelisation Rivière Sauvage pour l'année 2022. Cours d'eau karstique subissant des assecs annuels récurrents sur certaines portions. Volonté de proposer un programme cohérent de travaux sur l'ensemble du bassin versant de la Reverotte (cours d'eau principal et affluents). En parallèle, étude du fonctionnement hydrologique de la Reverotte afin de connaître plus finement les débits, qualifier et quantifier les assecs et les possibilités d'actions en vue de les limiter en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature

Description technique

Phase AVP sommaire, présentation des résultats aux élus et riverains, animation foncière, Phases AVP définitif, PRO, DLE. Etude de l'hydrologie sur 1 an avec fiches actions.

Conditions d'exécution

Cours d'eau avec de nombreuses parcelles communales, pas de traversée urbaine, communes intégrées à l'étude dès le début.

Indicateurs d'évaluation

Objectifs : Mise en place d'un programme de travaux pluriannuel

Echéancier

2022 :

Etude et animation foncière

2023 :		animation foncière poursuite de l'étude		
2024 :		Travaux		
Coûts prévisionnels				
Etude lot 1 "Programme pluriannuel	1	30 000 €		
Etude lot 2 Hydrologie	1			
Maîtrise d'œuvre	1	20 000 €		
Travaux	1	250 000 €		
Coût agent	180	50 400 €		
Total global HT		350 400 €		
Plan de financement				
Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage lot 1	AERMC lot 1
Etudes	2022	63 600 €	31 800 €	31 800 €
	Taux	100%	50%	50%
Sous-total		63 600 €	31 800 €	31 800 €
Travaux	2024	286 800 €	143 400 €	143 400 €
	Taux	100%	50%	50%
Total		350 400 €	175 200 €	175 200 €

FICHE 12

Thème 3 : Restauration morphologique

Action II.3.3 : Restauration morphologique des ruisseaux de la Baume

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202

MIA0203

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-00

OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée, en ciblant les solutions les plus efficaces

PDM 2022-2027 :

Restauration morphologique et des fonctionnalités :

- Bassin-versant du Cusancin (DO_02_05) : Le Ruisseau de la Baume (FRDR11925)

Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation



Contexte

Ensemble hydrographique déconnecté du reste du bassin versant du Cusancin, ces ruisseaux ont été fortement rectifiés durant plusieurs siècles et subissent aujourd'hui de très nombreuses perturbations morphologiques et une dégradation de la ressource en eau. La dégradation s'intensifie d'autant plus avec le dérèglement climatique.

Description technique

Phase AVP sommaire, présentation des résultats aux élus et riverains, animation foncière, phases AVP définitif, PRO, DLE. L'étude se penchera notamment sur l'EBF des ruisseaux et une augmentation des zones d'expansion de crues en milieux non urbains. L'analyse LIDAR sera nécessaire afin de retrouver les anciens tracés.

Condition d'exécution

Réseau hydrographique traversant la commune de Sancey, nombreuses parcelles agricoles. Longue Animation foncière à prévoir.

Indicateurs d'évaluation

Objectifs : Mise en place programme pluriannuel de travaux

Echéancier

2022 :

Etude

2023 :

Etude et animation foncière

2024 :

Animation foncière

Coûts prévisionnels					
Etude	1		70 000 €		
Coût agent	180		50 400 €		
Total global HT			120 400 €		
Plan de financement					
Libellé	Année	Montant des travaux HT		Maître d'ouvrage	AERMC
Etude	2022		120 400 €	60 200 €	60 200 €
	Taux		100%	50%	50%
Total			120 400 €	60 200 €	60 200 €

FICHE 13

Thème 3 : Restauration morphologique Action II.3.2 : Restauration morphologique de l'Audeux

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202
MIA0203

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-00
OF-6A-05

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides avec une approche intégrée du risque inondation, en ciblant les solutions les plus efficaces.

PDM 2022-2027 :

Restauration morphologique et des fonctionnalités :

- Bassin-versant du Cusancin (DO_02_05) : Audeux (FRDR11271).

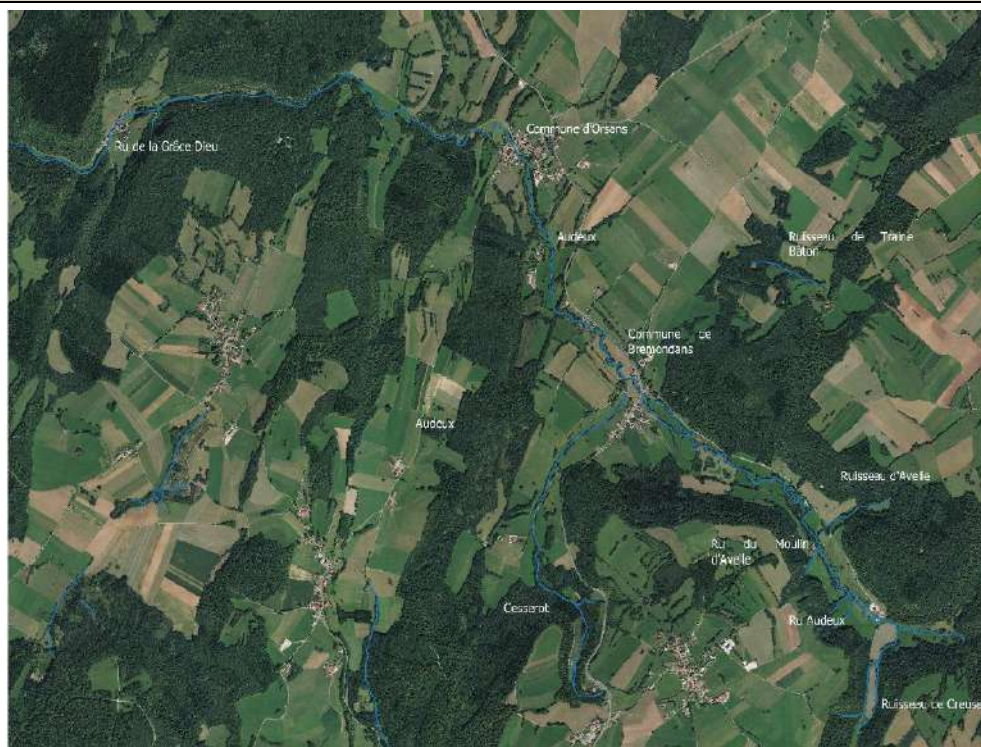
Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Localisation



Contexte

Ensemble hydrographique déconnecté du reste du bassin versant du Cusancin, ces ruisseaux ont été fortement rectifiés durant plusieurs siècles et subissent aujourd'hui de très nombreuses perturbations morphologiques et une dégradation de la ressource en eau, accentuée par le dérèglement climatique en cours.

Description technique

Phase AVP sommaire, présentation des résultats aux élus et riverains, animation foncière, phases AVP définitif, PRO, DLE.

Conditions d'exécution

Réseau hydrographique traversant deux communes mais sans véritable enjeu. À l'inverse, gros enjeu en milieu agricole. Longue animation foncière à prévoir.

Indicateurs d'évaluation

Objectifs : Mise en place programme pluriannuel de travaux.

Echéancier

2022 :	Etude, animation foncière
2023 :	Animation foncière, étude
2024 :	Travaux

Coûts prévisionnels				
Etude	1	31 375 €		
Travaux	1	100 000 €		
Coût agent	180	50 400 €		
Total global HT		181 775 €		
Plan de financement				
Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC
Etude	2022	64 975 €	32 488 €	32 488 €
Taux		100%	50%	50%
Travaux	2024	116 800 €	58 400 €	58 400 €
Taux		100%	50%	50%
Total		181 775 €	90 888 €	90 888 €

FICHE 14

Thème 4 : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) Action II.4.1 : Caractériser et réduire la pression des EEE sur le Doubs Franco-Suisse

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

/

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6C-03

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre, PNR Doubs Horloger, Conservatoire Botanique de Franche-Comté.

Cadrage existant

SDAGE : 2022-2027 : Organiser une gestion préventive et raisonnée des espèces exotiques envahissantes, adaptée à leur stade de colonisation et aux caractéristiques des milieux aquatiques et humides. Listes de référence et préconisations pour la mise en œuvre des SDAGE (tome 2, volume 4).

PDM 2022-2027 : Il n'y a pas de mesures spécifiques à l'action envisagée mais le sous-bassin concerné est le Doubs Franco-Suisse (DO_02_07)

Priorités du Contrat de Territoire

Priorisation sur le Doubs Franco-Suisse

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Services de l'Etat, Agence de l'Eau, Conservatoire Botanique, Parc Naturel Régional Doubs Horloger, Associations pour la protection de l'environnement, OFEV.

Localisation

Les berges du Doubs Franco-Suisse et ses affluents.

Contexte

Les espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le territoire créant un risque pour l'équilibre des écosystèmes. Sur le périmètre du contrat Doubs Dessoubre, la priorité semble être le Doubs Franco-Suisse. Conformément aux attentes du SDAGE 2022-2027, un plan de gestion pluriannuel des EEE va être construit.

Description technique

L'élaboration du plan de gestion sur le Doubs Franco-Suisse se découpera selon les étapes suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic global de la flore exotique envahissante le long des cours d'eau (Doubs Franco-Suisse et affluents), d'après les listes de référence au sein de l'aire définie : inventaires selon les méthodes de diagnostics adaptées et spécifiques aux EEE végétales recherchées, caractérisation du stade invasif des populations d'EEE, leur cartographie, la compréhension des vecteurs de dissémination, la définition et la hiérarchisation des objectifs de gestion réalistes ;

1. Une définition de la stratégie d'intervention (où, pourquoi ?) ;

2. Les méthodes d'intervention, le suivi des chantiers dans le temps et une évaluation des objectifs de gestion ;

3. Une organisation de la veille et la mobilisation des parties prenantes concernées (collectivité compétente GEMAPI, EPTB, EPAGE, EPCI, structure de gestion à l'échelle du BV, CEN, AAPMA, fédération de pêche, fédération des chasseurs, départements – services voirie et environnement...) et d'observateurs (CBN, OFB...);

4. Un suivi de la programmation et de la réalisation des actions (tableau de bord) ;

5. Des actions de communication et de sensibilisation du public, des scolaires... ;

5. Un bilan annuel.

Condition d'exécution

Validation foncière permettant d'engager des travaux spécifiques sur les tâches identifiées.

Indicateurs d'évaluation

- Nb de kilomètres de linéaire de berges de cours d'eau inventoriés

- Nb d'espèces de plantes exotiques envahissantes (PEE) répertoriées

- Nb d'actions de sensibilisation du grand public sur les PEE

- Nb de techniques expérimentées

- Nb de réalisations effectives d'actions qui découleront du plan de gestion (chantier d'arrachages, déterrage, etc...)

Objectifs :

- Inventorier et cartographier les zones où les PEE sont installées (diagnostic)

- Caractériser le stade invasif des populations de PEE

-Comprendre les vecteurs de dissémination

-Définir et hiérarchiser des objectifs de gestions réalistes de lutte contre la dissémination de PEE

-Sensibiliser le grand public

Echéancier

2022 :

Étude

2023 :

Étude

2024 :

Travaux

Coûts prévisionnels

Étude Doubs Franco-Suisse

40 000 €

Travaux

30 000 €

Coût agent (120)*1.3

31 440 €

Total global TTC

101 440 €

Plan de financement

Libellé	Année	Montant des travaux TTC	Maître d'ouvrage	AERMC	PNR Doubs Horloger
Etude	2022	50 480 €	10 096 €	25 240 €	15 144 €
Taux		100%	20%	50%	30%
Sous-total		50 480 €	10 096 €	25 240 €	15 144 €

Travaux	2023	25 480 €	10 192 €	7 644 €	7 644 €
	2024	25 480 €	10 192 €	7 644 €	7 644 €
Taux		100%	40%	30%	30%
Sous-total		50 960 €	20 384 €	15 288 €	15 288 €
Total		101 440 €	30 480 €	40 528 €	30 432 €

FICHE 15

Thème 5 : Protéger et gérer les milieux humides Action II.5.1 : Elaborer et maître en œuvre un Plan de gestion stratégique des zones humides

Correspondances référentiels existants	
PDM SDAGE 2022-2027 :	
Mesure PDM 2022-2027 : MIA0602	Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 : OF-6B
Maîtres d'ouvrage potentiels	
EPAGE Doubs Dessoubre, Parc Naturel Régional Doubs Horloger, Département, EPTB Saône et Doubs, Communautés de communes, Communes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs etc.	
Cadrage existant	
SDAGE 2022-2027 : Restaurer les zones humides en engageant des plans de gestion stratégique pour disposer d'un diagnostic global et d'une vision des actions	
PDM 2022-2027 : Réaliser une opération de restauration d'une zone humide (tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief)	
Directive 2000/60/CE Loi sur l'eau et milieux aquatiques LEMA du 30 décembre 2006 Loi relative au Développement des Territoires Ruraux DTR du 23 février 2005	
Priorités du Contrat de Territoire	
Le futur PGS définira les secteurs prioritaires	
Pilote	Autres acteurs
EPAGE Doubs Dessoubre	Services de l'Etat, Agence de l'Eau, CEN Bourgogne Franche-Comté, Conservatoire Botanique, Parc Naturel Régional Doubs Horloger, Associations de protection de l'environnement, OFEV.
Localisation	
Intégralité du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre	
Contexte	
Peu de connaissances des milieux humides du territoire, de forts enjeux concernant la ressource en eau en regard de l'évolution climatique, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, des milieux à forte valeur écologique. Il est donc essentiel d'engager l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGSMH) afin d'améliorer les connaissances et d'aboutir à un programme pluriannuel de travaux de restauration de manière priorisé et organisé.	
Description technique	
<p>Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, l'EPAGE Doubs Dessoubre souhaite définir une stratégie en matière de préservation, de gestion, de restauration et de valorisation des milieux humides à l'échelle de son territoire. L'objectif est de permettre à l'EPAGE et à ses partenaires d'engager des actions coordonnées et prioritaires en répondant à des objectifs d'étude, de gestion, de suivi, de protection et de restauration des milieux humides, au travers d'un Plan de Gestion Stratégique. Les travaux de restauration des milieux humides seront priorités par le PGS afin d'intervenir sur le plus urgent.</p> <p>Son élaboration s'orientera vers les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Définir un Comité de Pilotage2. Définir un ou plusieurs périmètres de référence3. Qualifier les fonctions des milieux humides4. Identifier les pressions5. Etablir une cartographie des enjeux6. Réaliser des investigations complémentaires de terrain sur les secteurs à enjeux identifiés comme prioritaires7. Etablir une concertation avec les acteurs du territoire pour la définition et la priorisation de la politique d'intervention et formaliser le PGS MHDD8. Construire un Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides Doubs Dessoubre. <p>Le PGSZH portera sur l'ensemble du territoire de l'EPAGE qui comprend les sous bassins versants hydrographiques du Dessoubre, du Cusancin, du Doubs franco-suisse, d'une partie du Doubs médian et d'une portion du Doubs moyen.</p>	
Condition d'exécution	
Maîtrise foncière / conventionnement avec les communes et privés Obtention des autorisations administratives (DCE, espèces protégées)	
Indicateurs d'évaluation	

<ul style="list-style-type: none"> - Nb de Nouvelles zones humides recensées ; - Nb d'actions d'informations/sensibilisation et nature des acteurs informés des enjeux ; - Nb de propriétaires contactés ; - Nb et surface totale de zones humides restaurées ; - Nb et nature de mesures de protection ; - Nb et pourcentage de superficie et nature de bonnes pratiques et intégrations des MH dans les activités socio-économiques etc. 	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un PGS de 10 ans - Mise en place du PGS et débuter le lancement de travaux de restauration des milieux humides
--	--

Echéancier

2022 :	Étude
2023 :	Travaux
2024 :	Étude complémentaire, foncier, travaux

Coûts prévisionnels

Études	100 000 €
Travaux	100 000 €
Aquisition foncière	50 000 €
Coût agent (390j*1.3)	99 000 €
Total global TTC	349 000 €

Plan de financement

Libellé	Année	Montant des travaux TTC	Maître d'ouvrage	AERMC
Etude	2022	133 000 €	39 900 €	93 100 €
	Taux	100%	30%	70%
Sous-total		133 000 €	39 900 €	93 100 €
Travaux	2023	83 000 €	41 500 €	41 500 €
	2024	66 500 €	33 250 €	33 250 €
	Taux	100%	50%	50%
Sous-total		149 500 €	74 750 €	74 750 €
Aquisition foncière	2024	66 500 €	19 950 €	46 550 €
	Taux	100%	30%	70%
Sous-total		66 500 €	19 950 €	46 550 €
Total		349 000 €	134 600 €	214 400 €

FICHE 16

Thème 6 : Réhabilitation des services écosystémiques des tourbières face au changement climatique Action II.6.1 : LIFE Tourbières Climat (2022-2028)

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

MIA0202
MIA0602
MIA0601

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

Maîtres d'ouvrage potentiels

Cadrage existant

Continuité du Programme LIFE Tourbières du Jura (2014-2021)

PDM 2022-2027 :

- Travaux de restauration morphologique sur tronçons à identifier (Belles seignes)
- Restauration des tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief
- Obtenir la maîtrise foncière des tourbières sur les communes de Noël Cerneux, Bizot, Narbief

Priorités du Contrat de Territoire

Sites tourbeux visés par le Programme LIFE Tourbières Climat (2022-2028)

Pilote

Programme LIFE piloté par le CEN-FC (structure coordinatrice)
Maîtrise d'ouvrage sur le territoire du Contrat, en tant que bénéficiaires du Programme :
- EPAGE DD (Belles Seignes)
- CEN-FC (sites du Russey / Maïche)

Autres acteurs

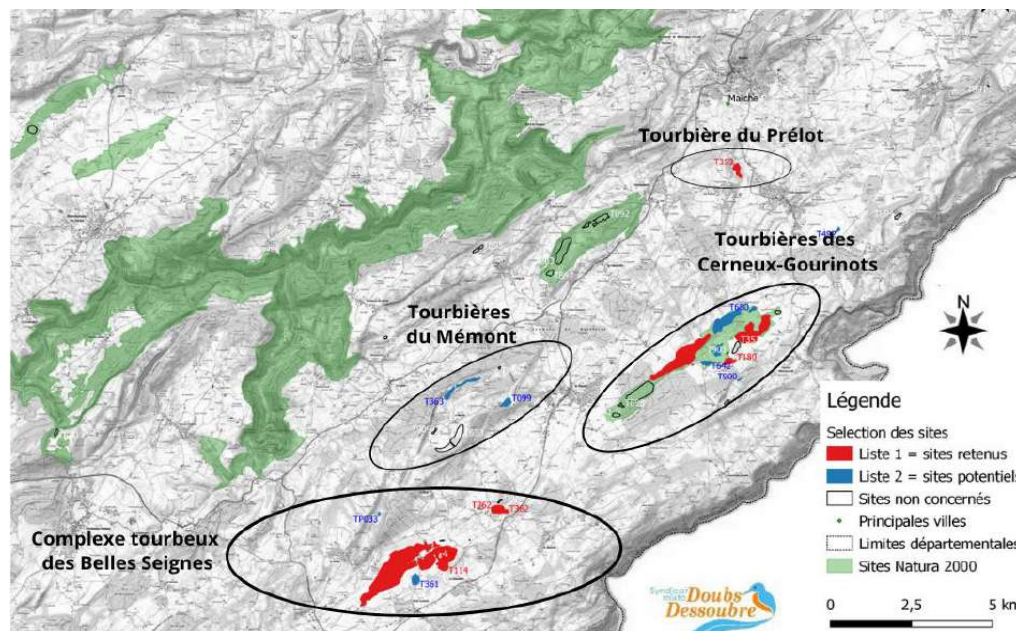
Cofinanceurs (*dont bénéficiaires*) :

- **CEN-FC** (pilote)
- **EPAGE DD**
- **EPAGE HDHL**
- **PNR HJ**
- **ARNLRemoray**
- CE
- AERMC
- Région BFC
- CD 25
- CD 39
- MTES
- ADEME

Localisation

Sites tourbeux et communes concernés sur le territoire du Contrat :

- Complexe tourbeux des Belles Seignes (Noël-Cerneux ; Le Béliu ; La Chenalotte ; Le Lizot ; Le Narbief)
- Tourbières des Cerneux-Gourinots (Le Russey ; Bonnétagé ; Frambouhans ; Fournet-Blancheroche ; Les Ecorces)
- Tourbière du Prélot (Maïche ; Les Ecorces)
- Tourbières du Mémont* (Le Mémont ; le Russey)
- La Combe St-Pierre* (Charquemont)



Contexte	
<p>Les grands enjeux liés à la conservation des milieux tourbeux sont la préservation de leur biodiversité très spécifique, de la ressource en eau, ainsi que du stock de Carbone qu'elles séquestrent. Ces rôles ne peuvent correctement être assurés que si les milieux sont dans un état de fonctionnement satisfaisant, c'est à dire pour résumer dans le cas des tourbières si elles présentent un bilan hydrique positif. Les tourbières du massif jurassien ont toutes connu du fait de leurs usages passés (extraction pour le chauffage ou l'horticulture) des perturbations, toujours actives, qui empêchent leur bon fonctionnement hydrologique : drainage, excavation, plantations...</p> <p>Le programme LIFE Tourbières Climat vise à réhabiliter le fonctionnement de ces milieux pour qu'ils soient en mesure d'assurer leur rôle écosystémique et les rendre plus résilients face aux changements climatiques.</p>	
Description technique	
<p>Réhabiliter le fonctionnement hydrologique des sites passe par une première phase de diagnostic des dysfonctionnements en présence, basée sur l'étude des données LIDAR et de relevés de terrain (sondages, mesures piézométriques...). S'en suit le dimensionnement d'interventions visant à rétablir les bonnes conditions de fonctionnement des sites en résorbant les sources de perturbations identifiées : neutralisation de fossés de drainage ; reméandrage et réhausse de la lame d'eau de cours d'eau ; remise en eau d'anciennes fosses d'extractions ; réouverture et mise en défens de milieux ; définition d'indicateurs de suivis par site à l'échelle du programme pour concentrer les moyens (...).</p>	
Condition d'exécution	
<p>Maîtrise foncière / conventionnement avec les communes et privés Obtention des autorisations administratives (DCE, espèces protégées)</p>	
Indicateurs d'évaluation	
<p>Fonctionnement Hydrologique cours d'eau - Nb km reméandrés - Nb km réhaussés</p> <p>Réhabilitation fonctionnelle tourbières - Nb km fossés drainages neutralisés - Nb ha fosses d'extraction réhabilitées - Nb ha de milieux tourbeux impactés</p> <p>Missions annexes - Actions communication/sensibilisation - Nb hectares en maîtrise foncière - Suivis travaux et milieux/espèces + mesures GES</p>	<p>Objectifs : (encore en cours de dimensionnement) - Env 5 à 6000 ml de neutralisation de fossés de drainage - Env 3000ml de restauration de cours d'eau (essentiellement réhausse de la nappe pour alimenter les milieux tourbeux annexes) - Env 10 ha de surface de milieux tourbeux concernés par restauration de fosses et réouverture - Env 60 ha au total de milieux tourbeux directement impactés</p>
Echéancier	
2022 :	<p>Lancement programme (juin/septembre) Etudes complémentaires Animation foncière Dossiers réglementaires</p>
2023 :	<p>Déroulement programme Idem + lancement travaux</p>
2024 :	<p>Déroulement programme Idem</p>
Coûts prévisionnels (hors contrat de territoire)	
<p>Environ 1 600 000 € sur la durée totale du Programme soit 6 à 7 ans</p>	

FICHE 17

Thème 7 : Restauration de la trame turquoise

Action II.7.1 : Plantation de haies, de ripisylves et mise en défens des cours d'eau

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

/

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-6A-04

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre, PNR Doubs Horloger, Département, EPTB Saône et Doubs, Communautés de communes, Communes, Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, France Nature Environnement Bourgogne-Franche-Comté, Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, propriétaires etc.

Cadrage existant

SDAGE : 2022-2027 : Préserver et restaurer les rives de cours d'eau et plans d'eau, les forêts alluviales et ripisylves

- Décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 consolidé par le décret n°2019-1400 du 17 décembre 2019 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
- Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Lois Grenelles n°2009-967 du 3 août 2009 et n°2010-788 du 12 juillet 2010
- Code de l'urbanisme
- Article L113-29 et 30 classant les éléments des TVB dans les plans locaux urbanismes et assurant leur protection
- Code de l'environnement

Priorités du Contrat de Territoire

Intégralité du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre avec une priorisation sur le bassin versant Cusancin

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

Fédération Départementale du Doubs, Chambre d'Agriculture du Doubs Territoire de Belfort

Localisation

Intégralité du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre

Contexte

Il est essentiel de mener des actions de restauration de la trame turquoise en faveur d'espèces cibles et de la restauration de la qualité de l'eau. Des actions de ce type ont pu être menées sur le territoire, il est important d'agir en continuité de celles-ci et de maintenir l'effort. Il sera nécessaire de prioriser le bassin versant du Cusancin puisque celui-ci n'a pas encore connu d'action de ce type.

Description technique

L'EPAGE Doubs Dessoubre, compétent en matière de GEMAPI sous les sous bassins versants du Cusancin, du Dessoubre, du Doubs Franco-suisse et une partie du Doubs médian, se mobilise depuis 2017 à la promotion et à la valorisation de la haie champêtre sur son territoire.

S'associant avec des partenaires compétents dans ce domaine (FDC 25, CA 25/90, FNE 25/90 etc.), il participe à :

1. Amélioration de la qualité des cours d'eau ;
2. Restauration de la trame verte et turquoise ;
3. Formation et accompagnement pour la préservation du réseau de haies existant ;
4. Information et sensibilisation notamment auprès des collectivités, des établissements scolaires et coopératives agricoles.

Condition d'exécution

Obtention appel à projet biodiversité 2022 et volonté d'un nombre suffisant de propriétaires

Indicateurs d'évaluation

<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'actions d'informations et de sensibilisation - Nb et nature des acteurs informés des enjeux - Nb de propriétaires contactés - Nb et mètres linéaires d'arbres plantés et suivis - Nb d'abreuvoirs installés dans le cadre de préservation de berges - Mètres linéaires de haies et ripisylves protégés 	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 arbres plantés automne/hiver n et n+1 - Installation d'au moins 5 abreuvoirs/an - Interventions multiples dans les collectivités, établissements scolaires et coopératives
Echéancier	
2022 :	Démarrage du projet octobre 2022
2023 :	Poursuie du projet
2024 :	Fin du projet printemps 2024
Coûts prévisionnels (hors contrat de territoire)	
<p>Les Coût matériels (10 000 arbres, 14 abreuvoirs) sont de 135 000 € et coût animation (Total 230j : dont environ 90 jours SMDD, 90j FDC25, 55j Chambre d'Agriculture 25-90) 71 260 € soit un total de 206 260 €.</p>	

FICHE 18

Thème 1 : Connaître et protéger les Ressources karstiques majeures (RKM) du territoire

Action III.1.1 : Engagement des maîtres d'ouvrages eau potable dans des actions de connaissances et protections des RKM

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

/

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-5E-01

Maîtres d'ouvrage potentiels

Collectivités ayant la compétence :

- Communes
- Communautés de communes (CCPHD, CCPM, CCPR, CCSB, CCDB, CCVM)
- Syndicat du Lomont
- Syndicat du plateau Maïchois
- Syndicat Froidefontaine
- Syndicat Village du prieuré
- Syndicat Plateau des Combes
- Syndicat Haute Loue
- EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

SDAGE 2022-2027 :

Protéger les ressources stratégiques (ou RKM) pour l'alimentation en eau potable :

- 1) Préserver la qualité et les équilibres quantitatifs dans les zones de sauvegarde
- 2) Poursuivre la délimitation des zones de sauvegarde

Priorités du Contrat de Territoire

Intégralité des RKM du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

PNR Doubs Horloger, Agence de l'eau, ARS

Localisation

Intégralité du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre, les 7 RKM sont :

- Sources OEil de Boeuf et Oeuches (FRDG153)
- Source du Château de la Roche (FRDG158)
- Sources Noire et Alloz (FRDG153)²
- Source de Froidefontaine/ Plateau de Chamesey (FRDG156)
- Source du Bief de Brand (FRDG154)
- Sources de Blanchefontaine et de la Forge (FRDG155)
- Sources du Dessoubre et du Bief Ayroux (FRDG159)

²

Contexte

Les ressources stratégiques (ou appelé Ressources Karstiques Majeures (RKM)) est un « aquifère à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs », fortement sollicité et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent, ou faiblement sollicité mais à forte potentialités et à préserver pour les générations futures. Ce sont donc des zones offrant des potentialités localement intéressantes, à étudier et à exploiter au gré de la demande, ou à potentialités intéressantes sur le plan régional, à étudier en priorité.

Le but est de mieux connaître les RKM et de les sécuriser. Des études locales auront pour vocation d'identifier et délimiter les zones de sauvegarde à faire valoir comme indispensable pour l'alimentation en eau potable, en raison de leur potentialité, de leur qualité, et de leur situation par rapport aux besoins actuels (zone de sauvegarde exploitée ZSE) et à venir (zone de sauvegarde non exploitée ZSNEA). Dans un second temps, sur les zones identifiées, les études devront établir un bilan de la situation et déterminer les outils et acteurs à mobiliser pour préserver ces ressources.

Sur le territoire de l'EPAGE 7 RKM sont identifiées. Le CPIE du Haut-Doubs a débuté un travail en 2018 sur la RKM "du Dessoubre et Bief Ayroux". Il est alors question de faire suite à ces travaux et d'aller plus loin dans la démarche.

Description technique

Animation territoriale en plusieurs étapes clés avec les Maîtres d'ouvrage (Mo) eau potable :

- Sélection des maîtres d'ouvrage pour chaque RKM
- Intervention auprès de chaque Mo afin de sensibiliser et de motiver une démarche de connaissance et de protection
- Accompagner pour la mise en place d'action de protection sur les BV des RKM

Condition d'exécution

Volonté des Maîtres d'ouvrage à réaliser des études

Indicateurs d'évaluation

- Nb de maîtres d'ouvrage eau potable contactés
- Nb de maîtres d'ouvrage informés des enjeux
- Nb d'actions d'informations et de sensibilisations (réunion, COPIL...)
- Nb et type d'étude de connaissance RKM réalisées
- Nb et type de mesures de protection des RKM

Objectifs :

- Réalisation de réunions avec les maîtres d'ouvrage eau potable pour les sensibiliser et les accompagner dans le lancement d'étude de connaissance RKM et de recherche/mise en place de mesure de protection.
- 7 réunions de démarrage de l'animation RKM
- 3 études de connaissance RKM
- 1 mesure de protection RKM
- 1 plaquette de sensibilisation

Echéancier

2022 :

Sensibilisation des Mo, accompagnement et études

2023 :		Sensibilisation des Mo, accompagnement et études			
2024 :		Accompagnement et études			
Coûts prévisionnels					
Études		100 000 €			
Total global TTC		100 000 €			
Plan de financement					
Libellé	Année	Montant des travaux TTC	Maître d'ouvrage	Agence de l'eau	PNR Doubs Horloger
Etudes	2023	50 000 €	10 000 €	35 000 €	5 000 €
	2024	50 000 €	10 000 €	35 000 €	5 000 €
Taux		100%	20%	70%	10%
Animation	Voir fiche contrat de territoire (F22)				
Total		100 000 €	20 000 €	70 000 €	10 000 €

FICHE 19

Thème 1 : Connaître et protéger les RKM Action III.1.2 : Etude de connaissance et de protection de la RKM de Chamesey

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

/

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

OF-5E-01

Maîtres d'ouvrage potentiels

SIE de Froidefontaine

Cadrage existant

SDAGE : 2022-2027 :

Protéger les ressources stratégiques (RKM) pour l'alimentation en eau potable :
1) Préserver la qualité et les équilibres quantitatifs dans les zones de sauvegarde
2) Poursuivre la délimitation des zones de sauvegarde

Priorités du Contrat de Territoire

Pilote

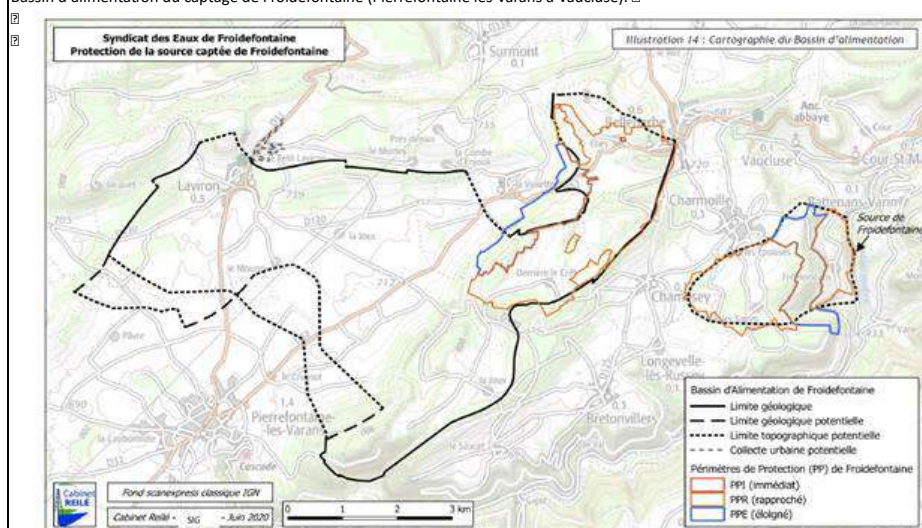
SIE de Froidefontaine

Autres acteurs

PNR Doubs Horloger, Agence de l'eau, ARS

Localisation

Bassin d'alimentation du captage de Froidefontaine (Pierrefontaine lès Varans à Vaucuse).



Contexte

Le SDAGE a identifié la source captée de Froidefontaine comme une Ressource Karstique Majeure (RKM). Ces ressources relèvent d'enjeux à l'échelle départementale ou régionale. Ce sont des ressources soit :

- Déjà fortement sollicitées et dont l'altération poserait des problèmes pour les importantes populations qui en dépendent,
- Faiblement sollicitées actuellement mais en forte potentialité et préservées du fait de leur faible vulnérabilité naturelle ou de l'absence de pression humaine et à conserver en l'état pour la satisfaction des besoins futurs à moyen et long terme.

Des études locales ont pour vocation d'identifier et délimiter les zones de sauvegarde à faire valoir comme indispensable pour l'alimentation en eau potable, en raison de leur potentialité, de leur qualité, et de leur situation par rapport aux besoins actuels (zone de sauvegarde exploitée ZSE) et à venir (zone de sauvegarde non exploitée ZSNEA). Dans un second temps, sur les zones identifiées, l'étude établit un bilan de la situation et détermine les outils et acteurs à mobiliser pour préserver ces ressources.

Description technique

Types d'études à mettre en palce :

1 - Détermination de l'aire d'alimentation du captage de Froidefontaine (AAC)

1.1 : Etude hydrologique

Reconnaitre la dynamique du système : dimensions hautes et basses eaux des AAC, pourcentage des infiltrations, saisonnalité de l'alimentation. Mesure de débit en continu de la source de Froidefontaine. Installation d'une station hydrométrique provisoire sur l'aval de la Reverotte.

1.2 : Géomodèle structural 3D

Estimer de manière prédictive la localisation et la connectivité des systèmes karstiques

2 - Diagnostic de la vulnérabilité de la source captée

2.1 : Cartographie de la vulnérabilité du BAC (méthode PAPRIKA)

Appliquer pour l'ensemble de l'aire d'alimentation de la source de Froidefontaine le guide méthodologique de référence pour la délimitation des bassins d'alimentation des captages et la cartographie de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses.

2.2 : Inventaire et diagnostic des dépôts réalisés dans les gouffres de l'AAC

Faire un inventaire le plus complet possible, et réaliser une visite de chaque site identifié pour évaluation du risque, notamment de la présence de déchets problématiques. Au regard des résultats de la Géomodélisation et de la cartographie de la vulnérabilité, nous estimerons l'intérêt et le coût du nettoyage de chaque site.

Condition d'exécution

/	
Indicateurs d'évaluation	
Finalisation des études avec rapports et cartographies	Objectifs : - Meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique de la RKM - Meilleure connaissance structurale - Meilleure connaissance de la vulnérabilité - Cartographie et diagnostic des gouffres présents
Echéancier	
2022 :	1ère tranche
2023 :	2ème tranche
2024 :	3ème et 4ème tranche
Coûts prévisionnels	
Études	60 000 €
Total global HT	60 000 €

Plan de financement						
Libellé	Année	Montant des travaux HT	Maître d'ouvrage	AERMC	PNR Doubs Horloger	
Etudes	2022	12 000 €	2 400 €	8 400 €	1 200 €	
	2023	30 000 €	6 000 €	21 000 €	3 000 €	
	2024	18 000 €	3 600 €	12 600 €	1 800 €	
	Taux	100%	20%	70%	10%	
	Total	60 000 €	12 000 €	42 000 €	6 000 €	

FICHE 20

Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau Action IV.1.1 : Sensibiliser les scolaires, les élus et le grand public

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :	Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :
/	Transversale à de nombreuses orientations

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre, PNR Doubs Horloger, Département du Doubs, CPIE, Chambre d'agriculture 25-90, Fédération de pêche du Doubs, diverses associations environnementales...

Cadrement existant

SDAGE 2022-2027 :

L'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE nécessite la mobilisation de tous les citoyens ainsi que l'évolution des comportements individuels et collectifs. Aussi, la sensibilisation et l'éducation aux enjeux de l'eau doivent permettre de développer la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques, et de favoriser le passage à l'action pour la mise en œuvre des actions de préservation ou de restauration des milieux aquatiques. C'est en effet une thématique transversale à de nombreuses orientations fondamentales du SDAGE.

Quelques exemples :

- Restaurer les milieux aquatiques (6A-08) : "En s'appuyant sur des outils de sensibilisation adaptés"
- Zones humides (6B-04) : "Poursuivre l'information et la sensibilisation des acteurs par la mise à disposition et le porter à connaissance"
- EEE (6C-03) : "Mettre en œuvre des actions de communication et de sensibilisation du public et des scolaires sur les bonnes pratiques"

Le PDM 2022-2027 :

Altération de la continuité écologique ; altération de la morphologie ; altération du régime hydrologique, pollutions par les nutriments agricoles, pollutions par les nutriments urbains et industriels, pollutions par les pesticides, pollution par les substances toxiques (hors pesticides).

Autre : Label Rivières Sauvages pour la Reverotte affluent du Dessoubre

Priorités du Contrat de Territoire

Intégralité de l'EPAGE Doubs Dessoubre avec une priorisation sur le territoire du Contrat de territoire

Pilote

EPAGE Doubs Dessoubre

Autres acteurs

PNR Doubs Horloger, Département du Doubs, CPIE, Chambre d'agriculture 25-90, Fédération de pêche du Doubs, diverses associations environnementales...

Localisation

L'intégralité du territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre et au-delà grâce au site internet et aux réseaux sociaux

Contexte

La communication et la sensibilisation est une thématique transversale à de très nombreuses actions de l'EPAGE Doubs Dessoubre, elle est essentielle pour l'atteinte de nombreux objectifs.

Description technique

Il s'agira de sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire aux problématiques liées à l'eau et la qualité des milieux aquatiques : fonctionnement et sensibilité du karst, rôle des zones humides, bon fonctionnement des cours d'eau, type et origine de la dégradation des milieux aquatiques (pollutions, EEE, dégradation morphologique et de la continuité des cours d'eau...) ainsi que les solutions qui y sont associées.

Le but est de développer des partenariats innovants et pertinents (PNR Doubs Horloger, CPIE...), des animations, créer du contenu et des supports divers et variés afin d'être le plus efficace pour chaque public cible (grand public et habitants locaux, élus, industriels, agriculteurs, étudiants, enfants...). La communication et la sensibilisation doit tenir une place centrale dans le contrat de territoire, en effet chaque citoyen du territoire est un acteur pour la qualité de l'eau et des milieux. De plus, une compréhension et une approbation des citoyens permettra un passage à l'action facilité concernant les projets de l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Condition d'exécution

Implication de la structure porteuse

Indicateurs d'évaluation

Action	Public	Moyen/objectif/coût
IV.1 Enjeux milieux aquatiques sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre	Grand public, institutions, partenaires, collectivités, etc	Site internet : Création du site et hébergement, mise en ligne mensuelle d'articles, enjeux des actions de l'EPAGE sur les milieux aquatiques, actualité milieux aquatiques, docs de communication, etc. : 3 000 €
	Grand public	Edition d'un bulletin de présentation des enjeux sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre pour chaque foyer du territoire 8 pages format A4 22 000 exemplaires : 6 000 €
		Animation de réseaux (Facebook, Instagram) Vidéos sur Youtube pour la présentation des missions et des enjeux associés
		Organisation et/ou participation à des journées spécifiques (journée des zones humides, de l'eau, fête de la nature, etc)
		Réalisation de matériel pour stand et exposition sur les enjeux du territoire de l'EPAGE (poster, roll up, grilles, Vitabri avec logo.) 5 000 €
		Réalisation de panneaux permanents sur des secteurs stratégiques pour la présentation, système karstique, enjeux milieux aquatiques (ex localisation : site de consolation, source, belvédère) : 3 000 €
Un article de presse à la signature du contrat puis d'autres de manière régulière sur l'EPAGE et enjeux (actions, missions..)		

	Grand public, élus, partenaires, ...	Edition d'un bulletin annuel de synthèse des enjeux milieux aquatiques et des impacts des actions de l'année passée R/V 4 pages format A4, 5 000 exemplaires : 5 000 €			
	(communes, EPCI, syndicats, ...)	Organisation colloque en fin d'année de présentation/bilan des actions annuelles : 3 000 €			
	Grand public, élus, partenaires	Organisation de visites sur site des réalisations de l'EPAGE pour : élus et partenaires (3 visites) ; techniciens (RGMA) ; et pour les habitants du territoire			
IV.2 LIMITOX : Faire connaître l'opération et sensibiliser aux toxiques	Grand public, industriels, scolaires	Développement d'outils/documents de sensibilisation aux toxiques, flyers de présentation de l'opération et valorisation des bonnes pratiques à destination des industriels (300 exemplaires) : prix (voir fiche 2: LIMITOX)			
	Scolaires	Intervention avec les scolaires pour sensibiliser aux polluants toxiques			
IV.3 Valoriser et sensibiliser le monde agricole aux bonnes pratiques	Agriculteurs	Convention avec la Chambre d'agriculture 25-90, rédaction d'article, rencontre d'agriculteurs et interviews, interventions et stands lors d'évènements agricoles, intervention en MFR, flyers bonnes pratiques agricoles : 300 €			
IV.4 Sensibiliser aux milieux humides	Grand public	Développement d'outils/support de communication et diffusion 5 000 €			
IV.5 Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes	Grand public, professionnels du bâtiment, scolaires, communes	Développement d'outils/documents de sensibilisation aux EEE (partenariats avec PNR) : 5 000 €			
	Scolaires	Intervention avec les scolaires pour sensibiliser aux EEE			
	Elus	Intervention avec les élus des communes			
IV.6 Création et inauguration du label "Rivières Sauvages"	Élus, scolaires, grand public	Création du label Rivières Sauvages, audit AFNOR et cotisation annuelle, inauguration du label et des enjeux en salle (communication préalable, accueil...), panneaux permanents de présentation du label et des enjeux, roll up, vidéo.			
Echéancier					
2022 :	1ère tranche				
2023 :	2ème tranche				
2024 :	3ème tranche				
Plan de financement					
Libellé	Année	Montant des travaux TTC	Maître d'ouvrage	AERMC	PNR Doubs Horloger
IV.1 Enjeux milieux aquatiques globaux sur le territoire de l'EPAGE Doubs Dessoubre	2022	11 000 €	3 300 €	7 700 €	0 €
	2023	11 000 €	3 300 €	7 700 €	0 €
	2024	11 000 €	3 300 €	7 700 €	0 €
	Taux	100%	30%	70%	0%
Sous-total		33 000 €	9 900 €	23 100 €	0 €
IV.3 Valoriser et sensibiliser le monde agricole aux bonnes pratiques	2022	100 €	30 €	70 €	0 €
	2023	100 €	30 €	70 €	0 €
	2024	100 €	30 €	70 €	0 €
	Taux	100%	30%	70%	0%
Sous-total		300 €	90 €	210 €	0 €
IV.4 Sensibiliser aux milieux humides	2022	1 667 €	500 €	1 167 €	0 €
	2023	1 667 €	500 €	1 167 €	0 €
	2024	1 667 €	500 €	1 167 €	0 €
	Taux	100%	30%	70%	0%
Sous-total		5 000 €	1 500 €	3 500 €	0 €
IV.5 Sensibiliser aux espèces exotiques envahissantes	2022	1 667 €	333 €	1 167 €	167 €
	2023	1 667 €	333 €	1 167 €	167 €
	2024	1 667 €	333 €	1 167 €	167 €
	Taux	100%	20%	70%	10%
Sous-total		5 000 €	1 000 €	3 500 €	500 €
IV.6 Création et inauguration du label "Rivières Sauvages"	2022	20 035 €	9 168 €	10 018 €	580 €
	Taux	100%	47%	50%	3%
	Sous-total	20 035 €	9 168 €	10 018 €	580 €
Total		63 335 €	21 658 €	40 328 €	1 080 €

FICHE 21

Thème 1 : Communication et sensibilisation aux enjeux liés à l'eau Action IV.1.2 : Sensibiliser les scolaires aux enjeux des milieux aquatiques avec un programme sur plusieurs séances (CPIE + FDP25)

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :

Transversale à de nombreuses actions/mesures

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :

Transversale à de nombreuses orientations

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre, FDP25, CPIE Haut Doubs...

Cadrage existant

Priorités du Contrat de Territoire

Intégralité du territoire du Contrat Doubs Dessoubre

Pilote

Lot 1 : Co-maîtrise d'ouvrage : EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs Horloger (externalisé CPIE)

Lot 2 : Maitrise d'ouvrage FDP25

Autres acteurs

CPIE

Localisation

Intégralité du territoire du Contrat Doubs Dessoubre

Contexte

Le SDAGE, ainsi qu'une concertation territoriale réalisée par l'EPAGE Doubs Dessoubre en 2021 avec les acteurs du territoire, mettent en évidence l'importance de la sensibilisation des différents acteurs et du grand public.

Description technique

Un cycle d'animation pédagogique sera proposé aux établissements situés sur le territoire du Contrat Doubs Dessoubre pour les primaires et les collèges. Au cours des séances de travail, les milieux aquatiques et les enjeux de l'eau seront abordés. Une co-animation est mise en place entre le CPIE Haut- Doubs et la FDP25, une classe entrant dans le cycle pédagogique bénéficiera de 3 animations CPIE suivi d'une de la FDP25 durant la même année scolaire. Les animations porteront sur les thématiques et actions du Contrat de territoire Doubs Dessoubre 2022-2024.

Condition d'exécution

Volonté des enseignants pour ce type de projet

Indicateurs d'évaluation

- Nb d'animations scolaires réalisées
- Nb d'élèves sensibilisés
- Compte rendu des séances

Objectifs :

- 7 classes/an de 3 séances CPIE et une de la FDP25 sur le territoire EPAGE DD/PNR Doubs Horloger
- 3 classes/an de 3 séances CPIE et une de la FDP25 sur le territoire de l'EPAGE hors PNR Doubs Horloger

Echéancier

2022 :

1ère tranche

2023 :

2ème tranche

2024 :

3ème tranche

Coûts prévisionnels

Territoire EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs Horloger (63 séances CPIE)

21 273 €

Territoire EPAGE Doubs Dessoubre hors PNR Doubs Horloger (27 séances CPIE)

9 117 €

Territoire EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs Horloger (21 séances FDP25)

6 300 €

Territoire EPAGE Doubs Dessoubre hors PNR Doubs Horloger (9 séances FDP25)

2 700 €

Total global TTC

39 390 €

Plan de financement MO EPAGE DD

Libellé	Année	Montant des travaux TTC	Co-maître d'ouvrage EPAGE Doubs Dessoubre lot 1	Co-maître d'ouvrage lot 1 PNR Doubs Horloger lot 1	AERMC lot 1
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs Horloger (63 séances CPIE)	2022	7 091 €	1 064 €	1 064 €	4 964 €
	2023	7 091 €	1 064 €	1 064 €	4 964 €
	2024	7 091 €	1 064 €	1 064 €	4 964 €
Taux		100%	15%	15%	70%
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre hors PNR Doubs Horloger (27 séances CPIE)	2022	3 039 €	912 €	0 €	2 127 €
	2023	3 039 €	912 €	0 €	2 127 €
	2024	3 039 €	912 €	0 €	2 127 €
Taux		100%	30%	0%	70%
Total lot 1		30 390 €	5 926 €	3 191 €	21 273 €

Plan de financement MO FDP25 (accord cadre avec l'Agence de l'eau, hors contrat de territoire)

Libellé	Année	Montant des travaux TTC	PNR Doubs Horloger lot 2	AERMC lot 2	Maître d'ouvrage lot 2 FDP25
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre et PNR Doubs	2022	2 100 €	315 €	1 470 €	315 €
	2023	2 100 €	315 €	1 470 €	315 €
Horloger (21 séances FDP25)	2024	2 100 €	315 €	1 470 €	315 €
Taux		100%	15%	70%	15%
Territoire EPAGE Doubs Dessoubre hors PNR Doubs	2022	900 €	0 €	630 €	270 €
	2023	900 €	0 €	630 €	270 €
Horloger (9 séances FP25)	2024	900 €	0 €	630 €	270 €
Taux		100%	0%	70%	30%
Total lot 2		9 000 €	945 €	6 300 €	1 755 €

FICHE 22

Thème 1 : Gouvernance

Action V.1.1 : Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat de territoire 2022-2024

Correspondances référentiels existants				
PDM SDAGE 2022-2027 :				
Mesure PDM 2022-2027 :		Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :		
/		OF-2-03		
Maîtres d'ouvrage potentiels				
EPAGE Doubs Dessoubre				
Cadrage existant				
SDAGE 2022-2027 :				
- Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant				
Priorités du Contrat de Territoire				
Territoire du Contrat de territoire Doubs Dessoubre				
Pilote		Autres acteurs		
EPAGE Dessoubre				
Localisation				
Intégralité du territoire du Contrat Doubs Dessoubre				
Contexte				
Un Contrat de territoire est un projet complexe, abordant des thématiques diversifiées dont la mise en œuvre nécessite la présence d'un chargé de mission à temps complet possédant des compétences techniques et administratives. Il sera ainsi en charge de créer une dynamique autour du programme d'actions et d'assister sur le plan technique et administratif les maîtres d'ouvrage locaux.				
Description technique				
Les principales missions du coordinateur du Contrat seront :				
1. La gouvernance du Contrat avec l'organisation et l'animation des réunions des COPIL ;				
2. L'impulsion et la coordination des actions prévues au Contrat ;				
3. L'assistance technique et administrative des maîtres d'ouvrage locaux ;				
4. La réalisation des états d'avancements du Contrat ;				
5. Recadrer éventuellement les programmes d'actions et leurs objectifs suite aux bilans ;				
6. La mise en place du programme de communication et de sensibilisation (site internet, documents de presse, création de contenu...).				
De manière plus spécifique :				
7. La valorisation des bonnes pratiques agricoles et la sensibilisation de la profession agricole (tables de travail, concours prairies fleuries, articles et documents, animation de stands lors d'évènements agricoles) ;				
8. Sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage eau potable pour des actions de connaissances et de protections des Ressources Karstiques Majeures (RKM).				
Condition d'exécution				
Implication de la structure porteuse et des partenaires				
Indicateurs d'évaluation				
- Mise en oeuvre du Contrat de territoire et accompagnement des différents Maîtres d'ouvrages		Objectifs :		
- Suivi et bilan annuel de l'avancée du Contrat de territoire		- Réalisation du Contrat de territoire		
- Bilan global du Contrat de territoire en 2024		- Satisfaction des maîtres d'ouvrages locaux et des partenaires techniques et financiers.		
		- 1 bilan global Contrat de territoire (2022-2024)		
		- 2 bilans annuels (2022 et 2023)		
Echéancier				
2022 :		1ère tranche		
2023 :		2ème tranche		
2024 :		3ème tranche		
Coûts prévisionnels				
Animation 1 ETP*3ans*1.3		150 150 €		
Total global TTC		150 150 €		
Plan de financement				
Libellé	Année	Montant des travaux TTC	Maître d'ouvrage	AERMC
Animation Contrat	2022	50 050 €	25 025 €	25 025 €
	2023	50 050 €	25 025 €	25 025 €
	2024	50 050 €	25 025 €	25 025 €
Taux		100%	50%	50%
Total		150 150 €	75 075 €	75 075 €

FICHE 23

Thème 1 : Gouvernance

Action V.1.2 : Animation du Comité stratégique Doubs Dessoubre et des commissions de travail

Correspondances référentiels existants	
PDM SDAGE 2022-2027 :	
Mesure PDM 2022-2027 : /	Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 : OF-2-03
Maîtres d'ouvrage potentiels	
EPAGE Doubs Dessoubre	
Cadrage existant	
SDAGE 2022-2027 : - Contribuer à la mise en œuvre du principe de non dégradation via les SAGE et les contrats de milieu et de bassin versant	
Priorités du Contrat de Territoire	
Territoire du Contrat de territoire Doubs Dessoubre	
Pilote	Autres acteurs
EPAGE Dessoubre	
Localisation	
Intégralité du territoire du Contrat Doubs Dessoubre	
Contexte	
Un Contrat de territoire est un projet complexe, abordant des thématiques diversifiées et d'importance dont la mise en œuvre nécessite la prise de décision et une adhésion générale des acteurs et des partenaires. Le comité stratégique sera un outil d'aide à la décision et permettra l'implication de différents types d'acteurs du territoire.	
Description technique	
La gouvernance du Contrat se fera par l'organisation et l'animation des réunions des comités stratégiques. La mise en place se fera dans un premier temps par la sélection des acteurs. Il y aura 3 collèges d'acteurs :	
1. Les élus (diversifiés et ne faisant pas forcément partie de l'EPAGE Doubs Dessoubre) pour 50 % des sièges.	
2. Les différents établissements publics (ARS, AERMC, DDT...) pour 25 % des sièges.	
3. Les usagers (Les associations, Chambres consulaires, Fédérations...) pour 25 % des sièges.	
Condition d'exécution	
Implication de la structure porteuse et des acteurs	
Indicateurs d'évaluation	
Nb de comité stratégique Contrat de territoire Doubs Dessoubre et comptes rendus.	Objectifs : - 3 comités stratégiques Doubs Dessoubre
Echéancier	
2022 :	1ère tranche
2023 :	2ème tranche
2024 :	3ème tranche

FICHE 24

Thème 1 : Gouvernance

Action V.1.3 : Animation du Groupe binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs Franco Suisse et du Groupe technique associé

Correspondances référentiels existants

PDM SDAGE 2022-2027 :

Mesure PDM 2022-2027 :
/

Orientations fondamentales SDAGE 2022-2027 :
OF-2-03

Maîtres d'ouvrage potentiels

EPAGE Doubs Dessoubre

Cadrage existant

Démarche binationale Doubs Franco-Suisse : Le document cadre pour l'amélioration de la qualité de l'eau du Doubs franco-suisse a été validé lors de la première réunion du groupe binational en janvier 2012. Les pilotes du Groupe "qualité" sont le Préfet du Doubs côté français et la Sous-Directrice de l'Office fédéral de l'environnement côté suisse. Dans ce cadre il est prévu que le groupe s'appuie sur ceux d'un groupe de travail technique. Depuis le 1er janvier 2021, date de création du Syndicat mixte Doubs Dessoubre, désormais EPAGE Doubs Dessoubre il a été confié mandat à l'EPAGE pour assurer l'animation et le secrétariat du Groupe binational et de son Groupe technique, avec un co-financement franco-suisse.

Le secrétariat du Groupe binational consiste en les missions suivantes :

- Préparation de l'ordre du jour des réunions, en lien avec les représentants des structures assurant la présidence du groupe (DDT/OFEV) ;
- Elaboration des projets de courriers d'invitation des comptes-rendus de réunion (la validation et l'envoi restent du ressort de la DDT et de l'OFEV) ; préparation, regroupement, et reproduction des documents de séance, en lien avec les représentants des structures assurant la présidence du groupe (DDT/OFEV) ;
- Travail de synthèse et de préparation du rapportage au groupe de consultation DCE : synthèse des propositions du groupe binational et préparation des documents nécessaires à leur rapportage au groupe de consultation DCE.

Les missions liées au secrétariat du groupe technique regroupent quant à elles :

- Coordination administrative et organisation des réunions du groupe technique : envoi des invitations, préparation de l'ordre du jour, recherche de salles, rédaction et envoi du procès-verbal ;
- Rassemblement et circulation des informations au sein du groupe : centralisation des informations (actualités, données, documents techniques...) et transmission si nécessaire aux membres du groupe technique concernés ;
- Travail de synthèse et de préparation des éléments techniques pour le groupe technique : travail de recherche, d'analyse et de synthèse des éléments relatifs à la situation du Doubs franco-suisse et aux actions visant à améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques de ce cours d'eau ; préparation de notes ou rapports synthétiques qui serviront de supports aux discussions du groupe technique et présentation en séance ;
- Travail de synthèse et de préparation du rapportage au groupe binational : synthèse des propositions du groupe technique et préparation des documents nécessaires à leur rapportage au groupe binational.

Plan d'action visant à réduire les impacts des activités humaines sur la qualité du Doubs franco-suisse : Elaboré conjointement par les autorités suisses et françaises en 2014 dans le cadre du Groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse, le plan d'action liste les actions prioritaires à mettre en oeuvre côté suisse et côté français pour l'amélioration de la qualité du Doubs franco-suisse. Un certain nombre d'actions opérationnelles sont confiées au maître d'ouvrage GEMAPI, l'EPAGE Doubs Dessoubre.

Priorités du Contrat de Territoire

Doubs franco-suisse

Pilote

EPAGE Dessoubre

Autres acteurs

Services de l'Etat français (DDT 25, DREAL B F-C, Agence de l'eau RMC, Département du Doubs, Région B F-C), institutions suisses (OFEV, Canton du Jura, Canton de Neuchâtel)

Localisation

Doubs franco-suisse

Contexte

Le Doubs franco-suisse se caractérise par l'importance de l'usage « hydroélectricité », et par la production d'énergie hydroélectrique des barrages du Châtelot, du Refrain et de la Goule.
Le bassin versant du Doubs franco-suisse est peu urbanisé, et le cours d'eau a été peu modifié, sauf en ce qui concerne ses affluents. Il est cependant soumis à des altérations de la qualité de l'eau, d'origine agricole (épandages, pesticides), domestiques (communes ne disposant pas encore d'un système d'assainissement collectif, ou systèmes vétustes), et industrielles (industrie horlogère notamment).
Un certain nombre d'ouvrages en travers, qui n'ont plus d'usages, dont le droit d'eau n'existe plus et pour lesquels aucun propriétaire n'est identifié, pourraient être effacés pour permettre la restauration de la continuité écologique sur ces portions de cours d'eau.
Enfin, le Doubs franco-suisse est très pratiqué pour les loisirs et plus particulièrement la pêche. De nombreuses associations de pêche se répartissent différents parcours. Il s'agit d'un site reconnu pour la pratique de la pêche à la mouche.

Description technique

L'animation de la gouvernance locale du Doubs franco-suisse est formalisée dans l'organisation des réunions du groupe technique et du Groupe binational.

Condition d'exécution				
Implication de la structure porteuse, des pilotes du Groupe binational Doubs franco-Suisse et des acteurs				
Indicateurs d'évaluation				
Nb de réunions du Groupe technique et du Groupe binational		Objectifs : - 2 réunions annuelles du Groupe technique ; - Réunion du Groupe binational lorsque nécessaire.		
Echéancier				
2022 :		1ère tranche		
2023 :		2ème tranche		
2024 :		3ème tranche		
Coûts prévisionnels				
Animation 0,2 ETP*3ans*1.3		56 940 €		
Total global TTC		56 940 €		
Plan de financement				
Libellé	Année	Montant des travaux TTC	OFEV	AERMC
Animation Contrat	2022	18 980 €	9 490 €	9 490 €
	2023	18 980 €	9 490 €	9 490 €
	2024	18 980 €	9 490 €	9 490 €
Taux		100%	50%	50%
Total		56 940 €	28 470 €	28 470 €